
DC
611
.G33
R78
A 824,123


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

HISTOIRE

DE LA

PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS

ET DU

MONT VALÉRIEN

accompagnée d'un tableau par commune de la population du canton
depuis 1709 jusqu'à nos jours

PAR

M. ROQUE (DE FILLOL)

A[illegible]teaux

DÉPUTÉ DE LA SEINE

PARIS

HISTOIRE

DE LA

PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS

ET DU

MONT VALÉRIEN

Roque de Fillol, Jean Théoxène.

HISTOIRE

DE LA

PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS

ET DU

MONT VALÉRIEN

Accompagnée d'un tableau par commune de la population du canton depuis 1709 jusqu'à nos jours

PAR

M. ROQUE (DE FILLOL)

Ancien Maire de Puteaux

DÉPUTÉ DE LA SEINE

PARIS

1889

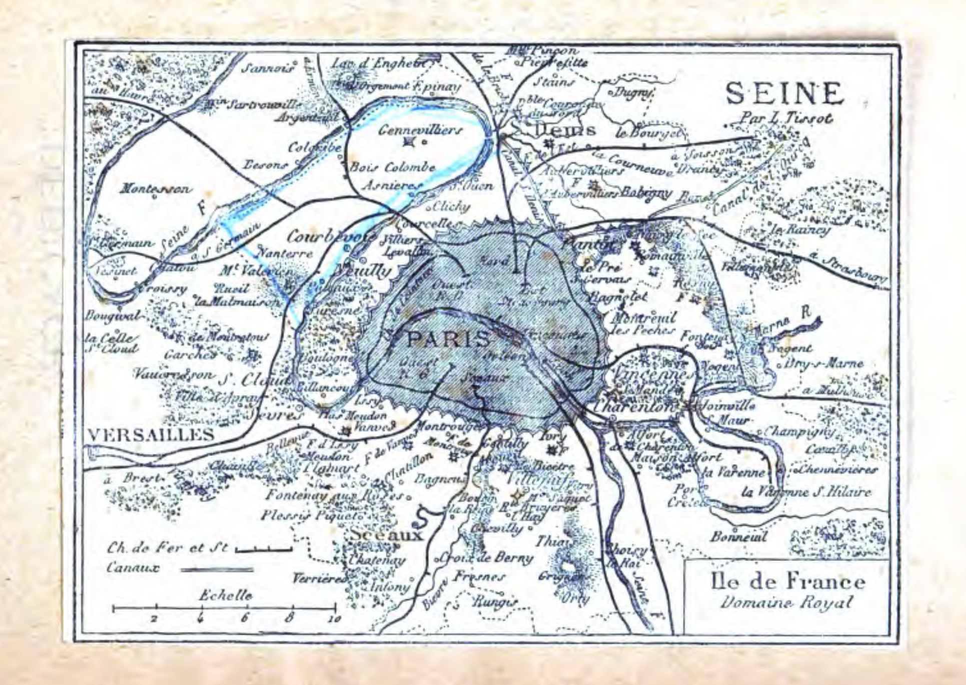
DÉDICACE

A MES CONCITOYENS

J'ai l'honneur de dédier ce petit livre à mes concitoyens du département de la Seine et, en particulier, à ceux de la presqu'île de Gennevilliers, qui, les premiers, dès mon retour d'un long et amer exil, m'ont honoré de leurs sympathiques suffrages pour les représenter au Parlement français.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si j'ai rempli à l'entière satisfaction de mes commettants le mandat qu'ils m'ont si libéralement et si spontanément accordé ; je les prie seulement de vouloir bien accueillir, avec toute l'indulgence qu'il mérite, ce faible témoignage de ma gratitude et de ma reconnaissance.

TH. ROQUE (DE FILLOL).



SEINE
Par L. Tissot
Ile de France
Domaine Royal
PARIS
VERSAILLES
Sceaux
Sannois
Lac d'Enghien
Argenteuil
Gennevilliers
Colombe
Bezons
Bois Colombe
Asnières
Clichy
Montesson
Courbevoie
Nanterre
Neuilly
Levallois
Mt Valérien
Rueil
la Malmaison
Bougival
la Celle St Cloud
Garches
Vaucresson
S. Cloud
Sèvres
Boulogne
Vanves
Montrouge
Bellevue
Meudon
Clamart
Fontenay aux Roses
Plessis Piquet
Chatenay
Verrières
Croix de Berny
Fresnes
Rungis
Thiais
Choisy le Roi
Orly
Villejuif
Bicêtre
Ivry
Charenton
Alfort
Maison Alfort
la Varenne
Créteil
Bonneuil
Joinville
St Maur
Champigny
Chennevières
la Varenne S. Hilaire
Vincennes
Nogent
Bry-s-Marne
Marne R
Montreuil
les Pêches
Bagnolet
Pantin
le Bourget
Stains
Pierrefitte
Dugny
Denis
Aubervilliers
Bobigny
la Courneuve
Drancy
Canal de l'Ourcq
le Raincy
a Strasbourg
a Soissons
Clichy
Chatou
Croissy
Vésinet
Seine
Ch. de Fer et St
Canaux
Echelle
2
4
6
8
10

PRÉFACE

Les événements tragiques, douloureux, considérables, dont une partie de la presqu'île de Gennevilliers et le mont Valérien ont été le théâtre, en 1870-71, m'ont suggéré l'idée d'écrire cette brève et rapide histoire.

D'autre part, le sentiment de la reconnaissance, le désir d'être agréable ou utile à mes concitoyens, et, finalement, la persuasion où je suis, que les localités dont je me propose de faire à grands traits la peinture sont — comme au reste la grande majorité des autres communes de la banlieue de Paris — plus fréquentées que connues, m'ont encouragé dans ce dessein.

— « Connais-toi toi-même, » a dit le sage Socrate ; et, malheureusement, se connaître soi-même, c'est ce qu'en général on pratique le moins, tantôt par insouciance, tantôt par négligence et, le plus souvent, parce que l'occasion et les moyens de s'instruire ne sont pas toujours à la disposition des hommes de bonne volonté.

On peut dire, sans la moindre exagération et sans méconnaître le moins du monde les tenta-

tives et les efforts de ceux qui nous ont précédé dans cette voie, que, semblables aux Juifs qui attendent toujours le Messie, les cités, dont nous allons esquisser rapidement l'histoire, et les populations qui les ont habitées, sont encore dans l'attente de leur historien.

Loin de nous la moindre prétention à cet égard. Nous ne nous présentons point comme l'ouvrier, comme l'écrivain, comme l'artiste capable de réaliser cette pensée. — Nous venons tout simplement apporter notre humble pierre à l'édifice.

Reconnaissons, toutefois, que de nombreuses ébauches ont été faites.

L'essai le plus sérieux est dû à l'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— « Ayant lu, dit-il, dans le *Mercure de France*, la description si curieuse et si instructive de quelques paroisses du diocèse de Paris, je conçus le dessein d'en donner une générale de toutes les autres paroisses de la campagne, petites villes, bourgs et bourgades du même diocèse (1). »

A cette fin, Lebeuf parcourut toute la banlieue et la visita dans ses moindres détails. Mais que put-il voir, sinon ce qui existait? — Que put-il constater, sauf le présent? — Quant au passé, il a avoué lui-même que les monuments lui faisaient en grande partie défaut. Les ouvrages des historiens romains — ceux qu'il

1. *Histoire du Diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, — Paris (1754), t. I, préface.

a consultés sans aucun doute — ne fournissent rien, affirme-t-il, des environs de Paris. César lui-même, dans ses *Commentaires*, ne cite, à l'entendre, qu'un nom de village. *Metiosedum*. Le testament de saint Remy, dont l'authenticité lui parait douteuse ; les écrits de Fortunat de Poitiers et de Grégoire de Tours, ne font eux-mêmes mention que de trois ou quatre villages. Reste la légende de Geneviève, dont l'exactitude, comme tout ce qui tient du merveilleux, est au moins contestable.

Les travaux de l'écrivain dont nous parlons n'ont pas été, néanmoins, sans fruit.

Si cet auteur n'a pas épuisé le sujet, s'il n'a pas « tout dit », — comme il le déclare d'ailleurs, lui-même, dans la préface de son livre, — il a très certainement fait faire un pas à la question.

Nous ne pensons pas que personne ait jamais poussé aussi loin ses investigations et ses recherches : ni Antoine Oudin, ni M. Piganiol de la Force, ni Adrien de Valois dans ses importantes études sur la Gaule, ni Du Cange dans son volumineux glossaire, ni dom Bouillart dans son histoire de Saint-Germain-des-Prés, ni Michel Félibien dans celle de l'abbaye de Saint-Denis, ni Hurtault l'auteur du Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, ni Dulaure plagiant Lebeuf, ni Larousse s'inspirant de Dulaure, ni aucun de tous ceux, enfin, qui ont écrit sur la matière, n'ont suffisamment remué la poussière des siècles, pour élever aux suburbains de Paris un monument digne de la place qu'ils occupent sur la carte du monde.

Nous reconnaissons volontiers qu'une telle entreprise n'est pas sans difficultés.

C'est une œuvre de longue haleine, de patientes et laborieuses recherches.

Il faut faire parler le marbre, le bronze et la pierre, déchiffrer les inscriptions, les monnaies et les médailles, fouiller le sol, interroger les monuments, consulter les archives, les recueils poudreux, les registres anciens, les manuscrits des premiers âges, les cartulaires gothiques bien souvent inintelligibles, les terriers du monde féodal, les vieux parchemins, les vieux cartons, les vieux livres.

La tâche est rude certes, mais non impossible; excessive peut-être, mais réalisable. Nous estimons qu'elle est de nature à tenter plus d'un esprit, à stimuler le courage et le zèle d'écrivains pleins de jeunesse et de vaillance, de force et de volonté, âpres à la lutte, passionnés pour l'étude, infatigables à la peine, ayant la marque du génie au front, de la poésie au cœur, du feu au cerveau, de la flamme dans la pensée et, par suite, une tenace et légitime ambition de renommée et de gloire.

Nous l'estimons d'autant plus, qu'il importe de réagir — répétons-le — contre cette indifférence en quelque sorte incurable de l'homme pour tout ce qui existe autour de lui.

C'est très triste à penser, et beaucoup plus pénible à dire, mais il semble que rien de ce que nous avons l'habitude de voir à toutes les étapes de la vie, depuis le berceau jusqu'à la tombe, n'est digne d'exciter notre admiration, notre curiosité ou notre envie.

A l'exemple de l'astronome dont parle le fabuliste, nous dédaignons presque de baisser les yeux pour observer ce qui est à nos pieds.

Notre culte est tout extérieur.

Notre regard, notre imagination, notre pensée, planent dans l'espace, se complaisent dans des mondes imaginaires, évoluent dans l'infini.

Notre esprit lui-même et nos sens les plus intimes sont aux antipodes de nos foyers et des lieux que nous habitons.

Nous avons, pour ainsi dire, l'idéalisme et le sensualisme de l'insaisissable, de l'invisible, du merveilleux, du nouveau, du lointain.

Aussi qu'arrive-t-il ?

Il arrive que, pour des raisons tantôt semblables, tantôt diverses, on ne connait pas davantage son pays que soi-même.

On peut l'aimer, son pays, — et on l'aime généralement ; — on peut avoir pour le coin de terre, où le hasard nous a fait naître, toutes les adorations, toutes les tendresses ; mais rarement — ce n'est en tous cas que l'exception — on éprouve le désir persévérant, insurmontable, de connaître ce que fut ce sol aimé, quels hommes l'habitèrent, quelle empreinte ils y ont laissée, quels souvenirs historiques s'y rattachent et quels trésors naturels ou quelles richesses artistiques il renferme.

L'homme est ainsi fait : il regarde plus qu'il ne voit ; il contemple plus qu'il n'observe ; il sent plus qu'il ne pense.

Ces critiques ne sont point particulières aux populations qui habitent les environs de Paris ; elles sont communes à tous les peuples.

Hélas! qu'ils sont donc rares encore, les paysans qui, partant le matin pour leurs champs, la bêche sur l'épaule, se posent la question de savoir d'où vient ce morceau de métal dont ils vont se servir pour remuer le sol, et combien il a fallu de temps, de sueurs et de peine pour l'extraire des entrailles de la terre, le façonner, le transformer et l'approprier à leur usage?

Qu'ils sont aussi peu nombreux, les semeurs qui, laissant tomber de leur main calleuse le grain de froment dans le sillon creusé par le soc de la charrue, se demandent comment il fructifiera? — Ne leur suffit-il point de savoir, par l'expérience des siècles et par le travail incessant de la nature, que ce grain germera, qu'il épiera, qu'il mûrira et qu'à une date, qu'ils pourraient fixer à l'avance, ils le moissonneront?...

N'est-il pas également vrai que tel habitant des villes, profitant du renouveau du printemps pour aller respirer l'air pur des bois et des prairies, se pâmera d'aise devant la primevère des champs et la pâquerette aux pétales indiscrètes, que même il tombera littéralement en extase devant des parterres émaillés de coquelicots à la rouge collerette, de narcisses aux calices d'or, de tulipes aux couleurs les plus variées, tandis que, chaque jour, matin et soir, dans sa propre rue, dans son quartier, dans sa maison, il passera absolument indifférent devant tels chefs-d'œuvre de l'art moderne ou de l'art antique, qui font peut-être l'admiration du monde entier, et dont, la plupart du temps, il ignore même l'existence ?...

Il serait fastidieux de multiplier ces exemples ; que, cependant, le lecteur veuille bien nous permettre d'en citer encore un plus topique peut-être que tous les autres.

Il existe, sur le marché des Halles centrales de Paris, un spécimen très remarquable de la sculpture au seizième siècle. Ce travail est dû au merveilleux ciseau de l'immortel Jean Goujon, surnommé, par les uns, le *Phidias français* et, par les autres, le *Le Corrège de la Sculpture*.

Ce chef-d'œuvre est la fontaine des Innocents.

Parmi les ménagères qui, à toute heure de la journée, depuis de nombreuses générations, vont puiser de l'eau à cette fontaine, combien en est-il qui, sinon par distraction ou par hasard, aient, une seule fois dans leur vie, levé les yeux sur les délicieuses figures qui décorent ce monument incomparable que plus de trois siècles contemplent, alors qu'il est bien certain que bon nombre d'entre elles se dérangent volontiers de leur foyer, de leurs occupations, de leur service, pour aller admirer : celle-ci, la tour Malakoff ; celle-là, l'arbre légendaire de Robinson ; d'autres, enfin, les lilas de Romainville, le moulin de la Galette, la cascade du bois de Boulogne ou les murènes dégénérées de Fontainebleau ?...

Alfred Nettement a dit un jour de M. Thiers : « Il sait tout, surtout ce qu'il ignore. »

Eh bien ! il faut faire de cette épigramme une réalité.

Oui, l'homme doit tout savoir, tout apprendre, tout connaître, l'agréable aussi bien que

l'utile. Il faut tout à la fois l'éclairer, l'intéresser et le soustraire à la tyrannie quotidienne des besoins de la vie. Ce sera même le plus grand honneur de ce siècle, la gloire la plus pure de notre jeune Démocratie, en gestation d'un état social meilleur, de répandre partout, équitablement, justement, sans prodigalité comme sans parcimonie, l'instruction et le bien-être : l'instruction qui développe l'intelligence, l'étend, l'élève, l'ennoblit; le bien-être qui arrache l'esprit à la servitude inexorable de la matière, favorise son essor, l'émancipe, le fortifie, le féconde.

HISTOIRE
DE LA
PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS
ET DU
MONT VALÉRIEN

CHAPITRE PREMIER

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

Origine présumée des villages de la banlieue de Paris. — Leur ancienneté. — Monuments druidiques. — Invasions successives. — Étymologie des noms. — Dissertation sur *Puteoli*. — Les étymologistes du treizième siècle. — Nanterre et les autres villages de la presqu'île. — Réflexion sur chacun d'eux, puis sur l'ensemble.

La plupart des centres agricoles, industriels et manufacturiers qui avoisinent Paris paraissent avoir une origine fort ancienne. Il pourrait être téméraire, cependant, d'en parler avec une trop grande certitude.

Ce qu'on peut dire avec quelque vraisemblance, c'est que bon nombre de ces villages, aujourd'hui des villes, dont la moindre (Gennevilliers) compte près de cinq mille habitants, remontent à une époque où la religion des druides n'avait pas encore été étouffée par le polythéisme romain. Cela résulte de la présence de certains vestiges de

monuments druidiques constatés, sur divers points de la banlieue, par Gerson, Du Breul, Caylus, et autres éminents archéologues, paléographes ou bibliophiles.

Il est vrai que l'abbé Lebeuf se plaît à contredire certaines affirmations de ces érudits, de ces savants ; mais, sans méconnaître l'autorité de ses critiques, il est bien permis de faire remarquer que ses observations sont loin, elles-mêmes, d'être concluantes, puisqu'elles tirent leur valeur, non de l'examen des faits, des monuments et des textes, mais, le plus souvent, d'une simple controverse étymologique fort contestable du reste. En réalité, et pour bien préciser dès le début notre pensée sur ce point, nous ne croyons pas exagérer en disant que plusieurs de ces agglomérations d'hommes, sinon toutes, sont contemporaines de la période romaine et très certainement antérieures d'un siècle ou deux à l'établissement des rois Francs.

Sans doute, ce ne pouvait être alors que de très petits hameaux, que de bien humbles bourgades, peut-être même de simples stations de bateliers et de pêcheurs, puisque l'immense ruche parisienne, l'antique Lutèce, était elle-même, au temps de Jules César et de Labienus, confinée dans la Cité, enserrée dans les deux bras de la Seine et ne comptait guère que quelques misérables huttes de mariniers, des paillottes de bûcherons ou des refuges de chasseurs.

Mais n'agrandissons pas, outre mesure, le cadre de ce petit livre. C'est de la presqu'île de Gennevilliers et du mont Valérien qu'il s'agit : rien de plus.

D'abord, quelques mots seulement sur l'étymologie des noms.

Un pareil sujet nous passionne peu, et pour cause.

Nous ne nous sentons poussé, ni entraîné, vers cette science incertaine et abstraite, ni par nos études spéciales, ni par aucune disposition particulière de notre esprit. S'il en était autrement, nous trouverions, d'ailleurs, faute d'y être suffisamment préparé, un frein salutaire dans les difficultés sans nombre qu'il nous faudrait vaincre pour chercher à suivre ces diverses agglomérations d'hommes dans leurs transformations successives.

En effet, depuis les Gaulois ou Celtes jusqu'aux Francs ou Sicambres, depuis les peuplades sauvages du Nord jusqu'aux peuples plus policés du Midi : Cimbres, Teutons, Romains, Kymris, Huns, Goths, Vandales, — venant, les uns du bord du Tibre et d'au delà des Alpes, les autres du fond de la mer Noire et des Balkans; ceux-ci de l'autre côté du Rhin et des profondeurs des forêts de la Germanie, ceux-là du détroit du Sund et des rives de la Baltique, — chacun d'eux, en se ruant sur notre sol, a laissé sur son passage l'empreinte de sa langue et de ses pas. Les vieux noms gaulois ont disparu et ceux qui leur ont été substitués ont subi des modifications et des altérations telles, que, bien souvent, on n'a plus devant les yeux qu'un assemblage incohérent de voyelles et de consonnes, de lettres à épeler, à coordoner et auxquelles il n'est pas toujours facile de donner un sens net et précis.

C'est ainsi, par exemple, que Puteaux, dont le nom celtique est encore inconnu, est désigné dans les vieilles chroniques de Saint-Denis et de l'ab-

baye de Saint-Germain-des-Prés, dans les bulles des papes et des évêques, dans les chartes, lettres patentes et ordonnances royales du moyen âge, tantôt sous le nom d'*Aqua-Putta*, tantôt sous celui d'*Aigue-Piante*, et successivement sous les noms de *Puteoli*, *Putiolos* et *Putellis*.

Dans son *Histoire du Diocèse de Paris*, l'abbé Lebeuf passe sous silence le nom d'*Aigue-Piante*, recueilli par Dulaure, et il rejette, — on pourrait presque dire *a priori*, — celui d'*Aqua-Putta*, auquel il donne, assez complaisamment du reste, par une sorte de réminiscence de la langue celtique, la signification d'eau « bonne », d'eau « pure », d'eau « sans mélange ». Il prétend qu'*Aqua-Putta* est la même chose que « Saux, village voisin de Longjumeau », et il se fonde sur un passage, peut-être erroné *(Aqua-pulta seu salice)*, d'un historien de Dagobert, dont il néglige même de faire connaître le nom.

Pour que cette opinion pût se soutenir, il faudrait au moins qu'elle fût en concordance avec les textes originaux. Or, la charte du roi Dagobert, qui est le document principal à consulter en cette matière, fixe ainsi qu'il suit la situation d'*Aqua-Putta* : « *Villam sitam in pago Parisaco* » — ce qui veut évidemment dire : village situé dans le « pays » ou la « région » ou le « voisinage » de Paris.

Puteaux est incontestablement compris dans ce cadre.

Est-il possible d'y ranger également le village de Saux ou Saulx, distant de vingt-cinq à trente kilomètres, et dont le surnom, *les Chartreux*, autorise à penser que ce bourg a bien plutôt dépendu autre-

fois du pays « chartrain » ? — Et, à supposer même que le texte que nous venons de citer puisse avoir une telle élasticité d'interprétation, faudrait-il démontrer encore qu'à un moment quelconque Saulx a été aliéné au monastère de Saint-Denis. Nous avons lu très attentivement le *Pouillé général des abbayes de France*, et nous n'y avons trouvé rien de semblable. Au surplus, tous les auteurs, y compris Doublet et Félibien, traduisent *Aqua-Putta* par Puteaux.

Un autre document, que Lebœuf se borne à enregistrer, dissipe absolument tous les doutes. C'est la charte d'affranchissement du village de Puteaux. De qui émane cette charte ? — De l'abbé de Saint-Denis, preuve indéniable que cette terre faisait bien partie du domaine de cette communauté religieuse.

Lebeuf, poursuivant sa démonstration embarrassée, « pense », mais n'affirme point, « qu'il paraît plus sûr de croire que Puteaux vient du latin *Puteoli* que d'aucun autre mot ». La raison qu'il en donne ne nous semble guère plus concluante que celle dont il se sert pour justifier sa précédente définition. Elle consiste à dire que « les puits n'y peuvent pas être profonds à cause du voisinage de la Seine ».

Un tel procédé d'analyse n'est véritablement pas merveilleux, et il est bien regrettable qu'en cette circonstance l'auteur que nous citons ne se soit pas « tenu en garde », selon sa propre maxime, contre ce qu'il appelle lui-même « des définitions hasardées », tombant ainsi dans le travers de « ces faiseurs d'étymologie du treizième siècle, lesquels », nous assure-t-il, — et nous l'en croyons sans

peine, — « ont souvent tout gâté pour avoir voulu raffiner et paraître savants ».

Que, toutefois, Puteaux dérive de *Puteoli*, comme il a pu dériver, à d'autres époques, d'*Aqua-Putta* et même d'*Aigue-Piante*, nous n'avons aucune objection à y faire.

Puteoli, en effet, a pour racine *puteus*, c'est-à-dire « puits »; mais tirer de là cette argumentation fantaisiste, et sans portée appréciable, que « les puits n'y peuvent pas être profonds, à cause du voisinage de la Seine », c'est vouloir donner à l'expression de sa pensée un ornement puéril et vain que le mot n'autorise pas.

Puteaux n'est point, d'ailleurs, le seul pays du monde dont le nom procède de la même racine. On en pourrait trouver en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en dehors du voisinage d'un fleuve. Wellington, par exemple, dont le radical *well* a la même signification, est un nom qui a été donné à une montagne de la terre de Van-Diémen en Australie, et il n'est pas encore venu à notre connaissance qu'un fleuve coule au sommet de cette montagne. Pouzzoles, en Italie, tire son nom du substantif *pozzo* (puits), et, chose par-dessus tout digne de remarque, les Romains avaient donné à cette importante cité, fondée par les Grecs, le nom même de *Puteoli*. Ici l'analogie est complète. Est ce à dire que la Puteoli romaine fût dans le voisinage d'un fleuve et qu'à cause de ce voisinage les puits dussent y avoir peu de profondeur? — Cela ne se discute pas.

Puteoli, aujourd'hui Pouzzoles, est située dans le golfe de Naples, à l'ouest de cette ville; elle fait suite à la délicieuse vallée du Pausilippe et de

Bagnoli, la plus pittoresque colline des environs de Naples. Un chemin de fer relie présentement cette localité à l'antique cité parthénopéenne. Quelques kilomètres seulement la séparent de la petite île de Nisida, où Brutus se retira après la mort de César, et du lac d'Agnano dont les eaux pestilentielles engendraient, il y a peu d'années encore, la *malaria :* le lac *Lucrine* renommé par ses poissons, le lac *Fusare* célèbre par ses huîtres, le lac *Averne* décrit d'une façon si émouvante par l'auteur de l'*Enéïde, Cumes* dont il reste à peine quelques vestiges, la grotte de la *Sibylle* dont les anciens faisaient le séjour des divinités infernales et le vestibule de l'enfer, *Baies*, la ville d'eaux des Romains, où mourut, vers le milieu du deuxième siècle, l'empereur Adrien à qui nous sommes redevables des arènes d'Arles et de Nîmes, du pont du Gard et de la plupart des voies romaines, remarquable encore et surtout par la piscine monumentale de *Mirabile*, la plus belle peut-être du monde entier ; *Bacoli* où Néron complota l'assassinat de sa mère Agrippine, *Misène* et *Procida*, immortalisées par les poètes et par Fénelon dans *Télémaque*, — tous ces noms historiques sont dans les mêmes parages.

Pouzzoles, à la vérité, se mire dans les flots pleins d'azur qui baignent son rivage, mais les puits, auxquels elle a dû apparemment son appellation latine, n'étaient point, abstration faite de leur profondeur, des puits d'eau destinés, comme on pourrait le croire en lisant Lebeuf, à l'alimentation de la ville : le consul Fabius, chargé par le Sénat romain de défendre cette position contre les attaques d'Annibal, deux cents ans environ avant notre ère, n'avait fait creuser ces puits que pour

créer un obstacle à la redoutable cavalerie du général carthaginois.

Quoique entourée de cratères, dont quelques-uns — notamment la Solfatara — fument encore, Puteoli fut longtemps un séjour de plaisance. Suétone en parle dans ses écrits et Cicéron y possédait une villa appelée *Puteolaneum*. C'est sur ses côtes, rôties par le soleil et par le feu souterrain des volcans, que, de nos jours encore, on récolte, au moyen de longues échelles, tant les vignes sont élevées, le fameux vin de Falerne, si recherché des anciens.

Outre divers temples, dont il reste à peine quelques débris, nous y avons remarqué, il y a de cela très peu d'années, des vestiges considérables d'un amphithéâtre que l'on peut comparer, sans exagération, au Colysée de Rome. Trente-cinq mille spectateurs pouvaient aisément y prendre place. C'est là que Janvier, canonisé depuis, fut livré inutilement aux bêtes féroces. Une chapelle, placée dans les galeries souterraines, en consacre le souvenir. Des cierges y brûlent nuit et jour. L'arène des gladiateurs est presque intacte ; les ouvertures carrées, par où les cages grillées des animaux étaient introduites du sous-sol sur la scène, existent encore. L'inscription placée au-dessus de la porte d'entrée a conservé son ancienne dénomination latine de *Puteolano*.

Nous ne voulons pas tirer de ce qui précède une conclusion par trop rigoureuse.

Une simple conjecture nous suffit.

Nous nous bornons à appeler sur ce point l'attention des hommes spéciaux, à l'effet de rechercher si le nom de Puteoli donné au village de

Puteaux ne l'a pas été par les Romains eux-mêmes, au temps où ils étaient maîtres du pays et en souvenir de l'une de leurs plus importantes cités.

Le raisonnement que nous venons de faire est applicable, du moins en partie, aux autres villages de la presqu'île de Gennevilliers. Leurs noms ont dû subir les mêmes altérations et les mêmes métamorphoses.

Nanterre, particulièrement, est, au rapport des anciens, un nom d'essence entièrement celtique. Les latins le désignaient sous le nom de *Nemetodorum*, mot que l'on croit dérivé de deux racines gauloises : *nemet* (temple) et *dor* ou *dour* (eau). — « Sur ce principe, dit Lebœuf, le nom « Nemetodorum » aurait été donné à ce lieu *par les Romains*, parce qu'il y a ait un temple sur le bord de l'eau de la Seine ou entouré des eaux de cette rivière [1]. »

Cette définition vaut les précédentes du même auteur.

Elle est tout aussi enfantine.

Lebeuf ne soumet pas les mots au creuset de son intelligence : il les immerge.

Hydrologue par occasion, bien plus qu'étymologiste, il semble faire de cette dernière science ce que les juges du moyen âge faisaient de la science juridique ; il la soumet à l'épreuve de l'eau... De l'eau à la surface, de l'eau autour et à l'entour, de l'eau partout ! Ce serait le cas de s'écrier comme certain personnage bien connu : « Que d'eau ! Que d'eau ! Que d'eau ! »

1. *Histoire du Diocèse de Paris*, t. VII, p. 112. — Indépendamment de Nemetodorum, Nanterre a porté les noms latins de *Nemptodorum*, *Nametodorum*, *Metodorum*, *Nanturra* et *Nanterra*.

Mais, ajoute l'historien du diocèse de Paris, *dor* ou *dour* a une affinité avec *thor* qui, dans la patrie de Vercingétorix, voulait dire « porte ».

Cette réflexion nous oblige à faire remarquer que *thor*, selon le livre de l'*Edda*, était aussi le nom que les Germains donnaient au dieu du Tonnerre, qui est l'équivalent du Jupiter Olympien. Or, ne serait-il pas plus vraisemblable de dire que le nom donné à Nanterre par les Romains signifiait « Temple de Jupiter », — ce qui a un sens, — au lieu de « Temple sur le bord de l'eau », qui ne dit rien?

Il y aurait, en faveur de cette opinion, une raison plausible, sinon certaine, et cette raison la voici : c'est que différents auteurs, et notamment Loëve-Veimars ([1]), racontent qu'Arioviste, chef d'une peuplade des bords de la Baltique, a pénétré dans les Gaules et est venu s'établir sur les rives de la Seine entre l'an 66 et l'an 55 avant notre ère, et que, par conséquent, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il se fût avancé jusqu'à Nanterre et qu'il y eût laissé un souvenir de la cosmogonie scandinave.

Les recherches étymologiques auxquelles ont donné lieu les noms des autres centres populeux de la péninsule n'ont pas eu de résultats plus brillants. C'est partout et toujours la même pénurie et la même indigence.

On se morfond dans le champ des hypothèses.

On se perd dans le dédale des conjectures.

Que la ville de Courbevoie se soit appelée, vers

1. *Bibliothèque du dix-neuvième siècle.* — Paris (1825), t. C, p. 199.

le douzième siècle, *Curva-via*, c'est-à-dire chemin tortueux;

Que Colombes ait porté, à une époque correspondante, les noms divers de *Columbus*, de *Columbos*, de *Columbis* ou de *Columba*, nom que M. de Valois traduit avec cette simplicité prud'hommesque qui échappe à toute controverse sérieuse : « lieu où les pigeons et les colombes abondent »;

Que Suresnes se soit nommé tour à tour *Surisnæ* ou *Surisnis*, *Sorenæ* ou *Serenæ*, *Souresnes* ou bien *Soresnes;*

Que Gennevilliers — en basse latinité, *gene*, *gini* ou *gine*, *villari* ou *villare* — ait tiré son nom de *gene*, première syllabe du nom de Geneviève, ou du château de *Gane* qui occupait jadis la place de l'église et qui passa plus tard dans les mains des dames de Saint-Cyr, — et de *Villar* ou *Villare*, diminutif de « villa », ou de Villiers, nom commun à plusieurs autres fiefs ou seigneuries des environs;

Qu'enfin, Asnières ait excité la verve gauloise de différents auteurs et donné carrière à des plaisanteries d'un goût plus que médiocre... [1];

Tout cela nous avance peu, et nous passons

1. « Asnières, dit Piganiol de la Force, doit toujours être écrit par un *s* final, parce que les lieux qui le portent sont appelés, dans les titres latins, *asinariæ*, *asneriæ*. C'est en se jouant de ce nom-là et faisant allusion au mot *asne*, qu'on dit d'un homme qui a étudié à Asnières, qu'il est docteur en l'université d'Asnières, qu'il y a fait son cours, qu'en un mot il est ignorant. » — Oudin, dans ses *Recherches et Curiosités françaises*, et dans son *Dictionnaire français-italien*, a écrit les mêmes insanités. — *Description historique de Paris et de ses environs*. Piganiol de la Force. — Paris (1742), t. IX, p. 13.

2

volontiers la plume à de plus érudits ou de plus courageux que nous pour continuer cette tâche laborieuse et ardue.

Mais si les recherches étymologiques auxquelles nous venons de nous livrer n'éclairent que médiocrement le sujet qui nous occupe, il n'est point hors de propos de faire remarquer, d'une façon générale, que, la première industrie de l'homme étant la pêche et la chasse, les groupements primitifs durent se faire le long des côtes, des cours d'eau, des fleuves, des rivières, à proximité des forêts et des bois.

C'est ainsi, d'ailleurs, que les peuplades insulaires de l'Océanie, encore au berceau de la civilisation, procèdent de nos jours.

Or, il est certain que la presqu'île de Gennevilliers, comme le reste de l'Ile-de-France, était boisée à l'époque gallo-romaine. La Seine qui l'enveloppe n'a point changé de lit. Alors, comme à présent, ce fleuve l'entourait de ses eaux, de telle sorte qu'à moins de prétendre que cette région était autrefois inhabitée, il faut bien convenir que les hameaux semés sur ses rivages ont une haute antiquité. Grégoire de Tours, cité par Lebeuf, corrobore implicitement cette appréciation. Cet évêque écrivait, en effet, vers les trois quarts du sixième siècle, que Sigebert, roi d'Austrasie, étant campé sous les murs de Paris, avait détruit par les flammes *les villages environnants*. On ne détruit que ce qui existe. Donc des villages existaient dans la banlieue de Paris bien avant que Sigebert en fît des auto-da-fé.

Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* en fournissent également la preuve. Elles ajoutent que la

guerre suscitée, au cours du même siècle, entre les enfants de Clotaire, par les rivalités de Brunehaut et de Frédégonde, fut pareillement funeste à la ville de Paris. Le fils de Chilpéric, qui fut Clotaire II, « ayant rallié à sa cause une grande partie des barons du royaume, les ducs et les plus grands seigneurs du pays, *Aréthée*, *Roque*, etc., etc. [1] », s'empara de la grande cité, la brûla et plaça sur sa tête les différentes couronnes des pays francs.

Mais c'est assez nous attarder dans le champ des hypothèses et des généralités : arrivons à des faits plus précis.

CHAPITRE II

NANTERRE

Village le plus ancien de la presqu'île. — Les druides y ont eu un temple. — Visite de Germain, évêque d'Auxerre. — Geneviève convertie au christianisme. — Sa victoire sur Attila. — Puits des miracles. — Baptême de Clotaire II. — Seigneurs et tenanciers. — Ses gâteaux. — Ses pompiers. — Ses moellons. — Ses rosières.

De toutes les agglomérations de la presqu'île de Gennevilliers, la plus ancienne est incontestablement Nanterre.

Une foule de documents l'attestent.

Ce petit coin de terre a même été, de temps presque immémorial, le chef-lieu de toute la contrée.

Ce n'est qu'en 1829 que le siège de la justice de paix fut transféré de Nanterre à Courbevoie. — L'ordonnance royale qui autorise ce transfert est du 1er mars 1829.

Il est avéré, de plus, que cette localité, qui fut la patrie de Geneviève, a possédé des druidesses avant d'être dotée de rosières.

Les archéologues l'affirment.

1. *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, t. I, liv. IV, p. 613.

Ils déclarent avoir rencontré dans ce hameau les traces d'un monument druidique.

A quelle époque convient-il d'en faire remonter la création? — C'est malaisé à dire. Ce que l'on peut assurer, en toute confiance, c'est que cette époque n'est point et ne peut pas être contemporaine de la décadence du culte de Teutatès.

Une religion qui finit est pareille à une plante dont la sève est épuisée. Les travaux, les monuments, les institutions qui doivent en perpétuer le souvenir, à travers les âges futurs, datent, non pas de son déclin, de son agonie, de sa chute, mais du temps de sa prospérité, de sa grandeur, de sa puissance.

Jules César et ses successeurs, et, à leur suite, les légions romaines, ont apporté sur notre vieux sol gaulois, non seulement le poids de leurs armes, mais — cela n'est point douteux — leurs lois, leurs mœurs, leurs arts, leurs sciences, leurs préjugés, leurs superstitions, leurs coutumes. On peut penser qu'ils y ont élevé des temples à la gloire des dieux qu'ils honoraient; on pourrait aller jusqu'à croire qu'ils ont laissé debout les monuments religieux de nos pères, mais nul ne comprendra qu'ils aient dressé par exemple, de leurs propres mains, des autels à Baal, Beelzébuth ou Astharoth, c'est-à-dire à des divinités étrangères, mieux que cela : au culte d'une religion éteinte ou de dieux trépassés. C'est pourquoi, étant admis que les druides ont eu un temple à Nanterre, ce monument ne paraît pas pouvoir être postérieur aux premiers temps de la conquête.

D'autres faits viennent à l'appui de cette opinion.

Le nom de « mont Valérien », donné à la montagne de Suresnes, est un de ces faits.

Ce nom tire très probablement son origine de l'empereur Valérien. On ne voit pas trop de quelle autre source il pourrait venir, et, en réalité, aucun auteur, soit ancien, soit moderne, n'a pu lui en assigner un autre avec quelque vraisemblance. Or, Valérien régnait en l'an 260. Gallien, son fils et successeur, mourut assassiné par ses soldats sept ou huit ans après. Si l'on considère, d'autre part, que le mont Valérien dépendait primitivement du territoire de Nanterre, on est amené à conclure, de ce nouveau chef, que ce village existait antérieurement au troisième siècle.

On peut lire, en outre, dans l'histoire de la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, qu'en l'année 420 ou environ, ce prélat, se rendant dans la Grande-Bretagne pour y remplir une mission ecclésiastique, passa à Nanterre et s'y arrêta.

Germain l'Auxerrois voyageait, on le voit, à petites journées, car il avait très certainement passé à Paris où il avait dû séjourner.

Dès ce temps-là le temple des druides n'existait plus.

Un monument chrétien avait été construit sur ses ruines : le tabernacle avait remplacé le dolmen, l'eau bénite avait été substituée tout à la fois à l'eau lustrale et au gui sacré, le goupillon faisait l'office de la faucille d'or.

C'est ici que se place la légende de la bergère de Nanterre, fille de Sévère et de Géronce, patronne de Paris, d'Asnières et autres lieux.

Que Geneviève ait été bergère, nous n'y trouvons absolument rien à reprendre, quoique le fait

soit contesté et contestable. On a vu des patriarches, comme Jacob, porter la houlette, et des rois, tel qu'en Bavière, épouser des bergères.

La fille de Sévère appartenait, tout l'atteste, à cette catégorie priviligiée dont parle le proverbe. Ses parents étaient riches ; certains auteurs vont jusqu'à supposer que la presqu'île entière était leur propriété (1). Geneviève menait paître les moutons de son père, de même que le petit-fils d'Abraham gardait le bétail de son oncle, et les troupeaux de Sévère étaient peut-être aussi nombreux que ceux de Laban.

Que cette jeune fille eût ou non de grossiers habits de bure, cela ne tire pas à conséquence. Ce qui semble acquis, c'est qu'elle était parée de bijoux, preuve incontestable que sa condition n'était pas aussi humble qu'on s'est plu à l'écrire. L'abbé Lebeuf en convient lui-même lorsqu'il dit que l'évêque d'Auxerre donna à la jeune néophite, qu'il venait de convertir au catholicisme, « une pièce de cuivre où était gravée la figure de la croix, en lui recommandant de la porter à son cou, *au lieu de ces colliers dont les filles mondaines de ce temps-là faisaient usage* (2). »

Mais passons.

Passons aussi sur la défaite réputée prodigieuse que Geneviève infligea, dit-on, au chef redouté des Huns par les seules armes métaphysiques de la foi.

1. « L'on croit, dit Lebœuf, que ses ancêtres, qui étaient riches, possédaient toute la péninsule où se trouvent Nanterre, Colombes, Asnières et Gennevilliers... » (*Histoire du Diocèse de Paris*, t. VII, p. 94.)

2. *Histoire du Diocèse de Paris*, t. VII, p. 113.

Laissons pareillement de côté l'histoire de ce fameux puits des miracles où s'abreuvèrent, au moyen âge et depuis, tant de pauvres hallucinés et d'illustres monomanes parmi lesquels l'histoire a retenu les noms d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, de la maréchale de Vitry, de Louis XIII et — ceci est la note gaie — des chevaux du marquis de Soubize.

La trace de ce puits merveilleux est quelque peu perdue. L'authenticité de celui que l'on montre à l'entrée du jardin du presbytère est au moins douteuse ; les eaux, dans tous les cas, ont singulièrement baissé: elles ont suivi la marche décroissante de la foi et l'on peut certainement affirmer qu'elles sont encore beaucoup trop abondantes pour les besoins de la consommation.

Ne nous arrêtons pas davantage — tant cela est controversé et confus — à la question de savoir à qui a appartenu, dans les premiers temps, la seigneurie de Nanterre, ni par quelles séries de mutations elle est passée des mains de Clovis, ou de tels autres souverains, seigneurs ou tenanciers, soit à la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, appelée depuis Sainte-Geneviève de Paris, et dont les titres ont été perdus vers le douzième siècle, soit à Saint-Etienne-du-Mont (1). On n'a que des hypothèses et des conjectures à cet égard. Lebeuf en relate quelques-unes et, pour le surplus, on en trouvera le détail dans le pouillé de Paris

1. Il existe aux Archives nationales, dans le carton S-2346, une pièce manuscrite de laquelle il semble résulter que le fief de Nanterre fut abandonné aux religieux chanoines regentiers de Sainte-Geneviève-du-Mont, de Paris, par transaction du 1er octobre 1672.

et des abbayes de France. Bornons-nous à constater que Clotaire II, fils de Chilpéric et père de feu roi Dagobert de si drolatique mémoire, fut baptisé à Nanterre en l'année 591, à l'âge de *sept ans*, et que, depuis cette date jusqu'au douzième siècle, il n'en est plus guère fait mention dans les chroniques et les chartes.

Une telle lacune est regrettable, car les Nanterriens ont dû jouer un rôle dans les fastes militaires de la monarchie carlovingienne. Leur village était fortifié ; il fut brûlé par les Anglais en 1346, en même temps que Saint-Germain-en-Laye. Lebeuf qui le visita, il y a un siècle et demi, constate que « ce lieu était autrefois fermé de portes » et il affirme en avoir vu quelques-unes, « avec des tours qui les accompagnaient ». Ajoutons que, vers la fin du règne de Louis-Philippe, en 1846 ou 1847, on en fit disparaître les derniers vestiges.

Aujourd'hui, — si l'on excepte l'importante maison de répression construite récemment sur son territoire, une fabrique de stéarine et une usine à pétrole, — cette localité n'est plus célèbre que par ses riches moellonnières, ses gâteaux à tranches dorées, ses pompiers légendaires et ses rosières d'antan. L'aquilon démocratique qui, sur plusieurs points de la France, souffle à tempête, paraît n'être encore qu'une brise légère pour la population nanterrienne, en grande partie agricole. — Mais, patience : le flot populaire monte et ses fortifiantes vapeurs ne tarderont pas, sans doute, à envahir son territoire et à déposer sur ses rives une rosée féconde.

Cette rapide notice nous paraîtrait incomplète si, pour finir, nous passions sous silence la fameuse

rengaine populaire dont les pompiers de Nanterre ont fait les frais :

Je viens chanter, belles de France,
Un corps charmant, plein de vaillance,
C' t' auguste corps, c'est les pompiers,
Qui d' Nanterre est les brav' troupiers !
Ce corps-là, sacrebleu !
Bien qu'il éteign' les flammes
Dans l' cœur des plus bell' femmes,
Tous les jours il met l' feu.

Quand ces beaux pompiers vont à l'exercice,
Pleins d'un' nobl' ardeur, faut les admirer;
Ils embrass' d'abord leur femm' et leur fis-se,
Puis, sans murmurer, dans Nanterre ils vont manœuvrer.
Tzimlaïla, tzimlaïla,
Les beaux militaires,
Tzimlaïla, tzimlaïla,
Que ces pompiers-là! } *bis.*
Ah ! ah ! ah ! ah !...

Cette joyeuseté, qui date de l'Empire, a cinq couplets. Nous jugeons suffisant d'en citer un, et, encore, ne le faisons-nous que parce qu'on a cru voir, dans cette chanson, au moment où elle a paru, une allusion malicieuse à des personnages que l'on appelait alors « Augustes » (! !).

CHAPITRE III

PUTEAUX

Comme quoi le village de Puteaux fut considéré autrefois comme une annexe du village de Suresnes. — Église et Royauté. — Exploitation du peuple. — Laïques et cléricaux à la curée. — Organisation du diocèse de Paris. — La paroisse est tout, la commune rien. — Charte de Dagobert aliénant la seigneurie de Puteaux à l'abbaye de Saint-Denis. — Récente découverte de sépultures mérovingiennes à Suresnes. — Difficultés avec la paroisse de Suresnes, à propos de redevances. — Excommunication des habitants de Puteaux. — Charte d'affranchissement. — Puteaux érigé en paroisse. — Villas des ducs de Penthièvre, de Guiche et de Grammont. — Rendez-vous de la noblesse et de la finance. — Fêtes royales, champêtres et vénitiennes. — Danses de paysans et de paysannes. — Puteaux autrefois et aujourd'hui.

Après Nanterre vient Puteaux.

Ceux de nos lecteurs qui ont lu dans Lebeuf, dans Dulaure ou dans Larousse, que cette localité, aujourd'hui la plus peuplée de la presqu'île de Gennevilliers [1], était, à l'origine, une simple annexe de la « paroisse » de Suresnes, ne manqueront pas d'être étonnés d'une pareille classification.

1. Voir, à ce sujet, le tableau de la population de la presqu'île de Gennevilliers, imprimé à la suite de ouvrage.

Il nous faut expliquer, dès le premier pas, cette contradiction plus apparente que réelle.

On sait qu'aux temps reculés auxquels nous faisons allusion — et la tradition n'en est malheureusement pas totalement délaissée dans notre État démocratique — il existait, ou plutôt, il coexistait deux sortes de gouvernement, d'administration, d'autorité : l'autorité royale, civile ou laïque, et l'autorité théocratique, religieuse ou ecclésiastique.

Bien que ces deux puissances se prêtassent, à l'occasion, un mutuel appui et qu'ensemble ou séparément, Église et Royauté, pape et roi, prêtres et seigneurs, baillis et sénéchaux, gens de l'autel et gens du trône, rivalisassent d'ardeur pour pressurer le peuple, pour rançonner, sous les formes les plus variées et les plus diverses, les travailleurs de toute catégorie, chacune d'elles avait, néanmoins, son *modus vivendi* propre, ses lois, ses règles, ses sources de revenus, ses tailles, ses impôts, sa gabelle, ses dîmes, ses bénéfices, ses censives, ses prébendes. Chacun des deux pouvoirs avait, en outre, un droit égal de haute, moyenne et basse juridiction, et ce droit particulier, individuel, s'exerçait côte à côte, — concurremment, sur le même territoire et les mêmes têtes, en toute plénitude et liberté, sans s'annihiler, s'exclure ni se confondre.

Ce n'est pas tout.

Les fiefs eux-mêmes relevaient les uns des autres et formaient, selon l'expression caractéristique de Veimars, « une sorte d'échelonnage de tyrannies ». Il y avait les grands, les moyens et les petits seigneurs, et tel d'entre eux était en même temps vassal de celui-ci et suzerain de celui-là.

Ainsi, le sol et tout ce qui en dépendait : hommes

et choses, bêtes et gens, serfs de la glèbe ou parias de métier, étaient considérés, par tous ceux qui occupaient un rang dans la hiérarchie aristocratique civile ou religieuse, comme une sorte de « vaine pâture » où il leur était permis de mordre à belles dents, à discrétion, à satiété, à merci! C'est ce que constate en termes succincts, mais suffisamment clairs, Jacques Doublet dans son recueil des *Antiquités*. — « Le Roy, écrit-il, *lève* des tailles sur son peuple et l'abbé de l'abbaye de Saint-Denis *cueille* pareillement des tailles sur ses sujets... [1]. »

C'est à la dualité, à la coexistence, à l'exploitation mutuelle du peuple par le spirituel et le temporel qu'est due la confusion que nous cherchons à dissiper.

Par suite de cet état de choses, le diocèse de Paris — car c'est de lui que nous avons à nous occuper particulièrement — était divisé en trois archidiaconés; chaque archidiaconé se subdivisait en deux doyennés et chaque doyenné en un nombre indéterminé de « paroisses [2] ». Les hameaux privés d'église ou de chapelle et, conséquemment, de desservant, relevaient, *en ce qui concernait l'exercice du culte*, et pour la plus grande com-

1. *Antiquités et recherches*, Jacques Doublet, liv. I, p. 410.

2. Les trois archidiaconés du diocèse de Paris portaient les noms de : Paris ou Parisis; Josias ou Joas, et Brie. — Les doyennés, au nombre de six, qui en dépendaient, étaient les suivants : Montmorency, Chelles, Corbeil, Lagny, Montlhéry et Châteaufort. — Il en existait un septième tout petit désigné sous le nom de Champeaux. La presqu'île de Gennevilliers tout entière faisait partie du doyenné de Châteaufort.

modité des habitants, de la « paroisse » la plus voisine.

C'est ainsi qu'on a pu dire qu'aussi longtemps qu'ils furent sans cure, sans chapelle et sans prêtre, les habitants de Puteaux se trouvèrent, mais *au spirituel seulement*, dans la dépendance de Suresnes. Aucun lien civil ne subordonnait un village à l'autre; l'attache était purement religieuse : Courbevoie au regard de Colombes et Gennevilliers vis-à-vis d'Asnières étaient dans une situation identique. Ce n'est, au surplus, un mystère pour personne qu'en ces temps-là et jusqu'à la Révolution française, la « paroisse » était tout et la « commune » rien; c'était la personnification vivante de toute une contrée; le clocher représentait le village, et le prêtre faisait fonction de chef de l'état civil. Cela est tellement vrai que les cahiers du Tiers aux États Généraux de 1789 portaient invariablement cette formule : « Plaintes, doléances et remontrances des habitants de la *paroisse* de... » et non de tel village ou de telle commune.

Nous avons parlé plus haut d'une charte de Dagobert, de ce roi « dévot et libertin », dont l'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon* a dit qu' « il fondait un couvent en sérail partout où il portait ses pas (1) ». Par cette charte, datée de son palais de Clichy (Clipiaco) la quatorzième année de son règne (an 647 environ selon Doublet, ou 635 seulement d'après Félibien), Dagobert, roi de France, en prévision de sa mort et « pour le salut de son

1. *Mémoires de Mme de Maintenon.* — Édition d'Amsterdam (1756), t. III, liv. VIII, ch. IV, p. 120.

âme », faisait donation perpétuelle à l'abbaye de Saint-Denis, qu'il avait fondée, de « son » domaine de Puteaux (*villam nostram que vocatur Aqua Putta*), avec tous les droits qui lui appartenaient, « sans en rien retenir, ni distraire ».

« Nous voulons, est-il stipulé dans cette charte, que ce domaine soit transmis au susdit monastère présentement dirigé par l'abbé Dodon, dans toute son intégrité et dépendances, avec toutes ses terres, ses maisons, ses serfs, ses vignes, ses bois, ses champs, ses prés, ses pâturages, ses eaux, ses cours d'eau, ses troupeaux avec leurs bergers, ses tenants et aboutissants et les bénéfices qui en dépendent, le tout ainsi que *Nous et Nos auteurs* en avons eu la possession et jouissance ([1]). »

Dès que le roi Dagobert vise dans cette donation les titres de propriété de ses ancêtres, il en faut nécessairement conclure que le village de Puteaux comptait, à cette époque, un nombre assez respectable d'années d'existence.

En était-il de même du hameau de Suresnes? — L'absence de documents authentiques ne permet pas de l'affirmer. Cependant des fouilles récentes pratiquées près de la gare de cette localité, pour le tracé du chemin de fer des Moulineaux à Courbevoie, ayant amené la découverte de sépultures qui semblent appartenir à l'époque mérovingienne, on peut, à bon droit, conjecturer que ce village est très ancien. Cette terre a dû appartenir à Charles le Chauve, qui était déjà possesseur du domaine de Rueil; il l'avait vraisemblablement trouvé dans

1. J. Doublet, *Antiquités et recherches* de l'abbaye de Saint-Denis. — Paris (1625), liv. III, p. 67.

son héritage, et aux ides de mai 918, il en fit présent non pas au monastère de Saint-Denis, auquel avait été aliénée, depuis près de trois cents ans, la seigneurie de Puteaux, mais à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ce don gracieux fut fait à la prière du comte Robert, abbé laïque de cette abbaye, pour le dédommager de la perte des biens de la Croix-de-Saint-Leufroy, dont il avait joui jusqu'alors, et qui venaient, à son mortel chagrin, d'être enlevés à la mense de son monastère.

Il y a là une nouvelle preuve que, jusqu'au commencement du dizième siècle au moins, aucun lien n'a pu ni dû exister entre Puteaux et Suresnes. C'étaient deux fiefs parfaitement distincts, appartenant à deux suzerains différents; et, pas plus au point de vue religieux qu'au point de vue civil, il ne pouvait être question, entre ces deux hameaux, de subordination ou de suprématie, puisque, au surplus, d'après le *Pouillé général* des abbayes de France, ce n'est qu'un siècle et demi plus tard, en 1062, que le village de Suresnes fut érigé en « paroisse ». — Geofroy, évêque de Paris, et Pascal II, le premier en 1070 et le second en 1100, confirmèrent cette concession.

C'est très probablement vers cette dernière époque qu'en vertu du droit coutumier dont nous avons parlé, les habitants de Puteaux furent tenus de participer aux frais du culte de l'église de Suresnes de laquelle ils relevaient.

Mais, ici, se place un document important qui semble avoir échappé aux laborieuses recherches de Lebeuf, ainsi qu'à l'attention vigilante des deux bénédictins, Félibien et Bouillart.

Ce document est de l'an 1148. Il porte la signa-

ture de l'abbé Suger, supérieur de l'abbaye de Saint-Denis et régent du royaume : le roi Louis le Jeune était alors parti en pèlerinage pour la Palestine.

On y lit ce qui suit :

— « Nous avons donné une constitution à un *nouveau village*, dans un lieu appelé Puteaux, près du fleuve de la Seine. Nous avons arrêté que les habitants payeront *douze deniers*, selon la loi des forfaits ordinaires ; qu'ils demeureront *exempts de toute taille*, qu'ils ne suivront que nous et qu'ils ne répondront en justice à aucun autre *qu'à nous ou à notre sergent* demeurant dans ce même village. — Pour ce qui est des forfaits graves, comme le vol et autres délits semblables, ils ne pourront nullement se racheter (1). »

A priori, cet acte semble en contradiction avec la charte de Dagobert. Il n'en est rien. Le seul passage de ce document qui pourrait donner quelque créance à cette opinion est celui où il est dit que Puteaux est un « nouveau village ». Il est hors de doute qu'il y a là une simple erreur de plume, un *lapsus calami*.

Ce n'est pas devant le mot « village » que l'adjectif « nouveau » aurait dû être placé, mais devant le mot « constitution ».

On ne comprendrait pas, en effet, qu'à deux pas de Paris, et presque sur le seuil de la grande cité, en plein douzième siècle, il ait pu surgir tout à coup, — par une sorte d'opération magique, — des brouillards de la Seine, comme jadis du chaos uni-

1. *Archives nationales*. — L. L. 1167. — Pièce manuscrite, n° 52.



versel, une terre nouvelle sur laquelle un individu quelconque pouvait poser la main sans se heurter à un premier occupant. S'il se fût agi d'un monde idéal, fantastique, imaginaire, d'un château en Espagne, d'un fief dans la lune ou d'une de ces éclosions merveilleuses comme la fée Carabosse en avait le secret, passe encore; mais un hameau est une chose palpable, tangible ; un village n'est pas suspendu à la voûte du ciel comme un astre, une comète ou un ballon ; il a des attaches avec la terre, et pas un grain de sable, au temps où nous parlons, n'avait pu échapper à l'âpre convoitise des seigneurs et des prêtres. D'autre part, exempter un peuple d'impôts, édicter des dispositions pénales applicables à tel ou tel délit et fixer la juridiction qui doit en connaître, c'est incontestablement faire acte de suzerain, c'est exercer un droit, c'est le constater, mais ce n'est pas le créer. Donc la déclaration de l'abbé Suger, bien loin d'infirmer la charte de Dagobert, la reconnaît implicitement et la confirme en la modifiant.

Mais, avons-nous ajouté, ce document est « important ».

Voici comment :

Les habitants de Puteaux étaient, nous l'avons dit, tributaires de la « paroisse » de Suresnes pour le service du culte. A une date qu'on ne saurait préciser, ils cessèrent de payer la redevance qui leur était imposée. Ce refus de leur part leur valut une excommunication en bonne et due forme.

Pourquoi refusèrent-ils? — Voilà ce qu'aucun document n'a jamais jusqu'ici fait connaître, et il nous semble que l'acte de Suger, presque contem-

porain de l'établissement des communes en France, est de nature à en donner l'explication.

Il est probable, en effet, que les habitants de Puteaux, désireux de secouer le joug ecclésiastique et de prendre part à ce grand mouvement d'émancipation communale, provoqué par Louis le Gros, y furent particulièrement incités par leur propre suzerain, par l'abbé de Saint-Denis, le sage Suger, qui les exemptait de toute « taille » et leur enjoignait de n'obéir à aucune autre autorité qu'à la sienne.

Combien de temps dura cette résistance ? — Mystère. Elle cessa en 1212, soixante-quinze ans environ après la mort de Louis le Gros ; et voici de quelle façon en rend compte dom Bouillart, l'historien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés :

« Les habitants de Puteaux (*homines et hospites de Puteolis*) et de la Croix (*et de Cruce*), petite bourgade située sur le rivage de la Seine, à mi-chemin de Suresnes à Puteaux, eurent à peu près le même sort que Guillaume Artaud (1). Leur obstination à ne point vouloir payer tous les ans, à *l'église de Suresnes*, certaines redevances de peu de valeur, obligea l'abbé de Saint-Germain, en qualité de *seigneur* et de *patron*, d'avoir recours au pape pour les y contraindre... Ceux de Puteaux n'ayant pas voulu entrer en accommodement furent excommuniés pendant quelque temps ; mais, après y avoir fait quelque attention, ils reconnurent, en présence d'Arnaud, official de Paris, qu'ils étaient obligés de payer chacun, tous les ans, à l'église de Suresnes,

1. Guillaume Artaud avait été censuré pour avoir usurpé certains droits de l'abbaye.



un pain et trois chandelles : une chandelle au jour de la Toussaint, une autre à la Noël et la troisième à la Purification de la Vierge. Le pain devait être présenté le lendemain de la Noël et le curé en prenait la troisième partie. Le maire ou syndic de Suresnes recevait les chandelles éteintes après l'évangile de la grand'messe, excepté le jour de la Purification où elles devaient être allumées (1)... »

Cette version de dom Bouillart, acceptée par Lebeuf, sans un contrôle suffisant, renferme, toutefois, en un point essentiel, une très grave inexactitude qu'il importe de signaler. Ce n'est pas à l'église de Suresnes que la redevance dont il s'agit était due, mais à l'église patronale de Saint-Germain-des-Prés, de Paris (*ecclesiæ sancti Germani de Pratis Parisiencium*), et le maire de Suresnes, autrement dit le syndic de la « paroisse », ne jouait, dans cette affaire, qu'un simple rôle d'intermédiaire. La preuve en résulte de la déclaration même de l'official Arnaud, à la suite de laquelle l'absolution fut accordée (2).

Quelle que soit la vérité sur tous les détails qui précèdent, un fait reste absolument certain : c'est qu'en 1248 la seigneurie de Puteaux était encore placée dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Denis. C'est à cette date seulement que les habitants de ce village recouvrèrent partiellement leur indépendance.

La charte qui les délivre de la « servitude » — le mot est de Michel Félibien — porte la signature

1. *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par Jacques Bouillart, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. — Paris (1724), in-fol., p. 113.

2. *Archives nationales.* — S-2913, pièce n° 12.

de l'abbé Guillaume, supérieur du monastère dyonisien.

Cet acte gracieux est commun à la majeure partie des villages de la « Garenne-Saint-Denis », nom que l'on donnait, dès ce temps-là, à la presqu'île de Gennevilliers.

Les seuls villages de Suresnes et de Nanterre n'y sont pas expressément mentionnés. On ignore la date à laquelle le premier de ces hameaux fut affranchi. Dom Bouillart raconte, toutefois, « qu'en 1230 l'abbé Eudes remit aux habitants de Suresnes, par un traité fait avec eux, le droit qu'il avait de lever la taille, un *post* ou gîte et les sols du Roy, c'est-à-dire une taxe qu'ils étaient obligés de payer lorsque le Roy allait à la guerre, à la condition, cependant, qu'ils payeraient tous les ans à l'abbaye quarante sols de rente, sans préjudice de tous autres droits et coutumes (1)... » Quant au village de Nanterre, Lebeuf assure qu'il fut affranchi en mars 1247, par Thibaud, abbé de Sainte-Geneviève, mais à la condition aussi que chaque habitant payerait, notamment, au maréchal de France, pour son droit de maréchaussée, « trois sols chaque année à la Saint-Jean et un pain de la grosseur d'un pied de cheval au lendemain de Pâques (2) ».

Il convient de remarquer, en outre, en ce qui concerne la charte de 1248, qu'elle n'était pas absolue; elle était conditionnelle et limitative.

Outre qu'elle était exclusive des serfs et de leurs femmes, elle contenait des réserves expresses,

1. Jacques Bouillart, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. — Paris (1724), in-fol., p. 120.

2. *Histoire du Diocèse de Paris*, Lebeuf. — Paris (1757), t. VII, p. 122.

tant en faveur de l'Église qu'au profit du monastère.

Si, d'une part, en effet, elle exonérait les habitants de la Garenne-Saint-Denis de certaines charges et redevances, si elle les affranchissait notamment, — moyennant finances, bien entendu, — du droit de *formariage*, de *capitage*, de *mainmorte*, et, en général, de *toute espèce de servitude*, elle retenait, par contre, le droit de « patronage » et maintenait les affranchis des deux sexes dans le « respect » et la « déférence » auxquels ils étaient tenus par la charte de Dagobert, les édits de ses successeurs et le droit coutumier ecclésiastique. Ceux qui voulaient prendre femme devaient observer les anciens errements de l'Eglise-mère (*Ecclesiæ nostræ*), sans pouvoir opposer le privilège de leur liberté. Il en était de même de l'exercice du droit de justice, dont l'abbaye ne faisait point l'abandon. L'impôt sur le vin, dit droit de *forage*, n'était pas non plus supprimé : il devait être égal à celui payé par les marchands ou taverniers et ne pouvait, dans tous les cas, être inférieur à six deniers par tonneau. L'abbaye renonçait, à la vérité, à quelques autres redevances, désignées sous les noms incertains ou vieillis de *botage* ou de *péage*, de *calcéage* ou *calciage* et de *theloneum*; mais il est essentiel de faire remarquer, en ce qui concerne cette dernière taxe, que le dégrèvement n'était pas entier, puisqu'il était limité à la vente de quelques produits seulement [*solui pro venditione ovorum et caseorum*] (1).

1. *Antiquités et recherches*, Jacques Doublet, liv. III, p. 907. — Paris (1625).

Ce n'est pas, on le voit, sans de justes raisons, — la preuve en a été surabondamment faite, — que le régime de la féodalité a laissé chez nous, en France, de si détestables souvenirs. Ce gouvernement de bon plaisir et d'obscurantisme incarnait en lui tout ce que l'imagination la plus féconde peut concevoir de monstrueux, de vexatoire, de révoltant, d'inique.

Ainsi, même après la charte d'affranchissement de l'abbé Guillaume, les Putéoliens restèrent, non seulement sous le patronage et dans la vassalité de l'abbaye de Saint-Denis, mais ils continuèrent, pendant près de trois cents ans, à payer à l'église « paroissiale » de Suresnes ou Saint-Germain-des-Prés — peu importe — la redevance dont nous avons parlé.

Hobbes, un des plus grands philosophes matérialistes de l'Angleterre, a émis cette opinion, plus digne des siècles barbares que des temps civilisés : « La Force prime le Droit. » Cela est encore plus vrai de la « Coutume » qui, pareille au lierre, étreint, enlace le corps social tout entier, opprime les consciences, assujettit la pensée, étouffe le génie novateur, enraye le progrès, entretient et perpétue l'ignorance.

Les habitants de Puteaux l'apprirent à leurs dépens, lorsque, voulant se soustraire, pour la seconde fois, à la sujétion dont ils étaient l'objet, ils songèrent, en 1509, à se donner le luxe d'une chapelle.

L'église de Suresnes protesta et la construction n'en fut autorisée, grâce encore à la conciliante intervention de Guillaume Briçonnet, abbé de Saint-Germain, qu'aux conditions suivantes :

1° Que la chapelle ne serait « jamais » érigée en « paroisse »;

2° Qu'elle n'aurait qu'une cloche;

3° Qu'elle serait privée de fonts baptismaux et de cimetière;

4° Enfin, que les habitants ne recevraient les sacrements de l'Église qu'à Suresnes, où, de plus, ils seraient tenus d'assister à l'office divin, les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de la Chandeleur.

Inaugurée, en 1523, par François de Poncher, évêque de Paris, la chapelle de Puteaux, devenue bientôt insuffisante, reçut des agrandissements successifs. Lebeuf dit y avoir vu des vitraux de « l'an 1558 » dont l'un, dans le chœur, à main gauche, représentait « la vie de saint René, évêque d'Angers ».

De deux choses l'une : ou Lebeuf a commis une singulière erreur en observant dans ces vitraux un épisode de la vie de saint René, ou ceux qui existent actuellement à l'église de Puteaux ne sont plus les mêmes. Où trouver, en effet, dans cette verrerie, un seul acte de la vie de cet évêque? Et, d'abord, a-t-il réellement existé? Rien n'est plus confus que sa mémoire. Le Martyrologe romain est complètement muet sur son compte. Sa naissance, sa vie et sa mort n'ont été révélés au monde chrétien que vers le seizième siècle. On croit qu'il est né à Angers, vers la fin du quatrième siècle; qu'il aurait quitté son siège et son pays pour aller à Rome; que de Rome il aurait gagné Sorrento, près de Naples, où il serait mort.

D'autres pensent que René serait le même que Maurille, également évêque d'Angers, avec lequel

on le confond fréquemment; mais la vie de Maurille est tout aussi vide, sinon plus, que celle de René. Pas plus dans l'une que dans l'autre on ne saurait trouver la plus légère trace des sujets qui ornent cette verrerie d'ailleurs remarquable [1].

Ajoutons que ces vitraux ont été classés, paraît-il, parmi les monuments historiques, par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 mars 1886. Nous avons eu la curiosité de lire le rapport à la suite duquel a été pris cet arrêté, mais nous ne l'avons trouvé ni au *Journal officiel*, ni dans le *Bulletin de l'Instruction publique*.

En 1596, suivant Jacques Bouillart, et non en 1573, comme l'a écrit par erreur l'abbé Lebeuf, la chapelle de Puteaux fut érigée en succursale de la paroisse de Suresnes par décision de l'official de Paris. Quelques-unes des restrictions furent levées, mais pas toutes. — « On permit d'y conserver un ciboire avec les *saintes* hosties pour la communion des fidèles; d'y avoir des fonts baptismaux et un cimetière, à condition que le prêtre desservant la chapelle serait institué par le curé de Suresnes *pour autant de temps qu'il le jugerait à propos;* que les habitants de Puteaux seraient obligés de le loger, meubler et entretenir à leurs dépens; de lui donner, outre cela, cinquante livres de rente, moitié à Pâques, moitié à la Saint-Remy, et qu'ils assisteraient à l'office divin dans l'église matrice de Suresnes les jours de Pâques, de la dédicace de saint Leufroy, patron de la paroisse, et autres

1. *Les Vies des saints*. — 4 vol. in-fol. — Paris, chez Louis Genneau, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Pierre (1724).



grandes fêtes, s'ils n'en étaient empêchés pour cause légitime [1]. »

Jacques Bouillart se tait sur la question des cloches, mais il est certain, d'après les archives de la fabrique, que l'interdiction d'en posséder plus d'une fut levée à cette occasion. Deux au moins furent ajoutées à la première. L'une, du poids de quatre cent neuf livres, fut baptisée le 29 octobre 1648. — Elle eut pour marraine une certaine dame Hinelin, qui lui donna le nom de « Catherine ». L'autre, d'un poids inférieur, fut solennellement bénite par Guillaume Loysel, prêtre de la paroisse, le 17 mars 1662. Dame Catherine de Ricouard, femme de messire Pierre Benoist, conseiller du roy, en fut la marraine; elle lui donna le nom de « Charlotte ». — Les donateurs étaient maître Simon Mazire, marchand bourgeois de Paris, et Marie Clausier, sa femme.

En 1717, sous l'épiscopat du cardinal de Noailles, — un siècle et plus s'étant écoulé depuis la décision que nous venons de rappeler, la population de Puteaux ayant continué à s'accroître et « la fabrique étant riche [2] » — l'église « succursale » fut

1. *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Jacques Bouillart. — Paris (1724), in-fol., p. 196.

2. Nous laissons à l'abbé Lebeuf l'entière responsabilité de cette affirmation qui ne nous semble guère cadrer avec les documents qui ont passé sous nos yeux. Le 28 avril 1728, le curé de *Notre-Dame-de-Compassion de Puteaux*, François Pierre de Cay « et non de Lay », comme l'appelle Lebeuf, adressait, par ordre, à l'assemblée générale du clergé de France et au bureau du Diocèse de Paris, un état des revenus de sa cure, où il est dit que — défalcation faite d'une somme de *274 livres* que lui payaient annuellement « les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-

érigée en « paroisse », mais en conservant encore, — tant, nous l'avons dit, les « abus » sont invétérés et la « coutume » tenace, — des vestiges, heureusement depuis longtemps effacés, de son ancienne servitude.

C'est vers la même époque (1685) que la seigneurie de Puteaux passa, nous ne savons guère par suite de quelle transaction, de l'abbaye de Saint-Denis à la communauté des dames de Saint-Cyr.

La chapelle fut, dès lors, flanquée d'une tour en forme de clocher. Cette tour reçut quatre cloches [1], et le terrain qui y confinait, du côté du levant, fut consacré aux inhumations. C'est, au demeurant, l'église actuelle un peu restaurée, avec sa voûte en bois de l'époque primitive. On lui donna d'abord

Prés, gros décimateurs de grosses et menues dixmes de ladite paroisse pour partie de sa partie congrue » — il ne touchait que *26 livres* « des habitants *général* » de ladite paroisse et *232 livres* des marguilliers, moins *35 livres* destinées au vicaire. Il ajoutait cette observation caractéristique : « Casuel modique, très petit nombre d'habitants, dans la pauvreté, accablés de tailles, sans protection des seigneurs, des gros décimateurs, *ny* de qui que ce soit... » — Le 30 juillet 1757, le curé Desportes, son successeur, disait de son côté : — « Le curé est logé à ses *dépens*, depuis bientôt douze ans qu'il est dans la cure; il paye 170 livres pour le loyer d'une petite maison bourgeoise qui n'a ni cour, ni jardin, et qu'il a été heureux de trouver vacante lors de son entrée à Puteaux... » (Archives nationales, q' 1054.)

1. Ces cloches existaient encore au moment de la Révolution. Trois d'entre elles durent être mises à la disposition du pouvoir exécutif, par décret de la Convention nationale du 23 juillet 1793; elles furent envoyées aux fonderies les plus voisines « pour y être fondues en canon ». (Délibération du conseil municipal de Puteaux, en date du jeudi, troisième jour du deuxième mois de l'an II de la République française une et indivisible.)

le nom de « Notre-Dame-de-Compassion », et, plus tard, celui de « Notre-Dame-de-Pitié », qu'elle a toujours conservé depuis.

Le cimetière fut fermé à la Révolution française; on y planta des arbres de la Liberté que les vicissitudes politiques ont fait disparaître comme ont disparu, depuis, ceux de 1848, qui les avaient remplacés. Les ossements ne furent cependant relevés qu'en 1800. On les transporta rue Saint-Denis (aujourd'hui rue de Voltaire), dans un nouveau cimetière faisant face à l'ancienne rue Napoléon (actuellement rue Parmentier), près du parc de M. Pitois, que traverse la rue Parmentier prolongée. Ils y restèrent jusqu'au 3 février 1851, date à laquelle on inaugura le cimetière actuel, dit des *Cinq-Arches*, que longent la voie ferrée de Paris à Versailles et le chemin des Bas-Rogers, tout près du point où vient se raccorder la ligne de transit des Moulineaux.

Au siècle de Louis XIV, le village de Puteaux était habité par les gros manieurs d'argent et la fine fleur de l'aristocratie.

— « La noblesse et la finance, » dit Dulaure, « y possédaient un assez grand nombre de villas. » Le duc de Guiche, la famille des Penthièvre et le duc de Grammont y avaient, notamment, des habitations de plaisance.

La plupart de ces résidences champêtres occupaient les terrains compris dans le parallélogramme formé par le quai et la rue actuelle de Neuilly, la rue Godefroy et celle de Penthièvre limitative des territoires de Puteaux et de Suresnes; quelques-unes s'étendaient même sur la côte, de la place du Marché, — que les vieux plans désignent sous le

nom de « Croix des arpens », — au « Chant de coq » ou Chantecoq, aux « Sablons », aux « Darnattes », au « Clos Raymond » et « aux Chigneux ».

La plus somptueuse de ces habitations — celle à laquelle on a, d'ailleurs, donné, dans le pays, le nom de « château de Puteaux » — fut construite par les trois ducs de Grammont, de Guiche et de Penthièvre. Chacun d'eux y apporta des agrandissements et des embellissements successifs. Ces agrandissements donnèrent même lieu à un procès avec le duc de Chaulnes dont nous dirons un mot au chapitre suivant.

Le château de Puteaux, commencé en 1698, ne fut guère achevé que vers le milieu du dix-huitième siècle. Un duc de Feltre, maréchal de France et ministre de la guerre sous Napoléon Ier, en devint propriétaire. Après sa mort il fut vendu à un Anglais, nommé Sinnet, pour la modique somme de quatre-vingt-cinq mille francs : il avait coûté un million. Ce dernier acquéreur, ayant fait de mauvaises affaires, fut lui-même exproprié le 25 janvier 1832. C'est un ancien notaire, du nom de Dentend, qui s'en fit adjudicataire. Cet immeuble est toujours resté depuis dans les mains de la famille — mais du château il ne reste plus pierre sur pierre depuis 1881.

Tout ce coin du pays — qu'occupaient ces splendides villas — était plein de verdure, d'ombrage, de parcs, de fraîches oasis, de jardins, de prairies, de vergers et de fleurs. Le surplus était planté de vignes. On y cultivait aussi une certaine rose bien connue dans le commerce sous le nom de « Rose de Puteaux ». C'était une variété de la rose de Damas (*rosa Damascena*), plus pâle, plus tendre,

plus suave que la « rose de Provins » (*rosa gallica*), quoique appartenant l'une et l'autre à la même famille. On en rencontre encore quelques bouquets sur les hauteurs du « Chant de coq » et aux environs de la gare du chemin de fer, dans les haies vives qui enclosent les propriétés et jusque dans les palissades qui bordent les chemins. Très recherchée des pharmaciens et des parfumeurs, les premiers faisaient entrer son suc dans la composition de leurs collyres si renommés et si précieux pour les affections de la vue, et les seconds en extrayaient une huile essentielle destinée à parfumer le *cold cream*.

Le *Mercure galant* nous apprend que la duchesse de Guiche était souvent honorée, dans sa résidence de Puteaux, de la visite de M[me] la duchesse de Bourgogne.

Le 3 septembre 1700, il y eut, notamment, de grandes réjouissances dans cette aristocratique villa en l'honneur de ladite princesse. Une « magnifique collation » lui fut offerte. On y fit une telle consommation de bougies que, raconte le chroniqueur patenté de la cour de Versailles, « la maison paraissait tout en feu ». La fête se termina par un bal donné « aux paysans et aux paysannes de la localité (1) ».

Au mois d'octobre 1706, ce fut bien autre chose : aux danses, aux chants, aux illuminations, on avait substitué plusieurs genres d'exercice.

Cent cinquante hommes « des mieux faits » (! ! !), de Puteaux et de Suresnes, furent choisis pour aller au-devant de la princesse et de sa suite.

1. *Mercure galant.* — 3 septembre 1700, p. 130 et suiv.

Mme la maréchale de Cœuvres et Mme la marquise de Villecerf étaient à leur tête. Mais laissons parler le *Mercure galant* :

— « Ces dames, » nous dit cet organe de la cour de Versailles, naturellement bien informé, « montèrent environ sur les trois heures de l'après-midi dans une des litières de Mme la duchesse de Bourgogne et elles allèrent, avec les habitants qui avaient pris les armes, au bruit des tambours, des violons et de plusieurs autres instruments, sur le chemin par où cette princesse devait arriver. Elle fut fort surprise de trouver ces dames à la tête d'une troupe aussi leste. Elles la saluèrent de la meilleure grâce du monde et leur bon air fut remarqué de toute la cour. Lorsque Mme la duchesse de Bourgogne approcha de la maison de M. le duc de Guiche, elle fut saluée de toute la mousqueterie. La litière des dames qui avoient esté au-devant de cette princesse arriva peu de temps après elle, avec le même accompagnement et suivie des « plus jolies paysannes » des environs ; elles avoient, ajoute le *Mercure galant*, des corbeilles remplies de raisin et de gâteaux dont elles firent présent à cette princesse qui, en retour, leur donna des preuves de sa libéralité... [1]. »

L'île de Puteaux, qui appartient présentement à la famille de Rothschild après avoir été possédée par les barons de Sellière, fut elle-même, au cours de ce siècle dépravé où le culte de Vénus le disputait à celui de Bellone, le théâtre de « magnifiques et galants régals ».

Un certain M. de Bourges, correcteur des

1. *Mercure galant.* — Octobre 1706, p. 372.

comptes, resté, d'ailleurs, assez obscur, y donna, en 1679, un bal qui fit époque et qui eut des imitateurs dans l'île du pont de Neuilly, qui l'avoisine, et dans celle de Villers, qui vient à la suite, et qui, de nos jours, coupée en deux tronçons par le pont Bineau, porte le nom purement fantaisiste d'île de la « Grande-Jatte ». Tout ce qu'il y avait de personnes de qualité, dans sept ou huit villages des environs, prit part à ces « agréables fêtes».

C'est le *Mercure galant* qui le raconte.

— « Les îles que nous venons de citer », dit ce journal, « estoient remplies d'un nombre infini de lumières qui, donnant un éclat nouveau à la verdure naissante, produisaient le plus bel effet du monde. Joignez à cela, continue le même écrivain, ce qu'on en voyoit briller sur la rivière où plus de cent petits bateaux, qui en estoient tout garnis, servoient à passer et à repasser sans cesse (1). »

Autre temps, autres mœurs!

Les fêtes vénitiennes sont bien encore en vogue dans le pays, mais, pour le surplus, que de changements !

C'est que, dans notre société moderne, avide de justice et d'égalité sociale, le travail utile et fécond tend de plus en plus, chaque jour, à se substituer au parasitisme rongeur, aux occupations stériles, à l'oisiveté, source de tous les abus et de tous les vices.

Puteaux n'est plus le théâtre des fêtes galantes et des jouissances mondaines.

C'est une cité ouvrière.

Un dur labeur y a remplacé les plaisirs sensuels.

Mercure galant. — Juin 1679, p. 83.

Les jours sans amertume et sans souci ont fait place à l'âpre besoin de la vie.

Presque partout, l'atelier bruyant a envahi le paisible boudoir.

L'usine fume sous les grands arbres verts des villas superbes, et leurs parterres, jadis si parfumés, n'exhalent plus que l'odeur âcre et fétide du cambouis et de la houille.

La principale industrie de ce pays manufacturier est la teinturerie; elle date à peine d'un demi-siècle (1830) et, déjà, elle a une réputation universelle. On y rencontre aussi des maisons d'apprêt et d'impression sur étoffes, des distilleries, des blanchisseries, des bonneteries, des passementeries, une chapellerie, une brasserie, une imprimerie, des fabriques de diverses natures, telles que : produits chimiques, encres d'imprimerie, savon, benzine, dentelles, cuirs vernis, conserves alimentaires, briques et carreaux de plâtre, commerce de chiffons en gros, extraction de la matière colorante des bois de teinture à l'usage de l'industrie locale, construction de métiers mécaniques pour la fabrication des bas de Paris, un établissement de galvanoplastie, et, enfin, un atelier d'artillerie qui occupe présentement dix-huit cents ouvriers et dont le chiffre ne tardera probablement pas à être porté à deux mille.

Puteaux n'a pas de monuments, à moins que l'on ne considère comme tels son église, ses vitraux du seizième siècle, et son petit temple évangélique, en style pseudo-roman. Par contre, il possède plusieurs groupes scolaires, deux salles d'asile et une crèche. Sa mairie, qui date seulement du dernier Empire, est déjà insuffisante, à cause de l'augmen-

tation constante de la population. Elle porte l'empreinte du règne néfaste sous lequel elle a été construite, et nous avons toujours considéré comme une amère ironie cette inscription latine qui orne son frontispice : *Sub lege libertas*.

Au point de vue de l'opinion, Puteaux a toujours marché à l'avant-garde de la démocratie la plus radicale. Ses banquets de 1848 sont restés célèbres. Sous l'Empire, ses écoles étaient laïques et gratuites, et, dès 1867, les prestations en nature, encore légalement existantes, étaient supprimées de fait et remplacées par l'inscription au budget communal d'un crédit correspondant.

Ajoutons, pour clore ce chapitre déjà long, que Puteaux, comme Nanterre, cultive la rosière ; mais avec cette différence essentielle qu'à Nanterre les rosières sont conduites à l'église et couronnées par le prêtre, tandis qu'à Puteaux la cérémonie est purement civile et c'est la municipalité qui procède au couronnement.

Cette institution est de date toute récente ; elle ne remonte qu'à 1871. Les époux Cartault, qui habitaient la commune, et qui sont morts pendant le siège, en sont les fondateurs. Celui qui reçut le legs et le fit adopter par le conseil municipal dans sa séance du 31 mars en lui imprimant ce caractère laïque que le testament autorisait, sans l'indiquer, est l'auteur même de cet ouvrrge. Le malheur des temps — constatons-le sans nous en plaindre — n'a pas permis que mon nom figurât sur le grand registre, relié en maroquin rouge et doré sur tranches, où l'on inscrit les noms des lauréates.

CHAPITRE IV

SURESNES

Son histoire confondue, en partie, avec celle de Puteaux. — Détachée de Nanterre en même temps que Puteaux. — Saint Leufroy, patron de son église brûlée au temps des Huguenots. — Village anciennement enclos de portes. — Personnages marquants qui l'ont habité : Vatable, l'illustre hébraïsant; Danès, Perronet, Colbert et l'astrologue Denys. — Henri IV y signe la paix avec les catholiques. — Souvenirs de la Belle Gabrielle. — Le petit vin suret. — Ce que fut Suresnes. — Ce qu'il est. — Ce qu'il sera.

L'histoire de Suresnes est si intimement liée à celle de Puteaux, qu'en faisant, dans le chapitre qui précède, l'historique de cette localité, nous avons dû forcément nous occuper de l'autre, en sorte qu'il ne nous reste que très peu de chose à en dire, tant au point de vue religieux qu'en ce qui touche les autres côtés de son histoire.

Le village de Suresnes, démembré de Nanterre, fut érigé en « paroisse » en l'an 1062.

Son église fut placée sous l'invocation de saint Leufroy, ancien abbé du diocèse d'Évreux, qui vivait au huitième siècle, et dont les reliques, cachées d'abord chez les religieux de Saint-Germain par crainte de l'invasion des Normands, furent, plus tard, transportées à Paris.

En 1222 la châsse de ce « saint » reçut une de ses côtes qui, disparue pendant les guerres religieuses, fut remplacée, en 1508, par « un petit os » de sa jambe.

Soixante-neuf ans après, en 1577, la petite église de Suresnes fut brûlée. On la remit en état, mais sans faire disparaître les traces de l'incendie, ce qui permettait à Lebeuf d'ajouter :

— « Cette église est aujourd'hui (1750) un grand vaisseau nud, avec un simple lambris, sans ailes, sans tombes, sans sépulture digne de remarque et avec un portail bâti de travers, de manière qu'il n'y a que le clocher qui, de loin, a quelque apparence [1]. »

Aucun changement notable n'a été fait depuis à cette église. Ce n'est pas une ruine — signe des temps — mais peu s'en faut. C'est toujours une construction difforme, chancelante, boiteuse, ayant le chœur plus élevé que la nef, étayée de différents côtés et enclavée dans les rues du Moutier, de la Huchette, du Seau-d'Eau et du Puits-d'Amour. Comme à Jéricho, l'étranger est obligé d'en faire plusieurs fois le tour avant de découvrir la brèche qui lui sert d'entrée. Johanne, dans son « Guide des environs de Paris », est allé jusqu'à dire que « cette église ne mérite pas une visite ».

Le village de Suresnes, s'il n'était pas fortifié comme Nanterre, avait au moins des portes. La principale donnait sur le quai, à cent ou deux cents mètres environ au-dessus du bac, à droite du bâtiment de la Prévôté, presque en face de la sta-

1. *Histoire du Diocèse de Paris*, abbé Lebeuf. — Paris (1757), t. VII, p. 76.

tion actuelle des bateaux : c'était la porte de la Seigneurie. Venaient ensuite, dans l'ordre suivant, en commençant par la gauche et en tournant le dos à la Seine : la porte de Saint-Cloud, une fausse porte dans la direction de la Fouilleuse, deux portes, peu distantes l'une de l'autre, allant, la première, à Rueil et, la seconde, à l'ermitage du mont Valérien, dont nous aurons à parler plus tard; puis, enfin, la porte de Puteaux placée, un peu en dehors de la place Henri IV, sur le grand chemin de Suresnes à Courbevoie et passant par les Sablons de Puteaux, le carrefour de la Croix-des-cinq-arpents et la route royale de Saint-Germain à Paris. C'était, à peu de chose près, la rue de Neuilly actuelle, avec une légère déviation dans la direction de la rue de la République, à partir de la place du Marché de Puteaux.

Cette route n'était pas la seule, cependant, qui mît les habitants de Suresnes en communication avec leurs voisins. Il en existait une autre plus courte, plus commode, plus directe. Tout nous porte à croire que la rue Saint-Antoine actuelle, désignée jadis sous le nom de « la Trouée », est un tronçon de cette vieille route qui, traversant, sur Suresnes, les terrains d'un sieur Silvain et de Mme la marquise de Framanville, coupait la rue de Penthièvre, encore existante, par le milieu, et allait aboutir, à travers champs, sur le territoire de Puteaux, à la rue Voltaire, appelée alors rue Saint-Denis (1).

1. *Plan* du village, terre, justice, censive, dixmage de Suresnes et de Puteaux, son annexe, levé en l'année 1669.— Archives nationales, N''', 3e série, n° 345.

C'est évidemment par ce chemin que passaient les habitants de Puteaux lorsqu'ils avaient l'obligation d'aller à Suresnes, un cierge à la main et un petit pain sous le bras, pour remplir leurs devoirs religieux. L'histoire ne dit point si, en expiation de leur désobéissance aux lois de l'Église et pour purger leur excommunication majeure, ils étaient tenus de faire le trajet pieds nus, en chemise, le corps ceint d'un cilice et la tête couverte d'un voile noir, comme les grands criminels qu'autrefois l'on conduisait au supplice.

Mais, d'un côté, le duc de Chaulnes, pair de France, ayant acquis du sieur Silvain et de la marquise de Framanville les terrains dont nous venons de parler, et y ayant fait construire une maison de plaisance; et, d'autre part, le duc de Grammont, déjà possesseur de la propriété des Penthièvre, s'étant fait acquéreur des terrains vagues qui s'étendaient de la rue de Penthièvre — limite des deux communes — à la rue Saint-Denis de Puteaux, terrain sur lequel il avait fait élever de nouvelles constructions avec parc, terrasse, jardin d'agrément et potager, le chemin dont il vient d'être question, qui était à la fois une enclave et une servitude, fut supprimé. C'est le duc de Grammont qui en prit l'initiative. Le duc de Chaulnes protesta. Un procès s'engagea même entre les deux ducs. Ce procès fit du bruit et amena l'intervention des religieux de Saint-Germain-des-Prés, en leur qualité de seigneurs hauts-justiciers de Suresnes. Toutefois, le duc de Grammont eut gain de cause, et le vieux chemin de Suresnes à Puteaux resta supprimé, tout au moins dans la partie qui traversait l'immeuble du

duc de Grammont [1]. Les habitants des deux communes voisines en furent quittes pour prendre, soit la voie du quai qui existait naturellement dès ce temps-là, soit le grand chemin de Suresnes à Courbevoie dont nous avons dit un mot.

De cette villa du duc de Chaulnes il ne reste plus aucune trace depuis longtemps. La famille de Rothschild, l'ayant acquise, l'avait, en quelque sorte, relevée de ses ruines. Une nouvelle habitation avait été construite sur l'emplacement de l'ancienne. Mais, saccagée à la suite de la Révolution de 1848, puis restaurée, elle a finalement disparu.

Le bourg de Suresnes est célèbre par quelques-uns de ses curés, tels que François Vatable, illustre hébraïsant, auteur d'une traduction de la Bible, condamnée par la Faculté de théologie de Paris, et Pierre Danès, qui devint évêque de Lavaur.

L'architecte Perronet, auteur du magnifique pont de Courbevoie, était natif de Suresnes.

Le grand Colbert, au rapport de Lebeuf, y possédait, en 1663, une maison qu'il habitait.

L'astrologue maître Denys, celui-là même qui prédit la mort d'Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI, et la mise en liberté du duc de Berry, détenu à la prison de Dijon, était vraisemblablement originaire de ce pays, puisque Simon de Phares, un écrivain du seizième siècle, le désigne, dans son ouvrage sur les anciens astrologues de France, sous le nom de Maître Denys « de Su-

1. *Plan* de la maison du duc de Grammont, à Puteaux, et de celle de M. le duc de Chaulnes, à Suresnes, avec la carte des environs (1722). — Mémoires à l'appui. (Archives nationales, S-2913.)



rène ». Le village de Suresnes est, enfin, et par-dessus tout, célèbre par les conférences qui y furent tenues, vers la fin de la « Ligue », en 1593, sous la présidence du roi de Navarre, qui fut Henri IV.

Le souvenir de ce prince galant et chevaleresque, mais renégat, n'y est pas effacé. Une de ses statuettes orne une maison de la place qui porte encore son nom. On peut lire sur de vieux murs, dont les uns ont été restaurés, des enseignes telles que les suivantes, que le temps et les hommes ont respectées : — « Au Pressoir, — Au Méridien, — A la Chapelle d'Henri IV ». Chez un grand industriel du pays qui fut mon adjoint et mon ami aux jours sombres de notre histoire, on montre aussi — mais je n'affirme rien, ne l'ayant pas vue — la table plus ou moins authentique sur laquelle le fils de Jeanne d'Albret signa la paix avec les catholiques et abjura la religion protestante. Sur le quai, près du pont, en face de l'ancien bac, est le pavillon de la « Belle Gabrielle d'Estrées », transformé en restaurant. C'est là, sans doute, qu'après une partie de chasse dans la forêt de Saint-Germain ou un assaut contre la Ligue, l'heureux monarque, — « à qui sa *violente amour* pour ses sujets lui faisait trouver, a-t-il dit, *tout aise et honorable* », — venait se délasser des fatigues de Mars ou de Diane dans les bras lascifs de sa jeune et ravissante « dulcinée », dont les gazetiers et les historiographes de l'époque ont fait un si merveilleux portrait.

Suresnes, ne l'oublions pas, est également renommé pour son petit vin « suret », d'où il ne serait pas impossible qu'il ait tiré son nom.

Henri IV, en faisait, dit-on, ses délices, et le poète Raoul Bouterays l'a comparé aux meilleurs vins de l'Orléanais, dans son poème latin intitulé *Lutetia* et imprimé pour la première fois, à Paris, en 1611. Les Parisiens de nos jours ne le détestent pas non plus, principalement les prolétaires et les petits bourgeois. On va à Suresnes boire du « petit bleu » comme on va à la ferme du bois de Boulogne et au Jardin d'acclimatation prendre une tasse de lait. Il y a, à ce propos, une chanson bien connue, qui a couru les rues, et dont le refrain grivois résonne encore à nos oreilles :

Hier, ayant palpé ma quinzaine,
Je m' dis : pour m'amuser un peu,
J' m'en vais monter jusqu'à Suresne
Histoir' de licher du p'tit bleu.
J'ai bu, j'dois l'dire, comme un' vrai' bête,
Tell'ment qu' quand j'voulus m'en aller
Autour de moi j'vis tout tourner
Et je m' sentis mal à la tête...

J'avais mon pompon
En r'venant d' Suresne,
Tout le long d' la Seine
J' sentais qu' j'étais rond.
J'avais mon pompon
En r'venant d' Suresne;
En r'venant d' Suresne
J'avais mon pompon.

Vers la fin du dix-septième siècle, Suresnes était, après Nanterre et peut-être Colombes, le village le plus peuplé de la presqu'île, ainsi que

cela résulte du tableau annexé à cet ouvrage.

Depuis lors un mouvement inverse s'est produit, aussi bien en ce qui touche Nanterre qu'en ce qui concerne Suresnes.

La population de ces deux villages n'a pas suivi, loin s'en faut, la marche ascendante et progressive des autres communes.

En ce qui concerne Suresnes, les causes de cette disproportionnalité nous semblent très appréciables. D'abord, cette commune, dans une proportion moindre, cependant, que Nanterre, est plus agricole qu'industrielle, et la nécessité d'un grand nombre de bras s'y fait évidemment moins sentir que dans les centres manufacturiers où la main-d'œuvre augmente en raison du développement des industries. Ensuite, son plus grand éloignement de la Métropole, la lenteur ou les difficultés de ses communications, ont bien pu jusqu'ici priver Suresnes d'une plus nombreuse clientèle bourgeoise.

Mais, à vrai dire, ceci est l'histoire du passé.

L'heure approche, pensons-nous, où l'accroissement de la population de Suresnes va prendre un essor égal à celui des autres communes de la presqu'île. Déjà son industrie se développe. Suresnes, comme Puteaux, a des teintureries achalandées, des maisons d'impression sur étoffes, une fabrique de matières colorantes pour l'impression et la teinture, une association ouvrière et artistique pour la décoration des tissus et une manufacture de tapis. D'autre part, sa voirie a été sensiblement améliorée : ses rues sont plus proprement tenues et ses quais mieux alignés. Ses écoles bien aérées et sa nouvelle mairie lui donnent aussi

un petit air de coquetterie qu'elle n'avait pas autrefois. Magnifiques aussi sont ses écluses qui, en attendant l'exécution du projet de Paris port de mer, permettent aux bateaux chargés de marchandises de pénétrer jusqu'au cœur de la Métropole en toute saison. Ses voies de communication avec l'extérieur sont également plus nombreuses et plus faciles.

A la place de ces affreuses et incommodes pataches d'antan, où l'on ne pouvait se hisser qu'à l'aide d'une échelle, on a maintenant le petit tramway de Courbevoie dont le service, disons-le en passant, laisse encore beaucoup à désirer ; le nouveau pont qui met en communication Suresnes et Paris par le bois de Boulogne, le chemin de fer de Versailles, la voix ferrée des Moulineaux et finalement les « hirondelles » qui font le trajet de Suresnes au centre de Paris, par le fleuve. Ajoutons, enfin, que les verdoyants coteaux de Suresnes se couvrent, chaque jour, de charmantes petites villas qui ne peuvent manquer d'attirer la clientèle, à cause de leur merveilleuse exposition au midi, ayant en face la délicieuse vallée de la Seine, le bois de Boulogne et Longchamps dont on peut voir les courses, sans sortir de chez soi, les deux coudes appuyés sur sa fenêtre.

Nous en aurons fini avec Suresnes lorsque nous aurons dit qu'au point de vue de l'opinion, la majorité des habitants de ce pays est en communion à peu près parfaite d'idées avec la démocratie de Puteaux.

CHAPITRE V

COLOMBES

Vieux bourg, anciennement fortifié. — Fausse légende. — L'église. — Rollin. — La Garenne et son atrium. — Établissements de bienfaisance, scolaires et philanthropiques. — Procession du Saint-Sacrement. — Exorcismes. — Description des bords de la Seine. — Le Moulin-Joli. — L'île de Marente. — Le château de Verdun et celui de la reine Henriette. — Mort de cette reine. — Sa sépulture. — Ce qu'est devenu le château. — Peintures de Vouet. — Autres légendes. — Bois-Colombes et la Garenne. — Opinion des divers groupes.

Le village de Colombes, situé vers le milieu de la presqu'île, fut, autrefois, l'un des plus importants. Sa population était agglomérée dans ce qu'on appelle encore l'« ancien bourg ».

Il avait pour annexe Courbevoie.

Le fief de la Garenne en dépendait.

Aujourd'hui, Bois-Colombes, de formation récente, et qui, en raison de l'accroissement rapide de sa population, aspire à devenir le noyau d'une nouvelle municipalité, en fait également partie, de même que les centres, de jour en jour plus populeux, de la Garenne, de Charlebourg et du petit Colombes.

Une légende a cours dans le pays. D'aucuns prétendent que le vieux Colombes est contemporain de Lutèce. Cela est au moins invraisemblable, puisque saint Germain l'Auxerrois, qui visita Nanterre en 429, n'en a point parlé. Ses titres les plus anciens — nous parlons de ceux actuellement connus — datent seulement du douzième siècle et se rapportent à la construction de sa vieille église qui, de même que celle de Suresnes, n'est bientôt plus qu'une ruine. Son clocher porte encore quelques traces du vieux style roman, dernière époque.

Cette terre, placée jadis dans la censive de l'abbaye de Saint-Denis, puis affranchie en 1248, en même temps que les autres villages de la péninsule, a appartenu, vers la fin du treizième siècle, aux dames de Saint-Cyr. C'est à Colombes que Rollin a commencé à écrire son « Histoire ancienne ».

Dans les tout premiers temps, ce village possédait, dit-on, un *atrium*. Lebeuf, à qui nous empruntons ce détail, se borne à cette simple constatation.

C'est regrettable. L'atrium — nous avons pu nous en assurer *de visu* à Pompéi — n'est pas et ne peut pas être une chose isolée, un tout; c'était, chez les anciens Romains, une simple dépendance d'habitation. Qu'on s'imagine, à l'intérieur d'une maison, une cour carrée, entourée de portiques et de chambres à coucher, et au milieu de laquelle serait placé un bassin appelé *impluvium*, destiné à recevoir les eaux pluviales, voilà l'atrium. Cette cour, et les appartements qui y avaient accès, étaient destinés aux étrangers. Plusieurs lexicographes

français en font le synonyme de « vestibule ». Or, prétendre qu'il y a eu un atrium à Colombes, c'est ou ne rien dire, ou dire qu'il y a eu jadis, dans ce village, une maison d'habitation romaine. Où en trouver, d'ailleurs, la trace, et quel emplacement lui assigner? — Ce qu'on peut tout au plus conjecturer, à supposer que cette habitation ait jamais existé, c'est qu'elle dépendait du fief ou de la châtellenie de la Garenne, qui, aux environs de la Révolution, avait pour propriétaire ou pour suzerain un certain baron de Corvisard. Les droits qui y étaient attachés firent, au début du siècle dernier, l'objet d'une longue contestation entre les moines de Saint-Denis et les religieuses du *Val-Profonde*, appelé depuis *Val-de-Grâce*. Ce différend ne fut réglé qu'au moyen d'une transaction qui remit les premiers en possession paisible de leurs droits contestés et peut-être contestables.

Le village de Colombes avait, comme Nanterre et Suresnes, une enceinte murée.

Il semble que c'était une règle assez commune, au temps de la féodalité, de fortifier les petits villages.

La tradition des anciens nous dit que l'enceinte du petit bourg de Colombes était percée de cinq portes:

La porte des Buttes, qui s'ouvrait sur Nanterre;

La porte d'Argenteuil, placée au lieu dit des « Marronniers »;

La porte de Paris, communiquant avec la Garenne et Courbevoie;

La porte de la Croix, où les religieux de ce nom avaient un établissement au dix-huitième siècle;

Et enfin, la porte de Saint-Denis, située à l'en-

droit où se touve actuellement la station du chemin de fer de Paris à Argenteuil, où l'on a pu remarquer, il y a peu d'années encore, l'une des deux tours qui lui servaient d'appui.

Si Nanterre a eu ses rosières, Puteaux ses fêtes galantes, Suresnes ses ermites, Colombes a eu de bonne heure ses établissements hospitaliers.

Dès 1665, cette commune fut dotée d'une sorte de caravansérail ou plutôt d'hôtellerie cosmopolite, où les passants et les nécessiteux étaient gratuitement hébergés.

Cette fondation philanthropique était due aux quatre filles d'un marchand de Paris, nommé Alexandre Charles. L'histoire a retenu leurs noms; elles s'appelaient: Madeleine, Geneviève, Pétronille et Marie.

Le curé de la paroisse, un certain Marin, prévôt, aumônier et prédicateur du « Roy », y avait appliqué une part de ses *dîmes*.

La générosité est facile quand l'argent ne coûte rien.

Le service de cet établissement était fait par des sœurs de la règle d'Augustin, qui fut, chacun le sait, le plus débauché des hommes avant de devenir l'un des plus solides piliers de l'Église. C'est à leur instigation que s'établit l'usage de faire, chaque année, le premier jour de mai, une procession du Saint-Sacrement pour préserver les vignes d'une sorte de phylloxera qui les ravageait. Ce remède, on le pense bien, fut sans effet; on y substitua, par la suite, mais sans plus de succès, les exorcismes qui furent en honneur à la cour de Rome pendant un assez grand nombre de siècles.

Vers la même époque, en 1678, un « bourgeois »

de Paris, Léonard Polle, attaché à l'un des principaux établissements de bienfaisance de cette ville, fonda à Colombes une *école gratuite* destinée à recevoir trente garçons pauvres de l'endroit. Lebeuf, à qui nous sommes redevables de cette découverte, déclara en avoir « lu » l'enseigne à droite de l'église, probablement sur l'une des vieilles masures qui, au sud, flanquent encore ce chancelant édifice.

Le curé du village choisissait les enfants qui devaient fréquenter l'école.

Un autre prêtre la dirigeait.

Quant au fondateur, il se bornait à fournir les subsides fixés à la somme de deux mille cinq cents livres par an, somme qu'il mettait vraisemblablement, — en « bon bourgeois » qu'il était, — à la charge du « grand bureau des pauvres de Paris » où il exerçait la fonction lucrative de commissaire.

M. Émile de la Bédollière a écrit, croyons-nous, un volume charmant, dont le titre exact nous manque présentement, mais qui avait pour sujet « les bords de la Marne ». Les rives de la Seine auraient pu tout aussi bien tenter sa plume si humouristique. Là, surtout, il eût trouvé des sites merveilleux à décrire, de pittoresques tableaux à peindre avec les ressources inépuisables de son esprit et ses pinceaux ruisselants de riantes couleurs. Il nous eût montré, sans aucun doute, la beauté, la fraîcheur des oasis pleines de charmes parmi lesquelles la Seine roule ses flots de cristal et d'azur. Il nous eût dépeint, avec sa grâce accoutumée, les ravissants petits îlots suspendus sur ses ondes, comme autant de parterres embaumés et de corbeilles diaprées de verdure et de fleurs, qui

transportent l'imagination et font vaguement songer aux jardins d'Armide.

Colombes n'était point, dans l'ancien temps, dépourvue de ces poétiques et suaves atours. Elle en a gardé, d'ailleurs, de très beaux restes. La petite île de Marente, quoique possédée jadis par la communauté des habitants d'Argenteuil, est un fleuron de sa couronne. En face de cette île, était, autrefois, le magnifique établissement champêtre de *Moulin-Joli*, qui s'étendait, en côtoyant le rivage, de l'ancien bourg de Colombes au bac de Bezons et au Petit-Colombes, sur la route de Nanterre. Watelet en était, au dix-septième siècle, l'heureux propriétaire, et une femme aimable, dont le nom n'est point connu, en faisait gracieusement les honneurs. C'était, dans la belle saison, le rendez-vous des artistes, des littérateurs et des étrangers de distinction. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien que le souvenir. C'est un simple champ de culture auquel on a conservé, toutefois, le nom de *vallée du Moulin-Joli.*

Deux châteaux ont existé sur la terre de Colombes, non compris le château de la Garenne, qui figure encore, pour mémoire, sur les cartes de l'état-major, bien que, depuis longtemps, il n'y ait plus pierre sur pierre.

L'un de ces châteaux fut rasé, paraît-il, au cours de la tourmente révolutionnaire. M. de Verdun, qui en était possesseur, fut lui-même arrêté par ordre du Comité de salut public, mais il faut croire que ce châtelain était assez bon prince, puisqu'il fut remis en liberté à la demande des habitants.

L'autre château est celui qu'habitait la reine Henriette, Marie de France, troisième fille d'Henri IV,

veuve de Charles Ier et douairière d'Angleterre. Cette princesse y mourut subitement le 10 septembre 1669, à l'âge de soixante ans. Son corps fut provisoirement inhumé dans le caveau de cette maison de campagne. Peu de temps après, on le transféra dans la nécropole royale de Saint-Denis, moins toutefois le cœur qui fut remis aux religieuses de Chaillot, maison de retraite que la défunte avait fondée et où elle faisait de fréquentes stations. Henriette, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, menait une vie « retirée et simple ». Bossuet a fait son éloge dans une oraison funèbre fort éloquente et qui est restée comme un modèle du genre, contrairement à l'opinion de Voltaire qui plaçait l'aigle de Meaux bien au-dessous de Massillon et surtout du père Bourdaloue.

Après la mort d'Henriette, le château continua d'être habité par la famille royale. Le *Journal* du marquis de Dangeau ne permet aucun doute à cet égard. On y lit, à la date du 15 juillet 1693 : « Madame la duchesse de Berry, atteinte de la petite vérole, se porte considérablement mieux et se prépare à aller à Colombes qu'on fait meubler [1]. »

Au temps où Lebeuf écrivait son histoire, c'est-à-dire vers le milieu du dix-huitième siècle, le manoir royal de Colombes était devenu la propriété de la famille d'Asfeld, dont un membre était alors maréchal de France et un autre ecclésiastique que le gouvernement gratifia d'une lettre de cachet à cause de ses opinions jansénistes.

Aujourd'hui, cet immeuble est morcelé. Une

1. *Journal du marquis de Dangeau*. — Édition de Firmin-Didot frères. — Paris (1857), t. III, p. 188.

partie a été acquise par M. Henrotte, administrateur de la Banque de France; une deuxième est possédée par M. Renault qui en a formé la « villa de la reine Henriette »; enfin, la partie que l'on suppose avoir été l'emplacement de l'ancien château est occupée par les sœurs de la Providence. Nous disons : « que l'on suppose avoir été, » car on chercherait vainement, dans les constructions actuelles, un vestige du passé. Où trouver, par exemple, la trace des « admirables peintures » dont parle Dulaure dans son édition supplémentaire de 1786? Qui pourrait nous montrer ce « plafond peint par Vouet », que l'historien de Paris et de ses environs considère comme « un des plus beaux ouvrages de ce maître », et qui représentait « l'Union des Amours avec Bacchus et Vénus »? — Rien de tout cela n'existe plus et c'est profondément regrettable, Simon Vouet étant une des gloires, sinon le fondateur de notre école de peinture : Lebrun, Le Sueur et Mignard furent ses élèves; Saint-Pierre de Rome, San Lorenzo, Le Louvre, Fontainebleau, Versailles, les châteaux de Saint-Germain et de Rueil, l'hôtel Séguier, la Muette, Croissy, etc., etc., possèdent ou ont possédé des spécimens de ses œuvres.

La seule chose qui nous semble avoir bravé la dent meurtrière du Temps, c'est le cimetière. Flanqué de ses grands murs et isolé entre la rue « Reine-Henriette », la rue « Royale » (présentement appelée de la Nation) et la rue Thomas-d'Orléans, il nous apparaît bien aujourd'hui tel qu'il a dû être à son origine. Le caveau est intact. Il ne contient plus, à la vérité, aucune dépouille royale, mais six membres de la famille « d'Etché-

goyen » et un seul de la famille « O'Connell » y ont reçu la sépulture et y reposent.

Nous avons entendu dire, par des personnes en état d'être bien informées, que Colombes fut le siège de la justice du canton dès l'origine de cette institution. C'est là une pure allégation que rien ne justifie. On a parlé, il est vrai, pour donner quelque crédit à cette fable, d'un procès-verbal des séances du conseil général dont la trace n'a pu, d'ailleurs, être retrouvée. Le *Bulletin des lois*, que nous avons consulté, n'en fait nullement mention. Nous pensons qu'une confusion à dû être faite et que le procès-verbal que l'on a invoqué est le même que celui visé par l'ordonnance du 1er mars 1829 dont nous avons déjà parlé, et qui émet le vœu que « le chef-lieu de la justice de paix du canton de Nanterre soit transféré à Courbevoie ».

Il en est de même, sans doute, d'une autre légende qui consiste à dire que le hameau de Charlebourg, voisin de la Garenne, doit son nom à un certain roi Charles qui y vécut très malheureux. Aucun souverain ni prince de ce nom n'a jamais existé à Charlebourg. Tout porte à croire que cette tradition a pris naissance dans ce fait que la reine Henriette, dont les revers sont connus, avait eu du roi d'Angleterre, Charles Stuart, son époux, un fils, également appelé Charles, qui, après la décapitation de son père et pendant tout le temps que Cromwell occupa le pouvoir, se réfugia en France avec sa mère. Mais Henriette n'habitait pas encore Colombes, ni, par conséquent, son fils! Quand elle vint s'y fixer, la paix était faite dans les deux pays: la lutte entre Mazarin et la Fronde avait pris fin, et Charles était roi d'Angleterre.

Ainsi que nous l'avons dit au début de ce chapitre, la commune de Colombes se compose aujourd'hui de trois groupes principaux parfaitement distincts, — on pourrait presque dire : autonomes ; ce sont : Colombes, Bois-Colombes et la Garenne.

Chacun de ces groupes forme une section municipale ayant ses intérêts, ses vues, ses tendances, ses *desiderata* particuliers.

La plus importante et la plus conservatrice est Colombes, ce qui ne l'empêche point de nommer, parfois, des conseillers plus avancés que les autres sections ; la moindre et la plus radicale est la Garenne, tandis que Bois-Colombes, tant sous le rapport du nombre que de l'opinion, représente à peu près la moyenne des deux autres sections.

Cette absence d'homogénéité, à laquelle viennent se mêler, par surcroît, les idées séparatistes du groupe de Bois-Colombes, crée des rivalités essentiellement nuisibles aux intérêts généraux de la commune. Il suffit de l'entente de deux groupes pour mettre le troisième en minorité, et c'est ainsi que l'administration municipale passe alternativement des mains des modérés à celles des radicaux et — chose plus déplorable encore — du parti républicain au parti conservateur.

Dans ces conditions, la besogne municipale est un véritable travail de Pénélope : ce que l'un fait, l'autre le défait.

Jusques à quand les républicains seront-ils donc divisés, quand leur entente, sur le terrain des réformes, serait si nécessaire à l'affermissement de la République, au bien du peuple et du pays !

CHAPITRE VI

COURBEVOIE

Démembré de Colombes. — Chef-lieu de canton de sept communes. — Seigneurs de Ville-d'Avray premiers suzerains. — Charte d'affranchissement de 1248. — Nombreux châteaux. — Bécon et ses hôtes : Paul Sablé, Thiers et Carpeaux. — L'astrologue La Rivière. — Diane de Poitiers. — Montagne des Moines. — Château de la Belle Gabrielle. — Ancien couvent des Pénitents. — Caserne. — Rond-point de la Défense. — Projet d'exposition. — Vieille route de Saint-Germain. — Aventure d'Henri IV. — Pont. — Hospices. — Industrie. — Opinion.

La commune de Courbevoie, devenue, depuis juste soixante ans, chef-lieu de canton de toute la presqu'île de Gennevilliers, était anciennement — nous l'avons déjà fait remarquer — une simple bourgade dépendant du village de Colombes; elle en fut « démembrée », disent les cahiers du tiers état, par arrêt de l'archevêque de Paris, daté de 1784, cinq années seulement par conséquent avant que n'éclatât la Révolution.

Le curé de Colombes plaida contre cette décision, mais perdit son procès.

Le titre le plus ancien du village de Courbevoie est de 1209. C'est un titre de propriété. Sa petite

église, en forme de rotonde, n'est pas antérieure à 1600. L'auteur du *Guide des environs de Paris* ne la classe même, par erreur évidemment, qu'au dix-huitième siècle. On croit que, dès l'an 1224, les seigneurs de Ville-d'Avray possédaient cette terre, qui passa, deux cents et quelques années plus tard, dans les mains de Nicolas Potier, général des Monnaies sous Louis XI.

Dans la « Coutume » de 1580, les moines de Saint-Denis conservaient encore, malgré la charte d'affranchissement de l'abbé Guillaume, le titre de « seigneurs » de Courbevoie. Eustache Le Bossu, qui fit ajouter à l'église la chapelle Notre-Dame, — Jean Le Bossu avocat général à la cour des aides, — René Le Bossu son fils, savant rhétoricien et philosophe, — un quatrième Le Bossu, secrétaire du « Roy », M. de La Salle et les dames de La Brosse, possédèrent successivement le même titre jusqu'à la Révolution française, époque à laquelle les privilèges de toutes sortes furent abolis.

Adolphe Johanne, et différents autres écrivains, disent, mais sans en faire l'énumération, que Courbevoie possède plusieurs châteaux. La vérité est qu'à deux ou trois exceptions près, ces prétendus châteaux sont de simples villas champêtres, et, encore, convient-il d'ajouter qu'aucune de ces habitations n'est antérieure au dix-septième siècle.

Le plus ancien de ces châteaux, et le seul peut être digne de son nom, est le château de Bécon, situé sur la côte, au delà du pont Bineau, à mi-chemin de Courbevoie à Asnières, tout en face de l'île de la « Grande-Jatte ». Sa situation, son étendue, ses parterres fleuris, ses terrasses enguirlandées de verdure, pleines de fraîcheur l'été, ensoleillées

l'hiver, dominant la Seine et disposées en amphithéâtre de la base au sommet du coteau, en font un séjour aussi délicieux que pittoresque. En 1636, un sieur Pierre Sablé, conseiller au Parlement de Paris, en avait fait sa maison de campagne. M. Thiers, assure-t-on, s'y retira plusieurs fois pour écrire, à l'ombre de ses grands arbres et dans le silence de ses bosquets, quelques chapitres de sa fameuse *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Aujourd'hui, ce château est devenu la propriété d'un riche boyard, le prince Stirbey, administrateur des chemins de fer de l'Ouest. C'est là que mourut, le 12 octobre 1875, des suites d'une maladie causée par des chagrins domestiques, le malheureux sculpteur Carpeaux, auteur des magnifiques groupes qui ornent le bas-relief de la splendide façade du grand Opéra. Le château de Bécon eut à subir un siège sous la Commune.

Nous ne voulons citer que pour mémoire, et à cause seulement du nom qu'elle porte, une vieille propriété, perchée sur les hauteurs de Courbevoie, et désignée, elle aussi, sous le nom « pompeux », et à coup sûr bien peu justifié, de « château ». Ce château a pour nom La Rivière, et La Rivière est un nom répété dans l'histoire. Le plus célèbre est celui qui fut médecin d'Henri IV et en même temps astrologue. Ce fut lui qui tira l'horoscope au superstitieux Louis XIII. Mais est-ce de cette souche que descendent les anciens possesseurs de cette résidence qui n'a rien de bien merveilleux? Nous n'avons aucun document certain ni même probant qui puisse nous permettre de faire une réponse affirmative à cet égard.

Sur le quai, en face de l'île de Villiers, existe

aussi une ancienne maison d'habitation, entourée d'un beau parc et appartenant aux héritiers Larnac. Un quinconce d'ormes séculaires, dont le plus grand nombre a disparu, ornait cette importante villa. On croit que Diane de Poitiers, la favorite de Henri II, y a séjourné. Rien, absolument, n'autorise cette version, ni la date à laquelle cette célèbre courtisane vivait, ni une seule pierre de cette maison dont le style muet ne permet aucune conjecture de ce genre.

La seule chose à peu près certaine, c'est que cette propriété, acquise par Louis-Philippe, passa à une date que nous ne saurions préciser, — et à titre purement gracieux, — aux mains du chef de la famille Larnac, qui avait été, croit-on, précepteur d'un fils du roi.

En face de cet immeuble, de l'autre côté de la voie, au n° 1 de la rue de la *Montagne-aux-Moines*, sur le flanc du coteau, est une autre propriété d'un aspect beaucoup plus sévère. La tradition locale la désigne sous le nom de « château de la Belle Gabrielle ». Nous n'en croyons rien, quoique l'on montre au premier étage de la maison, faisant face à la Seine, une sorte d'œil-de-bœuf par où, disait-on, l'amante d'Henri IV épiait discrètement l'arrivée de son royal amoureux. Le lieu qu'occupe ce bâtiment, les grands murs mystérieux qui l'entourent, l'existence encore apparente d'un vieux cachot, le nom même de la rue (Montagne-des-Moines), tout indique que c'est là qu'en 1658, Jean-Baptiste Forne, ancien consul de Paris et administrateur de l'Hôtel-Dieu, fonda, avec le concours d'un nommé Olivier Maréchal, le *couvent des Pénitents* dont parle Lebeuf.

Ajoutons qu'en 1658, date de cette fondation, il y avait soixante ans que Gabrielle d'Estrées était morte. Il ne peut donc y avoir aucune équivoque à cet égard.

Ce couvent, fermé au moment de la Révolution, est passé plus tard dans les mains d'une dame Arnoux. Un certain abbé Villequier y avait établi un orphelinat de jeunes filles lorsque, il y a une dizaine d'années, les riches quincailliers, MM. Allez frères, en firent l'acquisition. Une partie du parc a été achetée depuis par la ville pour en faire un square public et un marché couvert d'assez modeste apparence.

La ville de Courbevoie possède, en outre, une belle caserne d'infanterie, construite sous le règne de Louis XV pour y loger les Suisses. Le rond-point de la Défense de Paris et les magistrales avenues qui y aboutissent, y compris le rond-point des Bergères, sur Puteaux, sont de la même époque [1].

Puisque le nom du rond-point de la Défense de Paris se trouve au bout de notre plume, profitons-en pour signaler le splendide panorama qui, de ce point, rayonne sur Nanterre, Courbevoie, Colombes, Argenteuil et une grande partie de la presqu'île. Rappelons que c'est sur ce magnifique plateau que M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris, avait jeté son dévolu

1. Carte topographique des environs de Versailles, dite des « chasses impériales », levée et dressée de 1764 à 1773 par les ingénieurs géographes des camps et des armées, commandés par feu M. Berthier, colonel, leur chef, terminée en 1807, par ordre de Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin.

pour y installer l'Exposition du Centenaire de la Révolution française.

L'opinion de M. Alphand ne fut malheureusement pas partagée par la majorité de la Commission d'études préalables de l'Exposition. Son projet échoua. Qu'on nous permette de placer ici quelques extraits du mémoire, encore inédit, que nous crûmes devoir adresser à ladite Commission, en faveur du projet patronné par M. Alphand. Ce n'est point, d'ailleurs, une digression vaniteuse ou puérile de notre part, ces extraits cadrant parfaitement avec l'histoire du pays.

Après avoir examiné et réfuté l'objection tirée de l'aliénation des terrains à une Société financière qui affirmait avoir le dessein d'y construire un palais de Cristal, nous disions à la Commission :

— « ...Trois questions, en quelque sorte préjudicielles, s'imposent à votre examen :

« 1° L'Exposition de 1889 aura-t-elle un caractère exclusivement parisien ?

« 2° Ce caractère sera-t-il, au contraire, national ?

« 3° Devra-t-il rester, enfin, de ces grandes et magnifiques assises du labeur intellectuel d'un siècle fécondé, inspiré, grandi par le souffle régénérateur de la Révolution française, un monument durable que les générations à venir puissent contempler avec orgueil, reconnaissance et profit ?...

« La réponse à ces diverses questions, disions-nous, n'est point douteuse.

« En ce qui concerne le caractère de l'Exposition, un honorable membre du Conseil municipal de



Paris, M. Jobbé-Duval, a pu dire en plein conseil, sans être interrompu, que cette Exposition « ne doit « pas être faite au point de vue parisien, mais au « point de vue national ».— Et, pour ce qui est de la conservation du principal monument, M. Antonin Proust s'en est expliqué d'une façon non équivoque, au nom du gouvernement, en prenant possession de la présidence de la Commission. Il a dit : « Notre intention est de conserver de l'Expo- « sition de 1889 un édifice permanent que l'on pour- « rait appeler *le palais du Travail.* Les Expositions « de 1855 et de 1878 nous ont légué — l'une le « palais de l'Industrie, qui a rendu et rend les plus « grands services, —l'autre, le palais du Trocadéro, « qui contient les plus belles collections. On ne « pourrait mieux honorer la Révolution qu'en éle- « vant, le jour de son anniversaire, un monument « au Travail. C'est en même temps rendre hom- « mage à notre siècle, qui a porté si haut le progrès « des arts et des sciences, que de donner, dans un « édifice de cette nature, toute la mesure de « son effort. »

« S'il en est ainsi, continuions-nous, il ne doit plus être question de concurrence, de compétition, de rivalité, si ce n'est dans un généreux élan d'émulation pour le bien public.

« A ce point de vue, l'intérêt de Paris se confond avec celui de la banlieue, mieux que cela, avec l'intérêt de la France.

« Il faut faire grand, utile, durable et, pour cela, choisir, *intra* ou *extra-muros*, l'emplacement le mieux approprié à ce triple objet, sans se laisser détourner par des considérations généreuses et, en plus d'un cas, légitimes.

« Or, le Champ de Mars répond-il à ce triple désideratum, même en y ajoutant l'avenue de Labourdonnais, l'esplanade des Invalides, les quais de Billy et d'Orsay, le Trocadéro et le palais de l'Industrie?

« Déjà, en 1878, ces divers emplacements furent reconnus insuffisants. Cette insuffisance est bien plus manifeste encore, dès qu'il s'agit de célébrer le Centenaire de 1789. Et puis, quel moyen de conserver sur aucun de ces points, au Champ de Mars particulièrement, un édifice *permanent* proportionné à la grandeur de ce souvenir ? L'administration de la guerre, à laquelle ce sol appartient, consentira-t-elle à l'aliéner pour toujours ? — Si elle résiste, les murmures, les plaintes, les récriminations qui s'élevèrent de tous côtés, en 1878, lorsque la décision fut prise de détruire le palais monumental du Champ de Mars, se reproduiront avec plus d'intensité et d'amertume. On criera plus fort que jamais au vandalisme. — Si elle cède, ce sera certainement à la condition que l'État lui donne une compensation, compensation qu'il ne possède pas et qu'il devra se procurer au prix de nombreux millions. A cela, il n'y a qu'un mot à répondre : nos finances sont-elles assez prospères pour supporter un sacrifice de cette importance (1)?

1. Toutes ces objections étaient graves. La Commission n'avait pas cru devoir s'y arrêter. — Aujourd'hui on semble s'en préoccuper davantage, puisque la Chambre est saisie d'un projet de loi demandant que les principaux monuments de l'Exposition soient conservés et que le Champ de Mars lui-même soit désaffecté. A quel prix cette désaffectation pourra-t-elle être faite? Et, chose plus grave, comment des monuments construits pour une durée passagère pourront-ils être conservés?



« On a cru pouvoir obvier à tous ces inconvénients en décidant qu'une partie de l'Exposition, l'exposition ouvrière, aurait lieu à l'est de Paris, du côté de Vincennes.

« Toute maison divisée périra, a dit le Sage. Cette maxime peut surtout être appliquée au sujet qui nous occupe. On peut dire avec certitude que toute exposition sans unité, sans cohésion, sans vue d'ensemble, est une opération destinée à un avortement lamentable. Couper l'Exposition en deux tronçons, placés à neuf ou dix kilomètres de distance l'un de l'autre, c'est courir à une déception inévitable.

« Combien peu d'étrangers, de visiteurs, consentiront à traverser tout Paris pour aller voir une des branches de l'Exposition, intéressante sans doute, mais qu'à tort, certainement, ils jugeront d'un intérêt secondaire ? — Nous estimons que c'est là une conception malheureuse qui ne se justifie que par le désir, très louable du reste, de faire participer les populations si intéressantes de l'Est au bienfait de l'Exposition. Il faut rendre justice au sentiment qui a dicté cette résolution, mais il faut en même temps reconnaître qu'elle ne peut avoir aucune efficacité.

« On ne change pas plus la marche de l'humanité et le cours des idées que le retour des saisons et le mouvement des astres. De même qu'on ne saurait faire rétrograder le soleil, ni remonter les eaux d'un fleuve vers leur source, de même aussi on ne peut réagir contre les tendances particulières des nations et des individus. Il existe une grande loi naturelle qui fait que, depuis le commencement des siècles, hommes et choses roulent de l'Orient

à l'Occident. A Paris, surtout, cette loi est observée; c'est vers l'Ouest que se portent de préférence les étrangers qui viennent visiter la Capitale, et ce serait, nous le répétons, se faire une dangereuse illusion que de croire qu'ils se résigneront facilement à faire les neuf ou dix kilomètres qui séparent l'Exposition principale de son annexe.

« En veut-on la preuve? La voici : elle est empruntée à l'Exposition de 1878. M. J.-B. Krantz, commissaire général de cette exposition, constate, dans son rapport administratif de 1881, que les entrées de toute nature, payantes et gratuites, se sont élevées au chiffre de 16,102,089, savoir :

A l'exposition *principale*	15.888.773
A la salle des récompenses du palais de l'Industrie	1.716
A l'exposition *annexe* de l'esplanade des Invalides	211.600
Total égal	16.102.089

« Cet exemple, ajoutions-nous, est topique. Il prouve que, tandis que *soixante-quinze visiteurs* se présentaient aux portes de l'Exposition centrale, *un seul* pénétrait dans l'Exposition annexe, et, cependant, cette dernière Exposition était à quelques centaines de mètres de la première. On peut juger par là ce qu'il adviendrait si les deux Expositions étaient placées à dix kilomètres de distance (1). »

Entrant dans le vif du sujet, le Mémoire continuait de la sorte :

1. Ce projet fut, d'ailleurs, abandonné par la suite.

« ..... Vous savez tous, Messieurs, qu'au nord-ouest de la ville de Paris, faisant suite aux Tuileries, aux Champs-Élysées, à l'Arc de Triomphe et à l'avenue de la Grande-Armée, existe sur les hauteurs de Puteaux et de Courbevoie, et à l'est du mont Valérien, un rond-point, dit de la Défense de Paris, appelé autrefois rond-point de la Demi-Lune, et même de l'Empereur. Ce rond-point, d'un diamètre égal à celui de l'Étoile (250 mètres), et placé à une égale altitude (58 mètres), forme l'axe de l'immense plateau qui y aboutit et en est en quelque sorte le majestueux portique.

« Nulle part, si l'on sort de l'enceinte de Paris — et il nous semble difficile de n'en point sortir — on ne saurait trouver un emplacement mieux approprié à une vaste exhibition des produits de l'art, de la science et de l'industrie du monde entier. Il y a là des terrains disponibles d'une étendue considérable, terrains nus, vagues pour la plupart, peu coûteux et d'une acquisition facile. Le pays est sain, aéré, pittoresque, et offrirait, en cas d'épidémie, des avantages qu'on ne rencontrerait pas toujours dans les autres projets.

« Le palais de l'Exposition serait construit en ligne directe de la grande avenue dont nous venons de parler, ferait face au chemin de fer de Paris à Versailles et occuperait notamment, sur les territoires de Puteaux, Courbevoie et Nanterre, les terrains dits des « Heurtebouts », des « Sorains », des « Groues », des « Fauvelles », placés, les uns et les autres, entre le chemin des « Bouvets » et la route nationale du Havre.

« Tous ces terrains sont d'un accès commode : de nombreuses voies y aboutissent; deux bras de la

Seine les enveloppent. On y arrive directement, d'un côté, par l'avenue magistrale de la Grande-Armée, quatre fois plus large (75 mètres dans tout son parcours) que la fameuse voie Appienne des Romains. Le chemin de fer de Versailles côtoie la partie Sud; la voie ferrée de Saint-Germain onge la partie du Nord. La bifurcation du chemin de fer du Havre est juste en face du plateau et la Seine coule à douze cents mètres du monument de la Défense. Toutes ces voies de communication sont actuellement en activité. L'industrie privée et l'État en créeront très certainement de nouvelles et, dans tous les cas, en 1889, le Métropolitain et les Moulineaux seront construits et en cours d'exploitation (1). Les populations de l'intérieur de Paris ne manqueront donc pas de moyens de transport, pas plus que celles qui habitent les quartiers excentriques; celles-ci pourront, au besoin, gagner la porte Maillot par le chemin de fer de Petite-Ceinture où l'on organisera, cela n'est pas douteux, des trains spéciaux à prix réduits, comme cela se pratique, dès à présent, matin et soir, pour les ouvriers et employés ayant leur domicile dans la banlieue et leurs occupations dans Paris; on les multipliera sur toutes les lignes convergentes, selon les besoins du service, et le coût du voyage sera sans doute inférieur à ce que coûte aujourd'hui l'impériale d'un tramway ou d'un omnibus, puisque, à l'heure actuelle, on ne paye qu'un franc par semaine de

1. Nos prévisions se sont réalisées pour les Moulineaux; malheureusement il n'en a pas été de même pour le Métropolitain, à cause de la diversité des intérêts que ce projet met en jeu.



Paris à Courbevoie, soit un peu moins d'un sou et demi pour l'aller et pour le retour [1].

« De ce côté-là donc, point de difficultés : c'est le cas de dire que l'Exposition sera réellement à la portée des petites bourses et, par conséquent, du plus grand nombre. »

Au point de vue économique de l'opération, nous signalions le très grand avantage qui résulterait de l'adoption de ce projet.

« ... Parlons d'abord, disions-nous, de l'eau et du gaz. — Ces deux articles figurent dans les dépenses de l'Exposition de 1878, tantôt pour une somme de de 1,568,416 fr., 98 [2], et tantôt pour celle de 1,533,342 fr., 38 [3]. — Prenons ce dernier chiffre comme étant le moins élevé. Il se décompose comme suit :

1. Il existe, cependant, un vice dans ce système d'abonnements à la semaine pour les ouvriers. C'est que les petits employés en sont exclus et que les trains mis à la disposition des travailleurs sont insuffisants. Tel ouvrier qui ne travaille qu'une demi-journée est obligé d'attendre jusqu'au soir pour rentrer chez lui. Il y a là une perte de temps souvent préjudiciable aux intérêts du ménage. Si c'est une jeune fille, c'est pire encore : un tel désœuvrement peut lui être funeste. S'agit-il, au contraire, d'un travailleur qui fait des heures supplémentaires ou dont la journée finit trop tard ? il ne peut bénéficier des trains spéciaux ; il est obligé, malgré son abonnement, de voyager à plein tarif. Les administrations des chemins de fer qui, en vertu des conventions qu'on a appelées « scélérates », mais qu'on peut au bas mot qualifier de « léonines », sont maîtresses de leurs tarifs, finiront bien, il faut l'espérer, par donner satisfaction aux justes doléances de l'opinion publique.

2. Rapport administratif de l'Exposition universelle de 1878, t. II, p. 402.

3. *Ibid.* — T. I, p. 362, 363 et 364.

Eaux.	Installation de ce service........		810.056 50
—	Fourniture des eaux.............		312.309 09
—	Dépenses du service des eaux pour l'Exposition annexe...............		9.771 85
	Total des dépenses pour les eaux..		1.132.137 44
Gaz.	Installation du service de l'éclairage..........	248.485 85	
—	Dépense de ce service..	142.941 97	
—	Dépense pour l'annexe des Invalides..........	9.777 12	401.204 94
	Total général......		1.533.342 38

« Si l'Exposition avait lieu au rond-point de la Défense de Paris, il y aurait, du chef de ces deux articles, une importante économie à réaliser. Il existe, à six cents mètres de là, au rond-point des Bergères, une installation toute faite pour le service des eaux de la banlieue. Le directeur de cet établissement, M. Guillemot, serait tout disposé à mettre son outillage au service de l'administration. A l'heure présente, il pourrait disposer de dix mille mètres cubes d'eau par jour, et cette quantité pourrait être aisément doublée par un supplément d'installation. M. Guillemot — il faut le dire à sa louange — pousserait le désintéressement jusqu'à céder son eau au prix de revient, c'est-à-dire à *quinze centimes* environ le mètre cube.

« Pour ce qui est du gaz, il y a également *sur les lieux*, au village de Charlebourg, sur la route du Havre, près du chemin des Fauvelles, une usine qui, très certainement, pourrait alimenter l'Exposition, et le chef de cet établissement rivaliserait de zèle et de dévouement — cela n'est point douteux — avec la Compagnie des Eaux de la banlieue de Paris.

« Une autre dépense, également très considé-

rable, pourrait être économisée. C'est la dépense qui résulte de la remise en état des terrains occupés pour les besoins de l'Exposition. L'Exposition de 1878 a coûté de ce chef 1,235,228 fr. 52, savoir :

Remise en état de la rive gauche.....	301.143 11
-- — de la rive droite.......	445.827 06
Remise en état de l'esplanade des Invalides...........................	10.298 33
Remise en état du Champ de Mars...	477.960 02
Somme égale......	1.235.228 52

« Voilà une dépense sèche qu'au rond-point de la Défense le budget de l'État n'aurait pas eu à supporter.

« S'agit-il de matériaux de construction, de moellon par exemple? On en trouve sur place à profusion; c'est de là qu'on tire chaque jour la pierre destinée aux travaux de Paris. On économiserait tout au moins les frais de transport.

« Et puis, que de facilités, que d'avantages pour le dépôt des marchandises et des matériaux! — Il n'y aurait là aucune gêne pour la circulation. L'exécution des travaux ne suspendrait pas, pour ainsi dire, la vie de tout un quartier pendant de longs mois, des années peut-être, comme cela a eu et aurait inévitablement lieu encore au Champ de Mars, où les rues et les quais avoisinant l'Exposition seraient interdits au public. Les exposants eux-mêmes auraient plus de latitude et de temps pour l'enlèvement et la réexpédition de leurs produits. L'administration pourrait se dispenser de leur mettre à cet égard le couteau sur la gorge, comme elle y fut malheureusement contrainte en

1878, et comme elle s'y verrait de nouveau obligée en 1889, si le choix du Champ de Mars était maintenu. L'administration pourrait faire plus : rien ne l'empêcherait de conserver le dépôt des objets exposés, pendant un certain temps, moyennant un faible droit de magasinage, qui diminuerait d'autant le chiffre des dépenses.

« Voudra-t-on une Exposition fluviale ? — Les îlots placés à gauche et à droite du pont de Courbevoie s'y prêteront merveilleusement ; et, s'il est vrai que Mme la baronne de Rothschild, propriétaire de l'île qui, au dix-huitième siècle, appartenait à la commune de Puteaux, ait gracieusement consenti à mettre son terrain à la disposition des auteurs du projet de Bagatelle, il n'est pas douteux un seul instant qu'elle n'accorde la même faveur au projet de Courbevoie, si, en fin de compte, il était adopté.

« Des recettes d'octroi, il n'y a qu'un mot à dire: il est de toute justice que la ville de Paris en ait sa part, dans une large mesure, en échange de son concours financier. Aucune difficulté n'est à prévoir sur ce point. On pourrait même réserver une partie de la recette pour en faire bénéficier les populations déshéritées de l'Est, ce qui vaudrait mieux pour elles qu'une Exposition décapitée comme celle qu'on leur propose. »

Abordant l'objection tirée de la distance, nous répondions :

« Cette objection n'est pas nouvelle. Elle a été faite en 1876, lorsqu'il s'est agi de déterminer, comme aujourd'hui, le choix d'un emplacement. On peut même dire que c'est là une sorte d'objection classique à laquelle on se heurte inévitable-

ment chaque fois que, faute de mieux, on porte son regard en dehors de la ville de Paris pour réaliser une œuvre d'intérêt national.

« En 1806, après la bataille d'Austerlitz, lorsque Napoléon Ier manifesta l'intention d'élever un arc de triomphe à la gloire de l'armée française, les mêmes objections furent faites. Cet éternel argument fut opposé à M. Champagny, ministre de l'intérieur, qui avait fait choix de l'emplacement sur lequel cet arc monumental repose. La commission qu'il avait nommée à cette fin concluait en disant qu' « aucun des points de la circonférence de Paris « n'était propre à l'érection d'un arc de triomphe », que, notamment, « l'extrémité du Champ de Mars, « vers la rivière et la barrière de l'Étoile ou de « Chaillot, avait l'inconvénient d'être hors la Ville « et trop éloignée du centre de circulation ». L'esplanade des Invalides à proximité du fleuve, et le rond-point des Champs-Élysées, dit le quartier des Veuves, étaient relégués au même arrière-plan. Sans exclure, d'une façon rigoureuse, le projet de l'empereur, qui consistait à ériger ce monument sur le terrain de la Bastille, à l'entrée des boulevards, du côté de la rue Saint-Antoine, la commission penchait visiblement pour la place de la Concorde. — « Les avantages d'une telle position, « disait le rapporteur, sont évidents et faciles à « saisir. Un arc de triomphe élevé sur ce point « servirait à marquer l'entrée principale de la place « de la Concorde qui, de ce côté, est beaucoup trop « vague et ne présente aucune ligne pour arrêter « la vue. Il formerait à la fois un point de vue inté- « ressant pour le palais du Corps législatif et pour « le pont, pour la place et l'édifice de la Madeleine,

« pour les Champs-Élysées et pour la superbe ter-
« rasse de l'eau, et pouvant être aperçu des deux
« rives de la Seine, depuis Passy jusqu'au Pont-
« Neuf... »

« M. Champagny ne se laissa pas plus convaincre par l'avis de la commission qu'il avait instituée, qu'il ne s'était laissé toucher par le choix du souverain dont il était le serviteur. Il persista dans son projet de la barrière de l'Étoile, et il n'est peut-être pas sans intérêt de placer sous les yeux de la commission un court extrait du rapport qu'il adressa au chef suprême de l'État.

— «... Ce point (l'Étoile) fait en quelque sorte
« partie, disait-il, du plus beau quartier de Paris,
« puisqu'il est joint par la promenade des Champs-
« Élysées. Un arc de triomphe à l'Étoile fermerait
« de la manière la plus majestueuse et la plus pit-
« toresque le superbe point de vue que l'on a du
« château impérial des Tuileries... Que d'avan-
« tages dans cette position ! Le monument serait vu
« de très loin et ne cacherait aucun point de vue.
« On l'apercevrait des hauteurs de Neuilly ; on le
« verrait de la place de la Concorde. Il frapperait
« d'admiration le voyageur entrant à Paris, car des
« monuments de ce genre font bien plus d'effet à
« une grande distance, en laissant un champ plus
« libre à l'imagination ; il imprimerait à celui qui
« s'éloigne de la Capitale un profond souvenir de
« son incomparable beauté... »

« Et, comme la flatterie ne déplaît jamais aux souverains, que Napoléon lui-même n'y était pas insensible, M. Champagny se hâtait d'ajouter, pour conquérir le suffrage si précieux de l'empereur :

— «..... Et, regardant le palais de Votre Majesté

« comme le centre de Paris, ainsi que Paris est le
« centre de l'Empire, ce monument serait vu du
« centre de la Capitale ; il serait vu de la place la
« plus spacieuse, la plus régulière, de la promenade
« la plus fréquentée ; et, cependant, il ferait l'entrée
« de la Ville, véritable destination des monuments
« de ce genre. Quoique éloigné, il serait toujours en
« face du Triomphateur. Votre Majesté le traverse-
« rait en se rendant à la Malmaison, à Saint-Ger-
« main, à Saint-Cloud même et à Versailles, en
« prenant la route du bois de Boulogne que son
« agrément pourrait lui faire préférer..... »

« Mais nous n'en sommes plus là, aujourd'hui, Messieurs. La flatterie, bannie de l'État républicain, a fait place à l'amour du bien public et, tout bien considéré, n'est-il pas évident que les raisons invoquées pour l'érection d'un monument élevé à la gloire impérissable de nos armées, sur un point culminant des faubourgs de Paris, sont exactement les mêmes et s'imposent à nos méditations, lorsqu'il est question d'ériger un temple à la glorification du Travail? Les travaux de la Paix sont aussi précieux et plus durables que les travaux de la Guerre, et, s'il est bon que les uns soient vus de loin, il n'est sans doute pas mauvais que les autres soient vus de haut. C'est sur le même plan que doivent être placés ces deux monuments de notre orgueil national. Au reste, chaque génération travaille autant et plus peut-être pour celles qui doivent la suivre que pour elle-même. Qui peut se plaindre, à l'heure où nous sommes, que l'Arc de Triomphe ait été érigé en dehors de l'ancien périmètre de Paris, dans un quartier désert et presque inhabité? — Et, jugeant de l'avenir par le passé,

qui osera se plaindre, demain, quand Paris aura étendu ses multiples et puissants tentacules jusqu'au pont de Courbevoie, qu'à douze cents mètres à peine du rivage et de la Ville, s'élève un monument destiné à perpétuer le souvenir de tous les progrès accomplis au cours du dix-neuvième siècle ?..... »

Serrant de plus près l'objection, nous ajoutions :

« Est-il vrai, d'ailleurs, que le plateau du rond-point de la Défense soit si éloigné du centre de Paris? — D'abord, où prendre ce centre? Comment le déterminer? — M. Champagny, on l'a vu, le plaçait à la résidence même du souverain. C'était un système tiré de la personnalité unique de l'empereur. Nous n'avons pas à nous y arrêter aujourd'hui. A notre avis, il y a deux centres : l'un mathématique, l'autre rationnel. Le centre mathématique ne répond à aucun intérêt précis. C'est le centre du hasard, de la fatalité; il faut y renoncer. Le centre rationnel, au contraire, est basé sur des données certaines; il est le seul véritable, parce qu'il tient compte des faits existants, des usages, des tendances, des mœurs, des habitudes prises, des intérêts du négoce et du milieu dans lequel s'opèrent, le plus généralement, les transactions de toute nature : la Bourse, le boulevard des Italiens, la rue de Richelieu, la Banque, le Palais-Royal, le Louvre, voilà ce qu'on peut estimer être le centre rationnel de Paris.

« Prenons l'un de ces points — la place du Palais-Royal par exemple — comme base de nos calculs. Procurons-nous une carte, celle, si l'on veut, dressée en 1852, par ordre du préfet de la Seine, par l'in-

génieur en chef des ponts et chaussées. Cette carte est à un vingt-cinq millième. Si l'on abaisse la pointe d'un compas sur le point noir qui marque le milieu de cette place, et si l'on porte l'autre pointe à la hauteur du rond-point de la Défense de Paris, on aura un écartement de trente centimètres environ, qui, rapporté à l'échelle, donnera un rayon de sept mille cinq cents mètres. Et si, avec la même ouverture du compas, on trace un cercle de gauche à droite, ce cercle passera au bout du pont de Suresnes, du côté du bois de Boulogne, en face Bagatelle; il coupera, en diagonale et presque par le milieu, l'hippodrome de Longchamps, côtoiera la commune de Boulogne, traversera la Seine au pont de Billancourt, gagnera, sur la rive gauche, les Moulineaux, Châtillon, Bagneux, Cachan, Villejuif, le moulin Saquet, le fort d'Ivry et le Port-aux-Anglais.— La Seine sera franchie de nouveau un peu en amont de la jonction de ce fleuve avec la Marne, qui sera elle-même traversée au pont de Charenton; puis, cette ligne circulaire pénétrera dans le bois de Vincennes et en sortira pour passer successivement, près de Montreuil-sous-Bois, devant Romainville, Crèvecœur, le faubourg sud de la ville de Saint-Denis, la plaine de Gennevilliers et, finalement, Bois-de-Colombes, après avoir franchi une dernière fois la Seine à Villeneuve-la-Garenne.

« Si, maintenant, on veut calculer la distance qui sépare chacun des projets du centre rationnel de Paris, on n'aura qu'à abaisser une ligne de la circonférence au centre des emplacements indiqués, et l'on obtiendra les résultats approximatifs que voici en chiffres ronds:

Rond-point de la Défense de Paris...	7.500	mètres
Suresnes et Saint-Cloud...............	8.200	—
Bagatelle.............................	6.800	—
Longchamps	7.500	—
La Muette.............................	5.000	—
Issy..................................	6.700	—
Vincennes.............................	6.500	—
Saint-Ouen............................	6.000	—
Levallois.............................	5.000	—
Champ de Mars et Trocadéro.........	2.800	—
Ensemble......	62.000	mètres

« La moyenne des distances pour ces dix projets étant de six mille deux cents mètres, le projet de Courbevoie n'est donc, en réalité, qu'à une distance excédant cette moyenne de *mille trois cents mètres*. Cet excédent est largement racheté par cette considération capitale, à savoir : que la ligne qui conduit du Palais-Royal au monument de la Défense est une ligne droite, tandis que les autres, calculées à vol d'oiseau, sont des lignes brisées obligeant les voyageurs à faire de nombreux détours et circuits. »

« Ce parcours, disions-nous encore, est-il donc dénué de tout intérêt aussi bien pour les visiteurs qui viendront des départements les plus lointains que pour ceux qui arriveront de l'étranger?

« On a évoqué, à propos du projet du Champ de Mars, les souvenirs historiques qui s'y rattachent ; d'autres ont parlé de la Bastille. — Mais quel point de Paris est plus riche en souvenirs et en monuments de toutes sortes que le Louvre, le Palais-Royal et les Tuileries? — Que de trésors artistiques accumulés dans nos musées et malheureusement trop ignorés du public! — Ici siégèrent la Constituante et la Convention dont les œuvres

resteront immortelles et dont l'Exposition de 1889 a pour but de célébrer le glorieux Centenaire ; là, sur la place de la Concorde, l'émouvant souvenir des scènes les plus tragiques de la Révolution française, souvenir tempéré par la contemplation de monuments qui rappellent l'art antique, comme la Madeleine, le Palais-Bourbon, le Garde-Meuble et le Ministère de la Marine et des Colonies, — l'obélisque de Louqsor, présent du vice-roi d'Égypte, — les fontaines monumentales de l'architecte François Hittorff, ornées de tritons et de néréïdes, — les statues gigantesques des principales villes de France, y compris Strasbourg la captive, et les magnifiques chevaux de Coustou ; — plus loin, dans les Champs-Élysées, au milieu des massifs d'arbustes, des pelouses vertes, des parterres fleuris, le palais de notre première Exposition universelle, orné, lui aussi, de médaillons rappelant les noms des hommes les plus illustres dans les sciences, les arts, les lettres, les manufactures, l'industrie ; — le rond-point des Champs-Élysées, avec ses lits de gazon, ses corbeilles parfumées et ses gerbes de cristal ; — l'Arc de Triomphe, monument impérissable et réconfortant de notre grandeur militaire ; — l'avenue de la Grande-Armée, le bois de Boulogne, le parc de Neuilly et le Jardin d'acclimatation ; — la Seine, avec ses îlots pleins d'ombrage et, enfin, l'avenue de la Défense de Paris, au sommet de laquelle a été érigé le monument destiné à perpétuer le souvenir des plus grandes vertus civiques dont un peuple ait jamais donné l'exemple... »

Enfin, citons encore, en manière de conclusion, ce dernier passage du Mémoire, avec lequel l'exécu-

tion de nombreux travaux, sur le champ même de l'Exposition, — tels que la reconstitution de la Bastille et la mise en communication du bois de Boulogne avec celui de Vincennes — restée à l'état de projet — par un cordon de feu, nous paraissent avoir un grand air de ressemblance.

« ... Et puis, qu'est-ce qui empêcherait, disions-nous, de rendre ce parcours plus instructif et plus attrayant encore?

« Sur la terrasse des Tuileries et sur la place de la Concorde, à laquelle on pourrait restituer son ancien nom de « place de la Révolution », quel inconvénient y aurait-il à ériger, par exemple, les statues des plus illustres précurseurs de la Révolution française, tels que : Voltaire, Jean-Jacques-Rousseau, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, etc.?

« Sur les deux côtés de la grande chaussée des Champs-Élysées pourraient figurer utilement aussi les bustes des hommes qui, comme Le Nôtre, se sont fait remarquer dans l'architecture des parcs et jardins.

« Dans les méandres fleuris de cette ravissante promenade, ne serait-il pas possible de reproduire également les monuments ou décors des deux plus grandes fêtes qui résument l'esprit de la Révolution française, savoir : — la fête de la « Fédération », instituée en vue de fortifier le lien d'unité nationale et d'empêcher l'émiettement de la France, et la fête de la Constitution de 1793, qui, sous la rubrique de « fête de la Nature », n'était autre chose que l'affirmation des droits de l'homme et l'affranchissement de la conscience humaine?

« Suivant cet ordre d'idées, le rond-point des

6.

Champs-Élysées formerait, sinon la base, au moins le point de départ d'une sorte de galerie à ciel ouvert, représentant les grandes figures du siècle dans les arts, les sciences, les lettres, la politique, l'industrie, la poésie et l'histoire.

« Ce rond-point s'appellerait « rond-point des États-Généraux ».

« L'avenue qui y fait suite prendrait le nom d'« avenue du Dix-Neuvième-Siècle » et ce nom serait le même jusqu'à l'extrémité de la ligne, avec des étapes successives à la barrière de l'Étoile, à la porte Maillot, au pont de Courbevoie et au rond-point de la Défense de Paris.

« Le rond-point de la barrière de l'Étoile changerait son nom en celui de « rond-point de la Grande-Armée ».

« A la porte Maillot, — transformée en rond-point, — on substituerait le nom de « rond-point de la Révolution-de-Juillet ».

« Le pont de Courbevoie — auquel on donnerait les proportions de la largeur de l'avenue — rappellerait les souvenirs de 1848; les deux têtes et les parapets pourraient supporter les statues des hommes de la Révolution.

« Le rond-point de la Défense, enfin, resterait le symbole de l'héroïque résistance de Paris, à moins, toutefois, qu'on ne voulût lui donner comme clé de voûte, ou comme sommet de la ligne, le nom de « rond-point du Génie du dix-neuvième siècle ».

« Entre chacune de ces étapes, et par ordre chronologique, prendraient place les hommes qui ont illustré la période de temps correspondante, soit dans la politique, soit dans les arts, soit dans les sciences, soit dans l'armée, et cela, sans aucune

distinction de rang ou de nationalité ; les ronds-points seuls seraient exclusivement réservés aux plus grandes figures du pays et s'identifieraient avec les dates, les époques ou les événements dont ces étapes remémorent le souvenir.

« Les noms des rues perpendiculaires au parcours devraient répondre à cette classification.

« Ainsi, le « rond-point des États-Généraux » serait formé des noms qui ont jeté le plus d'éclat au sein de cette assemblée.

« De ce rond-point à celui de la « Grande-Armée » prendraient rang toutes les célébrités qui ont marqué l'espace de temps écoulé depuis la Constituante jusqu'à la chute de l'Empire.

« Sur le rond-point ne figureraient que les plus vaillants guerriers et les plus grands capitaines.

« Ainsi de suite jusqu'au rond-point de la Défense.

« Autour de ce dernier monument viendraient se ranger les héros les plus marquants, les patriotes les plus illustres, les victimes les plus vénérées du siège de Paris.

« Au delà, et jusqu'à l'entrée de l'Exposition, une double haie serait formée par les phalanges serrées des ouvriers de la Paix, phalanges éclairées par le génie monumental de la Pensée, chacun tenant d'une main, qui l'outil, qui la plume, qui le burin, qui le flambeau, et, de l'autre, montrant le temple du Travail qui fut leur œuvre, splendide monument élevé à la gloire de l'esprit humain, apothéose ou synthèse du labeur d'un siècle, tantôt troublé, tantôt paisible, mais toujours en progrès..... »

Ce modeste concours apporté au projet de prédilection de M. Alphand resta sans effet ; mais il faut dire aussi que l'accaparement préalable des



terrains par une Société de spéculateurs et l'absence d'un appui financier *sérieux* ne furent pas étrangers à cet insuccès.

Ceci dit, il ne nous reste que fort peu de chose à ajouter à l'histoire de Courbevoie.

Antérieurement à la construction de la caserne et à la création des ronds-points de la Demi-Lune et des Bergères, ainsi que des magnifiques avenues qui y aboutissent et que le siège désastreux de 1870-71 a dépouillées de leurs gigantesques ormes séculaires, la route qui conduisait de Paris à Saint-Germain était celle qui, partant du Palais-Royal, montait le faubourg Saint-Honoré jusqu'à l'ancien mur d'enceinte, traversait les Ternes et Sablonville, descendait l'avenue du Roule jusqu'à la Seine, au delà et en face de laquelle on s'engageait sur la vieille route de Saint-Germain, qui coupait Courbevoie et Puteaux en écharpe dans la direction du rond-point des Bergères.

Au temps d'Henri IV, aucun pont ne reliait les deux rives du fleuve. Le passage s'effectuait, comme sur tous les autres points, d'ailleurs, au moyen d'un bac. Ce n'est qu'en 1606 qu'un premier pont fut jeté sur la Seine, non pas où il est actuellement, mais à quatre ou cinq cents mètres plus bas, à l'intersection de l'île de Villiers et de l'île de Neuilly, au bout de la rue du « Vieux-Pont », sur Neuilly, et à la naissance de la « vieille route de Saint-Germain », sur Courbevoie. En un mot, sur l'emplacement même où était le bac.

Voici l'événement imprévu qui donna lieu à l'érection de ce premier pont :

Henri IV, venant de Saint-Germain, traversait la Seine dans son carrosse ; les chevaux, saisis de

frayeur, disent les uns, se précipitèrent hors du bac; d'autres assurent qu'ayant soif, ils se détournèrent et baissèrent la tête pour s'abreuver. Mais, que ce soit l'une ou l'autre de ces versions qui soit la vraie, il est un point indiscutable, c'est que le véhicule royal chavira, entraînant dans sa chute le roi qui faillit périr, ainsi que toute sa suite. Cet événement causa un tel émoi que l'on résolut de jeter un pont sur le fleuve. Ce pont, qui était probablement en bois, fut détruit partiellement en 1638, puis restauré, et finalement remplacé, sous Louis XV, par celui qui existe aujourd'hui et qui est considéré comme un modèle du genre, au double point de vue de sa conception et de son exécution. Michaud affirme même, dans sa *Biographie universelle*, que c'est « le premier exemple d'un pont horizontal ». — Un de nos illustres compatriotes, le célèbre architecte Perronet, natif de Suresnes, en fut le constructeur. Commencé en 1768, il fut inauguré le 22 septembre 1772. Toute la cour et les populations environnantes assistèrent à l'opération du décintrement.

Plus favorisée que les autres communes de la presqu'île, Courbevoie possède deux hospices, l'un — celui fondé par Du Cayla — administré par la commune ; l'autre — celui de Lambrecht — ayant une administration privée. Dans le premier, tout le monde est admis, sans distinction de religion. Dans le second, au contraire, nul ne peut être hospitalisé s'il n'appartient au culte protestant.

En dehors de la caserne, de l'église et des quelques châteaux ou villas dont nous avons parlé, nous ne voyons guère, dans Courbevoie, que l'hôtel

de ville qui mérite une mention particulière. Ce volumineux édifice est assez bien aménagé. — Il se distingue surtout par ses escaliers, ses vestibules et sa grande salle des Fêtes. La justice de paix et le commissariat y sont installés. La façade, avec ses colonnades doriques et corinthiennes, ne manque pas non plus d'élégance. Il est regrettable, toutefois, qu'elle soit quelque peu étouffée par les pâtés de maisons qui la flanquent et qui lui enlèvent une bonne partie de sa perspective.

Que dirons-nous de son industrie, sinon qu'elle a une certaine analogie avec celle de Puteaux, mais sans en avoir l'importance ? On y remarque de nombreux établissements de blanchisseurs, des maisons d'apprêts sur étoffes, deux ou trois teintureries, une fabrique de conserves alimentaires, une autre de draps, une troisième de papier fantaisie, puis une grande charronnerie, une fabrique de « gaze iodoformée » et des bains hydrothérapiques.

En ce qui concerne, enfin, l'esprit politique de la population, on peut dire que l'élément républicain en forme la base essentielle, non pas, peut-être, avec la même ardeur et la même généralité que dans quelques-unes des communes qui l'avoisinent, mais avec une égale sincérité.

CHAPITRE VII

ASNIÈRES

Diverses légendes sur son origine : temps de Dagobert, de saint Louis et l'époque romaine. — Résidence royale. — Bulle du douzième siècle. — Usurpation de Burchardus. — Lit de justice à la belle étoile. — Victimes de l'usure. — Conte miraculeux. — Souvenir du siège d'Antioche. — Pieuse fraude. — Séjour de la noblesse : duchesse de Brunswick, marquise de Parabeyre, Mlle de Fontanges. — Maison de Courville. — Château de Voyer d'Argenson. — L'île des Ravageurs. — Squelettes humains. — Population disparate. — Pays des plaisirs frivoles et des villégiatures galantes. — Pied-à-terre du monde de la finance et des commerçants retirés des affaires. — Canotage. — Mœurs et population actuelles.

Dans la classification que nous avons faite des sept communes de la presqu'île dont nous nous occupons, nous avons placé au deuxième rang d'ancienneté le village de Puteaux.

S'il était vrai, comme certains s'en font l'écho sous la foi de nous ne savons quel titre ou monument, qu'il y a eu à Asnières des bains portant le nom de l'empereur Vespasien, il est clair que ce village aurait le droit de prétendre à un rang beaucoup plus avancé. A cela, il n'y a qu'un mot à répondre, c'est que Vespasien, que l'histoire nous

montre guerroyant en Asie, en Afrique, en Germanie et dans la Grande-Bretagne, n'a certainement jamais séjourné dans la Gaule et encore moins sur les rives de la Seine.

Le comte de Caylus raconte aussi, dans son *Recueil d'antiquités* (1), qu' « un roi Dagobert de la première « race » a possédé une maison de campagne sur le territoire d'Asnières ». Rien non plus n'est moins certain. L'auteur ne donne, d'ailleurs, aucune preuve à l'appui de son assertion. Il ne parle, dit-il que par « ouï-dire ». De son côté, Du Cange relate, enfin, dans son *Glossaire*, mais à une autre date et sans rien garantir non plus, un fait presque analogue. Il dit qu'Asnières-sur-Seine était une terre royale où saint Louis et ses successeurs ont résidé souvent. Lebeuf, qui a relevé ce propos, n'en croit rien. Il pense que « les auteurs de la nouvelle édition de ce glossaire ont été trompés, lorsque, donnant un supplément au catalogue des maisons royales ou palais, ils y ont compris Asnières-sur-Seine ». Dans son opinion, c'est d'Asnières-sur-Oise qu'ils ont voulu parler. Cela, au reste, importe peu, car, en admettant que la version de Du Cange soit exacte, elle ne saurait, en aucun cas, fortifier le dire de Caylus, puisque, entre Dagobert et saint Louis, il s'est écoulé un espace de six cents ans.

Notre intention n'est pas d'insister plus qu'il ne convient sur tous ces dires que rien ne justifie. Nous ne voulons pas nous en faire juge, pas plus que de l'opinion de ceux qui croient pouvoir tirer de la découverte de certains objets et de quelques squelettes la preuve que ce village remonte au

1. *Recueil des antiquites,* du comte de Caylus, t. I, p. 259.

temps de la domination romaine. Notre ambition est plus modeste et nos affirmations moins conjecturales. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'au siècle de Louis XIV, tout au moins, si ce n'est aux treizième et quatorzième siècles, il y avait à Asnières une résidence royale. Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le « Journal du marquis de Dangeau » du samedi 11 juin 1718 :

— « ..... M. le duc d'Orléans alla souper à Asnières (1). »

Dans le numéro du dimanche, 14 août de la même année, on peut lire encore :

— « Grande toilette chez Mme la duchesse de Berry. Cette princesse passa l'après-dînée aux Carmélites, puis elle alla souper à Asnières (2). »

A moins de supposer que le duc d'Orléans et la duchesse de Berry allaient « souper à Asnières » chez certain mastroquet de l'époque, en renom, et dès que le journal de Dangeau, parfaitement en cour, ne cite aucun nom d'hôte ou d'hôtesse, on est bien forcé de convenir, avec Sauval, qu' « il y a eu un hôtel d'Orléans à Asnières ». On pourrait même affirmer, sans trop de témérité, que les quelques ruines, que l'on observe près du marché, marquent l'emplacement où fut cette villa princière.

Quoi que l'on puisse en penser ou dire, le premier titre incontestable d'Asnières date seulement du douzième siècle. C'est une bulle du pape Adrien IV de l'an 1158, confirmative de certains droits féodaux, déjà concédés à la confrérie des chanoines de

1. *Journal du marquis de Dangeau.* — Edition Firmin-Didot. — Paris (1857), t. XVII, p. 322.

2. *Journal du marquis de Dangeau*, même volume, p. 358.

Saint-Marcel, sur la cure de cette paroisse, en vertu probablement d'une décision de l'official de Paris, peut-être même de l'évêque. Il est à présumer, bien que les titres fassent défaut, qu'antérieurement à cet acte la paroisse d'Asnières était dans la censive de l'abbaye de Saint-Denis, puisque les dîmes perçues, en conformité de la bulle susdite, par le chapitre de Saint-Marcel, durent être *restituées*, au cours du même siècle, aux abbés de ce monastère.

Environ vers la même époque, le fief d'Asnières fut l'objet d'une autre usurpation, consommée et reconnue par un sieur Burchard ou Burchardus, seigneur de Marly. L'acte qui le constate est de 1224 (1).

A partir de ce moment, l'église de Saint-Denis reprit la pleine possession de ses privilèges seigneuriaux sur Asnières, au nombre desquels était un droit de bac. Un officier de l'abbaye, tantôt le prévôt, tantôt le bailli, se transportait tous les ans dans ce village, le jour des Rogations, pour y toucher les redevances et rendre la justice. Comme il n'existait en ce lieu aucun prétoire, et qu'à cette époque de l'année la température commence à

1. Il existe à la bibliothèque populaire d'Asnières un petit opuscule d'une trentaine de pages, ayant pour titre : *Histoire d'Asnières et de ses environs*. L'auteur de ce petit livre, M. H. Dietz, déclare avoir eu la bonne fortune de mettre la main, à la Bibliothèque nationale, sur le document qui constate l'usurpation de ce Burchardus, qu'il qualifie de « seigneur fèodal, avide et cruel ». — Nous ignorons de quel document a voulu parler M. Dietz; ce que nous savons, c'est que cette histoire est imprimée au long dans les *Antiquités et recherches* de Jacques Doublet, et que Lebeuf en fait mention dans son *Histoire du Diocèse de Paris*.

être tiède, ce justicier féodal, imitant Charlemagne, tenait ses assises en plein vent, sous l'orme légendaire, près du fleuve. Le fermier du bac était obligé, à cette occasion, d'héberger tant le juge que les nombreux officiers de sa suite. Il leur devait et leur donnait, sans doute :

Bon souper, bon gîte... et le reste...

Les habitants d'Asnières furent affranchis en 1248, en même temps et par la même charte que les autres habitants de la presqu'île.

Dans le courant du siècle suivant, ils tombèrent dans un tel état de gêne qu'ils devinrent la proie des usuriers. Les exigences de ces cupides manieurs d'argent furent telles, que les malheureux emprunteurs se virent dans l'obligation d'en appeler au Parlement, qui fit droit à leurs réclamations en leur accordant des *Lettres de répit* contre leurs créanciers accusés d'usure.

Asnières, comme Nanterre, a été témoin des manifestations du surnaturel. Piganiol de la Force s'en est fait l'écho. Il ne s'agit de rien moins que d'un « miracle insigne » dont ce village aurait été le théâtre vers le milieu du dix-septième siècle.

L'invisible manifestant aurait choisi, pour révéler sa toute-puissance, un reliquaire du bois de la « vraie croix », que l'empereur Manuel Commène avait donné à Casimir, roi de Pologne, et que celui-ci avait gracieusement offert à la Palatine Anne de Gonzague, princesse de Mantoue et femme du prince Palatin, Édouard de Bavière. Comme rien n'est impossible à l'éternel agitateur, celui-ci suscita une querelle pour donner une preuve plus

éclatante de son suprême pouvoir. Un prince sceptique, que Piganiol ne nomme pas, mais qui paraît être le prince Palatin lui-même, se serait échauffé au point de jeter au feu le reliquaire, afin de prouver combien était vaine la superstition attachée à ce morceau de bois mort d'une origine suspecte ou tout au moins douteuse. Le feu l'enveloppa de ses flammes sans le consumer. Voilà le miracle.

Nous ne savons ce que pensa de cette manifestation plus mystifiante que mystérieuse le prince incrédule. Nous ignorons s'il fut ou non convaincu, mais, sceptique nous-même, nous ne pouvons nous soustraire à un profond sentiment de défiance chaque fois que l'on fait miroiter à nos yeux de semblables énormités. Nous n'avons qu'à rappeler, pour justifier notre manque de foi, un épisode aussi édifiant que topique du siège d'Antioche, rapporté par M. Michaud dans son *Histoire des Croisades*.

Les croisés assiégés dans la ville d'Antioche par Kerboga, prince de Mossoul, chef suprême des Musulmans, furent visités, paraît-il, par la famine. On n'entendait que plaintes et gémissements. Guy, frère de Bohémond, prince de Tarente, se meurtrissait le visage et se roulait dans la poussière, criant :

— « O Dieu, qu'est devenue ta puissance? — Si tu es encore le Dieu tout-puissant, qu'est devenue ta justice? — Si tu délaisses de la sorte ceux qui combattent pour toi, qui osera, désormais, se ranger sous tes bannières saintes? »

« Le dernier sentiment de la Nature, ajoute Michaud, l'amour de la vie, tout s'éteignait en eux. Le frère ne regardait plus le frère; le fils ne saluait

plus son père ; chacun s'enfermait dans sa demeure qu'il considérait comme un tombeau. »

C'est alors qu'un prêtre marseillais, du nom de Barthélemy, se leva et dit : « — J'ai vu saint André dans un songe. Il m'a parlé de la sorte : « Le fer de « la lance qui perça le flanc du Rédempteur est « près du maître autel de l'église d'Antioche. Ce « fer mystique, porté à la tête de l'armée des « croisés, opérera leur délivrance. »

Ce rêve était une imposture.

Ce songe était un mensonge.

Des fouilles furent néanmoins pratiquées, tant le découragement était grand et la détresse profonde. On ouvrit des tranchées, on creusa des puits, on défonça le sol, mais les jours succédaient aux jours et le fer libérateur n'apparaissait toujours pas.

Ce travail décevant amena des murmures.

Le prêtre, anxieux et troublé, le regard constamment tourné du côté des travailleurs, épiait, dans le silence, l'heure psychologique où, à l'aide d'un stratagème indigne, — « d'une pieuse fraude », dit Michaud, — il pourrait justifier sa prédiction.

Et, en effet, à un moment parfaitement choisi, on vit ce ministre hypocrite d'un Dieu imaginaire se précipiter dans la fosse et en rapporter triomphalement un bout de ferraille, corrodé par des acides, habilement dissimulé sous sa robe de prêtre, ou préalablement enfoui dans la tranchée pendant une suspension de travail.

Cette supercherie réussit.

Les assiégés d'Antioche se prosternèrent devant ce morceau de métal qu'ils considérèrent comme le propre instrument de leur salut.

Le courage leur revint. Un seul devait rire dans sa barbe : Barthélemy (1).

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, qu'en tout temps se sont réalisés les plus grands miracles?

Sarah ne serait-elle pas toujours demeurée stérile, si l'un des trois anges « ayant, dit la Bible, une figure humaine », n'avait pas passé une ou plusieurs nuits sous sa tente?

Jésus serait-il sorti du sépulcre sans le bris des scellés? Est-il un seul homme de bon sens qui puisse accepter comme un miracle indiscutable. authentique, la plus vulgaire des effractions?

Et la liquéfaction du sang de saint Janvier? — Qui peut douter encore que ce ne soit là une mystification grotesque, après les démonstrations décisives du général Championnet et de Garibaldi?

Asnières fut la patrie de l'avocat Jean, accusateur d'Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe le Bel, qui fut pendu à Montfaucon, et de Pierre Boulou, major de l'Hôtel-Dieu de Paris, le plus habile et le plus fameux chirurgien de son temps.

Ce pays fut, en outre, renommé pour ses délicieuses villas. Les plus belles étaient habitées, au dix-septième siècle, par la duchesse de Brunswick et la marquise de Parabeyre. Nous ne perdrons pas notre temps à en rechercher la trace. Sauf peut-être l'ancienne maison de Courville, où siège actuellement la municipalité, et le château qu'y fit construire, en 1750, M. Voyer d'Argenson, tout le reste a, à peu près, disparu.

Alfred Johanne se fait l'écho, dans son *Guide*

1. *Histoire des Croisades*, Michaud. — Paris (1849). — Furne et Cie, éditeurs, t. I, p. 182 et suiv.

des environs de Paris, d'une légende matériellement inexacte. Invoquant la tradition, à laquelle il ne parait guère croire lui-même, il dit que Mlle de Fontanges a habité ce château. L'erreur est grossière; il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que la jeune maîtresse de Louis XIV était morte depuis soixante-dix ans lorsque cette construction eut lieu.

Le château de Voyer d'Argenson porte bien le cachet de son époque. Son style est plein Louis XV. Une belle pelouse agrémente sa façade. Le parc est planté de beaux arbres touffus. L'emplacement lui-même est merveilleusement choisi. La Seine coule en face et l'île Robinson, qu'Eugène Sue a immortalisée dans ses *Mystères de Paris*, sous le nom d'*île des Ravageurs*, allonge ses rameaux verts à deux ou trois cents mètres en aval.

Sauval affirme que cette île possédait, autrefois, une magnifique « saulsaye » que Voyer d'Argenson fit abattre en 1751 pour dégager son château et lui donner un plus vaste horizon.

Lebeuf raconte aussi qu'au mois de janvier de l'année suivante, alors que « pour l'embellissement des promenades de sa « maison », Voyer d'Argenson faisait aplanir les terres qui sont entre le point du fleuve où l'on passait le bac et le village, on découvrit, dans le terrain placé entre le chemin et le bord de la rivière, à la profondeur de deux à trois pieds, de nombreux squelettes humains, sans sépulture spéciale et dans des postures diverses. On y trouva aussi plusieurs autres objets, tels que des bouteilles de forme, de capacité, de couleur et de matières différentes; des vases, des coupes, des écuelles, *un* vieux sabre et *une* agrafe en cuivre

jaune avec des inscriptions latines. Maints auteurs en ont conclu qu'un combat avait été livré en cet endroit par les Romains vers le quatrième siècle. La chose n'est pas impossible. C'est une opinion qui peut parfaitement se soutenir, quoique, pourtant, la présence d'« un » seul sabre et d' « une » seule agrafe sur le champ de bataille soit de nature à donner à cette version bien peu de vraisemblance. On pourrait tout aussi bien conjecturer que ces enfouissements d'hommes et d'objets proviennent des guerres civiles qui désolèrent les environs de Paris sous le règne de Charles VI, ou même qu'ils sont dus à la grande inondation de 1740, dont nous dirons un mot dans le chapitre suivant : le désordre des squelettes couchés pêle-mêle dans toutes les postures, comme nous avons eu l'occasion d'en faire la remarque à Pompéi, l'absence de toute sépulture, la nature et la variété des objets trouvés, — surtout les anciens qui avaient pu appartenir aux familles titrées dont nous avons parlé, — tout permet de croire à un événement fortuit.

Asnières — qui, en 1709, n'avait que quatre-vingt-un feux, et qui, de cette date à 1745, c'est-à-dire dans l'espace de trente-six ans, n'avait vu sa population s'accroître que de quatre nouveaux feux — compte présentement un nombre d'habitants presque aussi élevé que Puteaux et Courbevoie. Sa population municipale approche du chiffre de quinze mille, mais elle est quelque peu disparate; elle manque de cohésion, et par les mœurs, les goûts, les intérêts, les habitudes, le caractère. Son industrie est à peu près nulle.

N'oublions pas de faire remarquer, toutefois, qu'au monde aristocratique ou roturier d'antan,

Asnières a vu se succéder, petit à petit, dans le cours de ce siècle, une population moins stable et en général d'une plus grande frivolité. C'était, il y a quelque vingt ou trente ans, le rendez-vous, le pied-à-terre, l'Éden des demi-mondaines, des gens plus ou moins affairés ou besogneux, des artistes, des financiers, des lovelaces, des désœuvrés, des oisifs. Apollon et Minerve, Terpsychore et Vénus, les Grâces et les Nymphes y avaient établi leur demeure, comme dans une autre Cythère, et y exerçaient leur doux empire. Les uns allaient y chercher l'oubli d'une vie agitée, dans une solitude pleine de charmes; les autres y allaient dissiper leurs jeunes années dans les plaisirs. Pour les premiers, comme pour les derniers, — mais chacun suivant son tempérament, ses caprices ou ses goûts, — Asnières fut longtemps un lieu de rêveries et de délices, une sorte de Capoue féerique, pittoresque, galante.

Le château de Voyer d'Argenson et son parc ombrageux furent, pour la circonstance, transformés en un véritable temple de Vénus, de Cupidon et de Bacchantes. C'est à l'ombre des arbres touffus, sur la pelouse verte, sous l'épaisseur des charmilles pleines de mystères et des bosquets remplis de coquetterie, de suavité et de fraîcheur, que la jeunesse sensuelle et tapageuse du second Empire se livrait à ses plus doux ébats, tantôt transportée par les accords merveilleux d'un orchestre en plein vent, tantôt enivrée par la brise tendre et parfumée qui soupirait dans la feuillée, et tantôt langoureusement bercée par le voluptueux clapotement de l'onde que soulevait en cadence la rame amoureuse ou folâtre des joyeux canotiers. C'était, pour tout

dire en un mot, l'époque des danses folles, des galops effrénés, du chahut infernal, la vogue des Pomaré, des Clara, des Mogador et du grand Chicard.

Ce passé bruyant et frivole est déjà loin de nous. Les mœurs républicaines ont changé Asnières de fond en comble. Son voisinage de Paris et ses très grandes facilités de communication avec la superbe métropole n'ont pas été non plus sans influence sur cette heureuse transformation. — Sa clientèle d'habitants n'est plus la même : elle est plus stable et moins efféminée. On peut dire qu'il y a là tout un monde de travailleurs, d'employés de toutes sortes, de gros et de petits bourgeois, d'industriels, de commerçants, de gens utiles, dont les occupations sont généralement à Paris, et qui, leur journée finie, viennent chercher là, dans le repos du foyer, les forces nécessaires au labeur du lendemain.

Quiconque a vu Asnières il y a vingt ans et le reverrait aujourd'hui ne le reconnaîtrait certainement plus.

CHAPITRE VIII

GENNEVILLIERS

Son sol. — Sa situation. — Son ancienneté. — Village placé dans la vassalité des moines de Saint-Denis, même après la Charte de 1248. — Possédait un château féodal détruit par les d'Orléans aidés des Anglais. — Ses inondations. — Ses *noues*. — La maison du duc de Richelieu. — Ce qui en reste. — Histoire de Neuville, aujourd'hui Villeneuve-la-Garenne. — Les Grézillons.

Gennevilliers, qui a donné son nom à la presqu'île dont nous esquissons l'histoire, avait, autrefois, une population plus importante que Puteaux et presque le double de celle d'Asnières. Aujourd'hui, c'est la moins considérable de tout le canton. On verra, en consultant le tableau que nous donnons, qu'à l'époque du dernier recensement, en 1886, elle n'atteignait pas le chiffre de cinq mille. La cause, nous l'avons déjà donnée, à propos de Suresnes : c'est que la commune de Gennevilliers est presque exclusivement agricole.

Cette terre est située à l'extrémité de la presqu'île, dans l'un des nombreux circuits que fait la Seine dans son parcours. Saint-Ouen, Saint-Denis et le joli petit village d'Épinay lui servent de ceinture sur la rive opposée. Son sol, plat, graveleux,

sec, aride, noyé par les eaux du fleuve dans les grandes crues et brûlé par le soleil quand vient la sécheresse, a été partiellement mis à l'abri de ce double fléau par l'établissement de levées ou digues et par la récente introduction des eaux d'égout de la Seine, dont l'admirable machine de transmission est placée sur le territoire de Clichy, à l'embouchure du grand collecteur..

On pense que de temps immémorial et sans interruption, les habitants de Gennevilliers ont été dans la vassalité des moines de Saint-Denis. Doublet cite une charte du roi Dagobert de laquelle il résulte que ce souverain fit don de ce pays à l'abbaye qu'il avait fondée, et cela dans l'espoir que cet acte gracieux faciliterait à son âme l'accès du « Paradis » (1).

C'est toujours la même antienne.

Un certain Mathieu Le Bel, qualifié, dans les « Chroniques », de seigneur de Villiers, établit lui-même qu'en 1125 ce fief n'avait point changé de souverain. Dom Félibien ajoute qu'en 1600 Gennevilliers était encore une prévôté de Saint-Denis, malgré l'acte d'affranchissement de 1248. Il est à peine besoin de rappeler qu'au point de vue du culte, ce village était, vis-à-vis d'Asnières, dans la situation où se trouvaient Puteaux au regard de Suresnes et Courbevoie par rapport à Colombes.

Ce n'est qu'au mois de février 1302 que le hameau de Gennevilliers fut séparé d'Asnières, par suite de son érection en paroisse.

L'emplacement sur lequel fut construite l'église

1. *Antiquités et recherches*, Jacques Doublet, liv. IV, p. 1195.

était un château féodal, avec créneaux et tourelles; ce château était entouré de fossés aussi profonds que le lit de la Seine dont ils recevaient les eaux. Détruite, vraisemblablement, au cours du même siècle, ou au commencement du quinzième — alors que les d'Orléans s'étaient emparés de ce village avec le concours des Anglais qu'en « bons patriotes » ils avaient appelés en France pour leur prêter main-forte contre les Bourguignons, -- elle ne fut relevée de ses ruines qu'en 1651, sous les auspices d'Armand Bourbon, prince de Conti.

Moins d'un siècle plus tard, cette nouvelle construction menaçait encore de s'écrouler. Lebeuf, qui en a fait la remarque, attribue ce peu de solidité « au voisinage de la rivière » et, par conséquent, à des infiltrations souterraines provenant peut-être des oubliettes du vieux château, qui n'avaient pas été suffisamment comblées.

Nous avons dit que la plaine de Gennevilliers était sujette aux inondations et que les habitants avaient dû élever des digues pour se soustraire à l'envahissement périodique des eaux. Ces digues, ou *noues*, pour parler le langage de la localité, ont une très grande étendue; elles vont d'Asnières au pont de Bezons, mais elles n'ont pas toujours été suffisantes pour préserver la presqu'île des débordements du fleuve. Bien souvent elles ont été emportées par le torrent dévastateur, notamment en 1697 et 1698.

La plus mémorable des inondations de la plaine de Gennevilliers, celle qui causa le plus de dommages et mit à la charge des habitants les plus lourds impôts, date de 1740. Elle fut occasionnée par la rupture de la « noue » *la plus rapprochée*

d'Asnières. L'élévation des eaux fut telle que les habitants durent se réfugier dans leurs greniers. Les bestiaux furent engloutis dans la terre détrempée, des maisons s'écroulèrent et très probablement plusieurs personnes périrent. C'est pourquoi nous avons conjecturé plus haut que les cadavres découverts en 1752, près du château de Voyer d'Argenson, pouvaient bien provenir de ce sinistre, d'autant plus que c'est à ce lieu même où « tout proche » que la digue fut rompue.

A peu près vers la même époque, le duc de Richelieu, maréchal de France et capitaine des chasses de la plaine de Gennevilliers, fit construire une maison de campagne dans ce village. Cette maison existe encore ; elle est simple, de modeste apparence, sans aucun luxe architectural. Les cuisines seules sont spacieuses et montrent que le confort de la table était la passion dominante du maréchal. Les dépendances sont assez considérables ; elles se composent d'un parc avec deux belles pièces d'eau, d'un vaste jardin un peu nu et d'une glacière que l'historien du diocèse de Paris décrivait de la manière suivante, vers le milieu du siècle dernier :

— « Il (le maréchal) a fait bâtir en 1752 une glacière dont l'aire est élevée au-dessus de la hauteur de l'inondation de 1740. Cela forme un monticule en pain de sucre, planté de bois taillis, du sommet duquel s'élève un salon superbement orné et galamment meublé, en forme de temple rond. Il est couronné par un dôme surmonté d'une statue dorée représentant Mercure, environné d'une colonnade de douze colonnes qui portent chacune une statue d'une des divinités du paganisme et qui forment une galerie couverte. »

Cette citation n'a d'autre objet que d'établir un contraste frappant entre ce que fut cette propriété, qui appartient en ce moment à la famille Raoul Duval, et l'état d'abandon dans lequel elle est tombée. Le parc n'est plus entretenu et le belvédère dont parle Lebeuf n'est bientôt plus qu'une ruine. On n'a accès au petit temple rond, qui forme le couronnement de la glacière, que par un escalier extérieur, formé de divers fragments de planches pourries posées les unes sur les autres et fort mal assujetties. Les peintures intérieures du dôme ne sont cependant pas encore entièrement effacées. Le sujet principal est Vénus et l'Amour. Quatre colombes traînent leur char : deux sont conduites par la mère de Cupidon et les deux autres par Mercure, qui remplit l'office de postillon. Les traits représentent une guirlande de fleurs. Divers sujets allégoriques, entre autres les Saisons, complètent le dessin. Quant à la colonnade qu'on aurait pu croire en marbre, elle est tout simplement en bois peint, de la base aux chapiteaux. Les statuettes sont en mastic ou peut-être en plâtre. Le tout est de l'époque. Richelieu, décidément, était bien de son siècle : il aimait le clinquant et la bonne chère.

Indépendamment du vieux bourg de Gennevilliers, il existe, sur son territoire, deux autres hameaux de formation récente : les Grézillons, où s'expérimente avec un très grand succès l'emploi des eaux d'égout de la Seine comme engrais. L'effet en est prodigieux. Nous n'avons vu nulle part — et nous ne pensons pas qu'il existe — une culture plus belle, plus riche, une végétation plus luxuriante. On a objecté, à la vérité, que le pas-

sage de ces eaux, infectées de microbes, à travers la plaine de Gennevilliers, était nuisible à la santé publique et que les légumes qu'elles arrosent en sont souillés au point de provoquer chez ceux qui s'en alimentent des maladies dangereuses. Le Comité consultatif d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, le Conseil d'hygiène publique de France et le savant professeur Cornil, dans ses remarquables études micrographiques, ont fait justice de cette objection. Le docteur Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, a lui-même publié, sur ce sujet, un petit opuscule très rassurant que nous recommandons à l'attention de tous ceux que cette question d'hygiène intéresse (1).

L'autre hameau est Villeneuve-la-Garenne.

Ce petit centre est plus industriel qu'agricole.

Faisons remarquer, à ce propos, qu'un village important — que les chartes, dom Félibien et de Valois désignent, tantôt sous le nom de « Villeneuve » et tantôt sous celui de « Neuville » — a dû exister anciennement à peu près sur le même point. Du Cange croît que Charles le Simple y fit un assez long séjour en 922, et il cite une charte de ce monarque, datée de ce lieu. Au temps de Lebeuf il n'y avait déjà plus une seule maison, et, « six vingt ans » auparavant, Samson, et Du Val après lui, n'en mentionnaient que deux dans leur carte du diocèse de Paris. Tout ceci nous ramène sans cesse aux guerres civiles du quinzième siècle, époque à laquelle ce hameau a dû être rasé. Après

1. *L'État sanitaire de Gennevilliers.* — Paris, administration des deux *Revues*, 111, boulevard Saint-Germain. — 1888.

tant d'années, l'antique « Neuville », imitant le Sphinx, serait-elle ressuscitée de ses cendres ?...

Gennevilliers, nous l'avons dit, n'est pas un pays manufacturier. C'est tout au plus s'il y existe une fabrique de produits chimiques. La grande masse de sa population est vouée à la culture du sol. Placée, nous l'avons dit, à l'extrémité de la presqu'île, isolée en quelque sorte au milieu des champs, qu'elle féconde de ses sueurs, et presque toujours courbée sur le sillon, elle n'a que de très rares occasions de prendre part aux grandes manifestations de l'opinion publique. Son culte est tout intérieur, ce qui ne veut point dire qu'elle soit indifférente aux intérêts de la patrie. Aux élections générales de 1885, elle a même donné des preuves de son attachement à la République en accordant, au scrutin de ballottage, la grande majorité de ses suffrages à la liste des candidats républicains. Cet accord du travailleur agricole avec l'ouvrier des villes réalise notre idéal politique. Saluons-le, comme un heureux présage pour l'avenir de la République, et réjouissons-nous-en.

CHAPITRE IX

LE MONT VALÉRIEN

Vers 1400, un anachorète y établit un ermitage. — Guillemette Faussard lui succède. — Vient Jean Housset, vrai type des inutiles. — Contraste avec les moines d'Arsinoé. — L'ermitage périclite. — Fondation d'un calvaire au dix-septième siècle. — Grande dispute entre les derniers occupants et l'ermitage. — Tout va à vau-l'eau. — Vente du calvaire aux jacobins par un congréganiste. — Prise de possession. — Combat entre les prêtres et les religieux jacobins. — Intervention du Parlement. — Le calvaire restitué à ses premiers possesseurs. — Prospérité de la congrégation. — Description du calvaire. — Statuts et règlements de l'ermitage et de la communauté. — Vogue des pèlerinages du mont Valérien. — La discipline se relâche. — Les prêtres violent la règle. — Dérèglement des pèlerins. — Grand scandale. — Suppression des pèlerinages. — Détresse de la communauté. — Demande de subsides. — Refus. — Conspiration. — Complots. — Suppression de la congrégation. — Des trappistes réoccupent le mont. — Leur expulsion. — Couvent rasé. — Établissement d'une caserne. — Les prêtres de la foi la transforment en église. — Regain de popularité. — Expulsion définitive en 1830. — Construction du fort.

Le mont Valérien n'est pas une commune. Après avoir, pendant de longs siècles, fait partie du territoire de Nanterre, il dépend présentement de Suresnes. Son histoire est si intéressante que nous

avons cru devoir lui réserver une place spéciale dans cet ouvrage.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de l'origine de ce mont célèbre. C'est un point élucidé autant qu'il pouvait l'être. — Passons.

Le *Mercure de France* (1) raconte qu'il existait un ermitage sur cette montagne vers l'an 1400, sous le règne du roi « maboule » Charles VI. Ce récit est confirmé par un grand nombre d'écrivains, particulièrement par Du Breul, l'abbé Chastelain et Lebeuf.

Un anachorète du nom d'Antoine était le fondateur de cet ermitage. Le chancelier Gerson exalte sa piété. Sa vie était austère. Il pratiquait le jeûne, la prière et vivait, loin du monde, dans une retraite absolue.

Longtemps après la mort de ce célèbre pénitent, l'ermitage du mont Valérien fut habité par la sœur Guillemette Faussart, native de Paris. C'était sous le règne d'Henri II. La cellule du solitaire Antoine ayant sans doute été détruite pendant les guerres religieuses du quinzième siècle, sœur Guillemette en fit construire une nouvelle; elle y ajouta une chapelle et, « ce qui est émerveillable, » dit bonnement Du Breul, « c'est que de nuit ayant prié Dieu, elle prenait de l'eau au pied du mont et en portait au sommet d'icelui en telle quantité qu'elle servait aux maçons tout le long du jour ». Du Breul dit encore que cette femme extraordinaire vivait de pain et d'eau, et, parfois, du pain de la communion seulement. Succi ne lui irait pas à la cheville; elle serait même de taille à donner des points à Mer-

1. Numéro du 1er novembre 1739, p. 2591.

latti qui, on se le rappelle, fit un jeûne de cinquante jours sans prendre autre chose que de l'eau.

Les quarante jours de jeûne de Jésus, dans le désert, ne sont eux-mêmes, on le voit, que de la Saint-Jean.

Guillemette mourut en 1561, « macérée », disent les auteurs orthodoxes, « de jeûnes, de veilles et de travaux ». Sa dépouille fut inhumée, suivant le Martyrologe universel, à l'entrée de la chapelle qu'elle avait fait bâtir.

Un homme qui ne fut point « macéré » par le travail, c'est Jean Housset, ou Du Houssay, moine adolescent, visionnaire et, de plus, — est-ce un titre ? — naturel de Chaillot.

Il succéda à Guillemette Faussart.

Son existence fut celle des anachorètes de ce temps-là. Il se nourrissait de pain bis et de quelques racines ; rarement il y ajoutait des œufs ou du poisson et, plus rarement encore, de la viande. Pour toute boisson, il buvait de l'eau, quoique cependant, à cette époque, la montagne produisît un vin qui, nous l'avons dit ailleurs, faisait les délices d'Henri IV et de la Belle Gabrielle.

Jean Housset était continuellement en prière et couchait dans son cercueil, revêtu de son cilice et de sa robe blanche d'ermite. C'est le vrai type des inutiles, le parasite par excellence. Il expira le 3 août 1609, à l'âge de soixante-dix ans, sans avoir jamais fait œuvre de ses dix doigts, à moins, pourtant, que ce ne fût pour égrener son rosaire.

Quelle différence avec ceux qui, les premiers, au cours du quatrième siècle, se vouèrent à la vie monastique !

Dans son *Histoire générale de l'Église*, l'abbé

Darras cite les moines d'Arsinoé, qui envoyaient aux indigents d'Alexandrie des bateaux chargés de blé que leur patient labeur arrachait au sable brûlant du désert. — « Les moines de cette époque travaillaient et se rendaient utiles à la Société, » dit le prêtre gallican à qui nous empruntons ce récit, mais il ajoute tout aussitôt : « Il ne faut pas perdre de vue que ces moines étaient des *laïques*. »

Le corps de ce fakir chrétien fut déposé en grande pompe auprès de celui de Guillemette, « dans la *terre rouge* du mont Valérien ».

Quelle sépulture et quel contraste !

O « terre rouge » de l'âpre montagne, sois légère à la tunique « blanche » de ce martyr, de ce forçat du *far niente* monacal !

Vingt-quatre ans plus tard, en 1633, le mont Valérien vît s'établir une nouvelle communauté religieuse sur ses coteaux rustiques, où se mirent, parmi les pampres verts, dans un chaud rayon de soleil, les flocons vermeils de la vigne.

Un missionnaire du nom d'Hubert Charpentier, prêtre du diocèse de Meaux et natif de Coulommiers, sollicita et obtint du cardinal de Retz, François de Gondy, archevêque de Paris, la permission d'y fonder un calvaire « pour y honorer particulièrement les mystères de la passion du Rédempteur (1) ». Louis XIII approuva cette fondation à laquelle il donna, en août 1638, des statuts que Louis XIV confirma par lettres patentes du mois de février 1650, en y ajoutant quelques privilèges de plus et en interdisant, notamment, aux cabaretiers

1. *Archives nationales*, carton L. L., n° 1590.

et hôteliers de s'établir sur la montagne en dehors du bourg de Suresnes.

Charpentier, de son vivant, — car il mourut en cette année 1650, — fit de nombreuses acquisitions de terrain pour l'établissement de la congrégation des prêtres du Calvaire. Il semble qu'en ces temps-là, au mont Valérien tout au moins, la propriété était tout aussi morcelée qu'elle l'est généralement de nos jours. Les terriers déposés aux Archives nationales attestent que c'est par petites parcelles, par fractions d'arpent, par un nombre insignifiant de perches et, parfois, de toises, que ces acquisitions avaient lieu. Et ces lopins de terre étaient dans trois censives : la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève, la censive de Saint-Denis et la censive de Saint-Germain-des-Prés. De là des difficultés sans nombre suscitées par la rivalité des suzerains et un peu aussi par le voisinage des ermites qui revendiquaient la propriété d'une pièce de deux cents toises dont la communauté s'était emparée.

Ces compétitions firent obstacle, dans les premiers temps, à la prospérité de la congrégation. Le nombre des prêtres diminua à tel point qu'en 1660 il n'en restait plus qu'un, nommé Roger, qui, se targuant du titre de supérieur du Calvaire, vendit aux jacobins réformés de la rue Saint-Honoré tous les biens de la communauté. Les vicaires généraux du diocèse de Paris protestèrent contre la légalité de cette vente et, en l'absence du cardinal de Retz, retiré momentanément à Liège, ils procédèrent à l'expulsion de ce nouveau faux frère. Ils firent occuper le Calvaire par d'autres prêtres. Cependant l'archevêque de Paris, mal renseigné

sans doute sur le caractère frauduleux et dolosif de cette aliénation, obtint de Louis XIV une ordonnance enjoignant aux prêtres « de sortir du mont Valérien et de céder la place aux religieux jacobins ». Cette ordonnance, datée du 21 août 1661, portait le curieux considérant que voici :

— « Le Roy, voulant faire pourvoir à la célébration du service divin et des mystères de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ que l'on solemnise annuellement aux *chappelains* du mont Valérien pendant la Semaine sainte, et qui pourrait être interrompu par la division que quelques contestations ont fait naître entre les prêtres qui habitent en ce lieu, Ordonne, etc., etc. [1] »

L'exécution de cette sentence donna lieu à un singulier combat que M. Sainte-Foy, cité par Dulaure, raconte comme suit :

— « En 1661, le supérieur des prêtres établis sur le mont Valérien vendit aux jacobins de Paris la maison et les biens de sa communauté. Lorsque les religieux se présentèrent pour en prendre possession, la montagne souffrit une espèce de siège. Les prêtres et les jacobins formaient les deux armées; les gens de Nanterre vinrent au secours des premiers; les religieux étaient soutenus par les habitants du village de Gonesse où ils ont une maison. On opposa la force à la force. Il y eut un boulanger de tué, d'autres paysans blessés ou faits prisonniers, et les jacobins devinrent maîtres de la place. Cette guerre ecclésiastique (dans laquelle on éprouve quelque surprise de ne point rencontrer la force publique pour assurer l'exécution de

1. *Archives nationales,* carton O'7, pièce 306.

l'Ordonnance royale) fit tant d'éclat, que le Roy ordonna au Parlement de prendre au plus tôt connaissance de cette affaire; et, par un arrêt contradictoire, intervenu le 30 juillet 1664, les logemens et les biens furent restitués à leurs premiers possesseurs. »

Lorsque Charpentier fonda l'œuvre du Calvaire, il n'existait sur le mont Valérien, à l'exception de l'humble établissement des ermites, que trois croix, dont l'une — qu'il ne faut confondre ni avec la *croix du Coin*, ni avec la *croix du Roy*, que l'on remarque dans les anciens plans de Suresnes — remontait, au dire de Lebeuf, au tout commencement du treizième siècle. C'est pourquoi, dit cet auteur, sous le règne de Louis XIV, « on regardait déjà comme assez commun l'usage de l'appeler la *montagne des Trois-Croix* ». Un titre du 21 janvier 1684 mentionne, d'ailleurs, l'achat de « dix perches trois quarts de terre, au lieu dit *les Trois-Croix*, au terroir de Suresnes (1) ».

Mais peu à peu la communauté s'agrandit. Les terrains acquis par Charpentier et par ceux qui lui succédèrent se couvrirent de constructions.

On débuta par l'érection d'une chapelle qui fut d'abord placée sous l'invocation de « Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle », puis du « Saint-Sauveur », et à laquelle on donna finalement le nom de « Calvaire » (2).

Sur un vieux plan, affectant la forme d'une cloche fortement évasée, avec un étranglement assez sensible vers le milieu, quinze autres chapelles,

1. *Archives nationales*, carton q', n° 1064.
2. *Ibid.*, carton L., n° 962.

symbolisant les divers sujets de la passion, depuis le lavement des pieds des apôtres jusqu'à l'Ascension, y furent successivement ajoutées. De la base à la partie étranglée, dix de ces chapelles étaient disposées sur deux rangs, cinq de chaque côté, représentant l'image des deux branches d'un compas ouvert. Les cinq autres, partant du centre de ce dernier point, formaient une ligne droite aboutissant au sommet de la montagne, sorte de clé de voûte que dominait le monument de l'Ascension. Les deux ailes de ce calvaire étaient mises en communication par de petits sentiers horizontaux; les chapelles elles-mêmes, construites sur des plates-formes, étaient reliées verticalement par des escaliers en bois ou en pierre. Entre les deux ailes s'élevaient d'autres constructions pour le service général du culte et les besoins particuliers des congréganistes. Un édifice, désigné sous le nom de « chapitre de la dévotion de Notre-Dame », occupait le premier plan; il était flanqué, à gauche, d'un logement « pour les religieux » et, à droite, d'un autre logement « pour les étrangers ». Venait ensuite, toujours dans le même alignement, la « chapelle du Saint-Sacrement », précédant celle de la « Mise en croix » et, un peu plus haut, à droite de la « Descente de croix », le « cloître des cellules pour les retraites ». Sept petits oratoires — symboles de ce qu'on appelait les « sept mystères joyeux de la Vierge » — étaient disséminés dans les petits sentiers qui reliaient les deux ailes du Calvaire (1). Enfin, il résulte d'un état des terres et

1. *Archives nationales.* — Portrait du calvaire du mont-Valérien.

bâtiments de cette communauté, en date du 21 avril 1711, qu'il existait, en outre de ce qui vient d'être dit, un autre corps de logis, avec cellier, pressoir, écuries, cour, jardins, bosquets et potagers [1].

Nous avons parlé des statuts des prêtres du Calvaire; disons aussi que l'ermitage était soumis à une règle stricte et édictée par l'archevêque de Paris, dans un document daté du 11 mars 1667. — Résumons-en les dispositions principales.

Les membres de la confrérie ne s'engageaient pas jusqu'à la mort. Il leur était loisible de quitter l'ermitage selon leur bon plaisir, en prévenant trois mois à l'avance, comme de simples locataires. On pouvait même expulser ceux qui n'observaient ni la règle, ni les statuts, et dont la conduite était un sujet de scandale.

Les pauvres, les ignorants et même ceux qui avaient été mariés, pourvu qu'ils fussent veufs et leurs enfants établis, étaient susceptibles d'admission. Ils devaient être animés de l'esprit de pénitence, lequel consistait dans l'amour, dans la pratique de la pauvreté, du travail, de la solitude et du silence.

On ne demandait rien aux personnes qui étaient admises; elles pouvaient conserver leurs biens, si elles en avaient, mais à la condition qu'elles les fissent administrer par des tiers, afin de ne pas troubler leurs exercices pieux par le souci des intérêts mondains.

Les cellules étaient uniformes et de la plus grande simplicité. La literie consistait en une

1. *Ibid.*, carton q' n° 1063.

paillasse « piquée », un traversin plein de « paille longue » et deux couvertures. Le lit était formé de « deux ais » reposant sur deux tréteaux. Le reste de l'ameublement était composé d'une chaise de paille, « simple et sans façon », d'une table « à tiroir », d'un petit chandelier de cuivre, d'une image « de papier », d'un crucifix et de deux ou trois livres.

Le vêtement était tout aussi misérable : robe d'étoffe blanche et grossière descendant jusqu'aux pieds; ceinture par-dessus, de la même étoffe; « capuce » attaché à un scapulaire, de la largeur des épaules, joignant, à deux doigts près, le bas de la robe, et, en plus, une *coule* dans l'ermitage, remplacée par un manteau allant au-dessous du genou quand ils sortaient. Sous leur robe, une chemise et un caleçon de grosse toile. Bas de serge blanche. Souliers plats de gros cuir. Mouchoirs de toile grossière et, enfin, une tunique de grosse serge blanche pour le travail, avec laquelle ils couchaient, ainsi qu'avec le capuce, en guise de draps de lit.

Dans le réfectoire, il y avait tout juste les meubles et ustensiles nécessaires : une table pour le repas, des bancs pour s'asseoir, une chaire pour la lecture et le bénédicité, plus un crucifix; voilà le mobilier. L'usage de la nappe était proscrit, mais chacun avait une serviette. Les mets étaient servis dans des écuelles et des plats en terre; les salières, les assiettes, les tasses, les pots étaient de la même matière; seules les cuillers et les fourchettes étaient en buis.

Le luxe de la table était à l'avenant; on ne devait y servir que des herbes, des légumes, des fruits, des racines, du laitage et des œufs. Jamais de

viande, ni de poisson, hors le cas de maladie. Les pâtisseries, les gâteaux et autres friandises étaient également défendus. Le pain même ne devait pas être « fort blanc ». Toutefois, chaque frère avait droit, à son repas, à une chopine de vin, « mesure de París ».

Sous le rapport du travail, le règlement des ermites réalisait, dans une large mesure, le rêve de l'école communiste. Aucun frère ne pouvait recevoir d'argent, ni aucune récompense, pour son labeur particulier. Tout appartenait à la communauté et devait être consommé en commun. L'excédent, s'il y en avait, devait être distribué aux pauvres. On ne devait, d'ailleurs, produire aucun ouvrage « inutile et curieux », ni cultiver des fleurs dans le jardin, ni de légumes *délicieuses*, comme asperges, artichauts, etc... Enfin, le silence était de règle stricte. Les conversations particulières étaient rigoureusement interdites et les femmes ne pouvaient, sous aucun prétexte, avoir accès dans la maison; il n'était permis de leur parler que dans les cas de nécessité absolue et au travers d'une grille (1).

O saint Léotade, et vous, pudiques frères congréganistes de Cîteaux, que cette règle est dure! Elle l'était aussi pour les moines du mont Valérien, ainsi qu'on va le voir tout à l'heure.

A partir du moment où les prêtres du Calvaire recouvrèrent, *manu militari*, l'entière possession de leurs immeubles, les pèlerinages du mont Valérien devinrent à la mode. « Ils étaient fort en vogue, » écrivait en 1664 Mme de Sévigné. C'était

1. *Archives nationales*, carton L., n° 962.

le rendez-vous quotidien des illuminés et des extatiques. La haute fashion cléricale, suivant l'exemple des « deux reines », y faisait de fréquents voyages. On allait au Calvaire comme on va présentement au champ de courses, et les bookmakers de la montagne étaient tout aussi entourés par la tourbe des pèlerins soucieux de gagner le Ciel, que ceux de la plaine, par la cohue passionnée des joueurs, un jour de steeple-chase ou de grand prix. — Quoi d'étonnant! La bêtise humaine est comparable à un dogme : elle est immuable. Tous les âges la connaissent : et, dans ce siècle même, — qui passe pour le plus éclairé ou le plus sceptique, — il ne faudrait pas faire de grands efforts pour rencontrer des gens assez simples, timorés ou crédules, capables d'imiter ceux qui, à d'autres époques, achetaient, argent comptant, « des parts de paradis », ou de simples « promesses de salut », ou qui même, selon Love-Veimars, livraient, ici-bas, de leur vivant, aux moines et aux prêtres, avides de ces sortes de marchés fructueux, mais léonins, « un certain nombre d'arpents de terre, en échange d'une contenance égale d'arpents dans le Ciel ».

A ce compte, le paradis, que l'on nous représente comme si étroit, devrait, au contraire, avoir une jolie étendue, s'il pouvait être loisible à chacun de s'y tailler, qui une villa avec ses dépendances, qui un parc avec ses agréments, qui un domaine avec ses fermes et ses métairies.

La discipline ecclésiastique eut bientôt à souffrir du contact des pèlerins. Le lien monacal se relâcha. Cela résulte des registres que la congrégation était obligée de tenir, en conformité de ses statuts. Voici

ce qu'on lit, en effet, à la page 175 du premier registre, sous la date du 22 mars 1686 :

— « Il nous a été rapporté que la plupart des ecclésiastiques quittent leur propre église et leurs confessionnaux pour aller dire la messe les fêtes et les dimanches dans les *chappelles* circonvoisines. Cette coutume, contraire à l'esprit de l'Église, donne ouverture aux ecclésiastiques de se *dissiper* et de perdre l'esprit de retraite *par la liaison et la familiarité des séculiers ;* elle attire la plainte des curés en *détournant* leur peuple d'assister à leurs messes de paroisse et, enfin, elle *scandalise* les pèlerins qui, souvent, se trouvent obligés de s'en retourner sans avoir reçu les sacremens (1). »

Mais ce n'était encore là qu'une infraction à la règle, qu'un manquement à la discipline : la sensualité, la débauche, l'impudicité, les dérèglements de toute sorte devaient bientôt se mêler à ces exercices d'une piété frelatée.

C'est pendant la semaine prétendue Sainte, et principalement dans la nuit qui sépare le jeudi du vendredi dit Saint, que le calvaire du mont Valérien était le plus fréquenté. Il ne serait peut-être pas excessif de comparer ces pèlerinages nocturnes aux saturnales du paganisme romain, ou même à la fête des fous, renouvelée en France des bacchanales des anciens Égyptiens et des Grecs. C'était tout au moins une sorte de pendant aux dévotions suspectes de la messe de minuit. Ceux qui habitaient Paris se mettaient en chemin à la nuit close; on traversait le bois de Boulogne *in pedibus gambis,* non sans faire des haltes et des libations fré-

1. *Archives nationales,* carton L. L., n° 1590.

quentes, et l'on arrivait au pied de la montagne en passant la Seine au bac de Suresnes. La route était longue, le trajet pénible, le bois mystérieux. Voici comment Dulaure fait, très discrètement, le récit de ces promenades dans les ténèbres, à coup sûr bien plus sentimentales que chrétiennes :

— « Les uns portaient une croix bien pesante et se faisaient *fustiger* en chemin ; d'autres, ne pouvant jouer des rôles si difficiles, se contentaient d'être simplement des spectateurs bénévoles. Comme ces actes de dévotion se faisaient la nuit ; comme *c'était à la renaissance du printemps* (! !) et comme *tout dégénère*, les pèlerins et les pèlerines faisaient souvent des stations dans le bois de Boulogne avant d'en faire sur la montagne du Calvaire. *La galanterie et le plaisir* remplaçaient le zèle et la pénitence, et *plusieurs péchés étaient commis au lieu même de leur expiation* (1). »

Pour quiconque veut se donner la peine de lire entre les lignes, il y a, dans ce récit de l'historien de Paris et de ses environs, un tableau saisissant de pornographie chrétienne, ou — si le mot semble trop dur — un exemple édifiant de ce que peuvent apporter de troubles, de dépravations, de désordres intellectuels, physiques et moraux, — dans des cerveaux mal équilibrés, chez des sujets d'un tempérament lymphatique, jeunes, tendres, sensibles à l'aiguillon de la chair, hystériques parfois, incapables, par conséquent, de résister aux assauts incessants de la concupiscence ou aux séductions réitérées d'une luxure raffinée, — certaines pra-

1. *Nouvelle description des environs de Paris*, Dulaure. — Édition 1786.

tiques religieuses en opposition flagrante avec les lois et les exigences de la nature.

Le spectacle écœurant que nous venons de signaler se passait au mois de mars 1697. — Le *Mercure galant* de cette époque n'en parle point, mais le numéro de novembre 1739 relate le fait, sans toutefois s'y appesantir. L'abbé Lebeuf est plus discret encore. Mais ce que l'un et l'autre ont été obligés de reconnaître, c'est que cet accroc fait à la morale la plus vulgaire provoqua un tel scandale, que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, se vit contraint de supprimer ce pèlerinage. L'ordonnance qui en prononce l'interdiction est du 27 mars 1697. Nous regrettons fort de n'avoir pu nous procurer ce document qui n'a été versé ni à la Bibliothèque nationale, ni aux Archives, et qui, vraisemblablement, est resté — et pour cause — dans les cartons de l'archevêché.

Ce fut, pour la communauté du Calvaire, un rude coup que celui qui mit fin aux pèlerinages de la semaine que les catholiques appellent Sainte. L'institution se trouvait frappée au cœur ; c'était lui enlever en quelque sorte sa raison d'être et lui couper les vivres, puisque cette semaine était celle de la Passion, et, par conséquent, la plus fructueuse, en même temps que la plus attrayante.

Le zèle des pèlerins se refroidit.

Les voyages devinrent moins fréquents, les offrandes moins abondantes et, par suite, le personnel ecclésiastique plus pauvre et moins nombreux.

Il appert, d'un état dressé par les congréganistes eux-mêmes, qu'au 8 mai 1728 la communauté ne comptait plus que cinq prêtres, y compris le supérieur. Le budget des dépenses s'élevait à la somme

de « six mille cinq cent quatre livres cinq sols » et celui des recettes à « cinq mille trois cent quatre-vingt-six livres dix-neuf sols », soit un déficit de mille cent dix-sept livres six sols (1).

La gêne arrive et bientôt la détresse.

On adresse requête sur requête à l'administration supérieure, mais les secours que l'on demande se font longtemps attendre ou ne sont accordés que parcimonieusement.

La mauvaise humeur éclate, les cerveaux s'échauffent, la bile fermente; on discute, on récrimine, on complote. La montagne n'est bientôt plus qu'un repaire de conspirateurs. Des assemblées secrètes ont lieu; les sujets qu'on y traite sont irritants. Mais la mèche est éventée; Turgot, qui préside au Parlement, en a connaissance et, soudain, les réunions occultes cessent (2). La prière est substituée à la menace, et les demandes de secours, aux complots; celles-ci arrivent même plus nombreuses et plus pressantes que jamais.

— « Monseigneur, » — écrivait, à la date du 20 août 1788, le supérieur du Mont-Valérien, Bilhon, à l'archevêque de Paris, — « j'étais descendu mercredi dernier de notre montagne pour avoir l'honneur de vous offrir mes hommages et de vous *rappeller* les besoins pressants où nous a mis la reconstruction d'une partie de notre église; je m'étais proposé d'en redescendre aujourd'hui, mais la multitude d'ouvriers qui faisaient *cette* ouvrage si dispendieux m'y a retenu. Je me *flate*, cependant, Monseigneur, que vous n'oublierez pas le Calvaire

1. *Archives nationales*, carton S., n° 4219.
2. *Ibid.*, carton O', n° 404, pièce 501.



et que vous ne *désaprouverez* pas que je réclame quelque part à vos bontés pour une œuvre si intéressante au bien *publiq :* je ne tarderai pas à aller vous *renouveller* mes très humbles supplications aussi bien que l'assurance du respect le plus profond avec lequel je serai toujours, Monseigneur, votre très humble serviteur [1]. »

La pénurie du Trésor était grande alors. Les guerres ruineuses de la royauté, le faste et les prodigalités de la cour, le désastre occasionné par la faillite de la banque de Law, la disette, les dilapidations de toutes sortes (histoire du collier de la reine), la mauvaise gestion de nos finances, — mise à jour par Necker dans un mémoire célèbre, — tout cela avait fini par creuser un tel abîme que la banqueroute de l'État était imminente. On sait que Louis XVI, affolé par une semblable détresse, fit un appel pressant aux deux ordres privilégiés. — Dérision amère ! Au lieu d'argent et de subsides, le Clergé lui offrit ses prières, et la Noblesse, son sang.

La demande de secours du supérieur du Mont-Valérien arrivait donc dans un moment inopportun, aussi ce fut la Révolution qui se chargea de la réponse. Un décret de la Constituante, du 18 août 1791, ordonna la fermeture de cet établissement congréganiste, en même temps qu'il prononça la suppression de tous les ordres religieux.

Contrairement au décret précité, les trappistes tentèrent, sous l'Empire, de fonder sur la montagne un établissement de leur ordre. Une demoiselle Chapellier seconda leur dessein en consentant à ce

1. *Archives nationales,* carton Gq, n° 648.

que les terrains fussent achetés sous le couvert de son nom.

Cette « pieuse fraude » ne tarda pas à être dévoilée. Le conseil d'État fut saisi de l'affaire et, par un arrêté du 30 novembre 1811, approuvé par l'empereur, l'expropriation « pour cause d'utilité publique » fut ordonnée. L'article premier de cette décision contenait la disposition suivante : — « Le domaine du mont Valérien, canton de Nanterre, département de la Seine, ainsi que le mobilier de la chapelle et les ustensiles aratoires, sont déclarés propriété de l'État comme ayant été acquis pour les soi-disant *trapistes* (1). »

L'expulsion des moines eut lieu. — Les grenadiers de la garde ou les soldats du génie se chargèrent de la besogne. Le couvent fut rasé de fond en comble et une caserne fut construite sur ses ruines.

Après la chute de l'Empire, les prêtres de la foi, favorisés par le gouvernement d la Restauration cherchèrent, eux aussi, à s'établir sur la montagne. Ils transformèrent la caserne en église et réussirent pour un bout de temps, à donner aux dévotions du mont Valérien un regain de popularité. Des personnages importants vinrent y faire des stations ; quelques-uns même y moururent, ainsi que l'attestent des sépultures de l'époque, échappées comme par miracle à tant de bouleversements successifs (2).

La Révolution de 1830 mit fin aux vicissitudes

1. *Archives nationales*, carton A^f, n° 4529.

2. Parmi ces tombes on remarque celles de la comtesse de Tolsto, princesse de Bariatinski, de Foucher de Brandelo, et de dame de Belley de Blanchenil. — Toutes ces sépultures portent la date de 1825.



de ce célèbre pastiche du mont des Olives. Le Calvaire eut le sort du trône des Bourbons et les congréganistes furent traités à l'égal du « Roy ». Le même coup de balai les fit disparaître, et, à la place des églises, des chapelles, des oratoires et autres objets de superstition, on vit bientôt se dresser la plus formidable défense des environs de Paris.

CHAPITRE X

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Description de la presqu'île. — Son étendue. — Sa population. — Sa situation. — Privilèges des moines de Saint-Denis. — Dîme grosse et menue. — Droit de haute, moyenne et basse justice. — Redevances dues aux grands chefs de l'abbaye. — Le grand panetier. — Le religieux cenier. — Le prévôt portier. — Le courtillier. — Le cuisinier. — Le grand amiral féodal. — Le religieux hôtelier. — Le grand prévôt de la Garenne. — Abus et vexations. — Récoltes détruites par le gibier. — Chasse prohibée. — Ordonnance de Charles IX. — Cahiers de 1789. — Détresse du peuple. — Accablement d'impôts. — Doléances et remontrances. — Desiderata des sept communes. — Égalité des charges devant la loi. — Suppression des abus, des capitaineries et des colombiers.

Après avoir fait l'historique rapide de chacune des sept communes de la presqu'île de Gennevilliers, il ne nous reste plus qu'à grouper, qu'à condenser, dans un chapitre spécial et dernier, tous les faits généraux qui intéressent, à un égal titre, l'ensemble de ces localités, et que, pour cette raison, nous avons laissés complètement à l'écart.

La presqu'île de Gennevilliers occupe une superficie totale de cinq mille trois cent quatre-vingt-quinze hectares, savoir :

Asnières	477	hectares
Colombes	1.132	—
Courbevoie	374	—
Gennevilliers	1.502	—
Nanterre	1.243	—
Puteaux	331	—
Suresnes	336	—
Total	5.395	hectares

Si l'on rapproche ces chiffres du tableau que nous donnons à la fin de cet ouvrage, on verra que la densité de la population de chaque commune est en sens directement inverse à son étendue : Puteaux, Courbevoie, Asnières, les moindres comme superficie, sont les plus peuplées ; Gennevilliers, dont le territoire est le plus considérable, est la commune qui a le plus petit nombre d'habitants. Colombes et Suresnes font seules exception à cette règle, la première en plus, la seconde en moins.

La forme qu'affecte cette langue de terre est celle d'un doigt monumental dont Gennevilliers occuperait le sommet de la dernière phalange; Colombes, celle du milieu; Nanterre, la première, et le mont Valérien, la base. Suresnes, Puteaux, Courbevoie et Asnières sont échelonnés, sur le versant méridional, faisant face à Paris, de la racine du doigt au pli formé par la dernière articulation. Des voies nombreuses, carrossables et ferrées, circulent, comme autant d'artères et de vaisseaux, sur cet appendice terrestre et le vivifient. Tous les points sont ainsi mis en contact. La Seine les enveloppe de ses plis et les ponts de Suresnes, de Courbevoie, Bineau, d'Asnières, de Clichy, de Saint-Ouen, de l'île Saint-Denis, d'Epinay, d'Argenteuil,

de Bezons, de Chatou, les relient aux rivages voisins (1).

L'abbaye de Saint-Denis, dont nous avons déjà maintes fois parlé, avait, paraît-il, en vertu de sa charte constitutive, des privilèges illimités sur toutes les terres de la presqu'île, ses eaux, ses forêts, ses produits, son commerce, son industrie, ses habitants. Ses moines avaient, au temporel comme au spirituel, un droit souverain de haute, moyenne et basse justice. Ils puavoient « bouillir, ardre, traîner, pendre, décapiter, mettre au pilori et infliger toutes sortes de supplices (2) ». Il leur était permis, en outre, en leur qualité de « seigneurs, gros, moyens et menus décimateurs », de percevoir la dîme « tant grosse que menue ». Ce n'est pas tout! Chaque chef de service, le grand veneur, le grand échanson, le grand aumônier (tout le monde était grand !), l'officier des charités, le religieux infirmier, tous, jusqu'au chantre, avaient pareillement des bénéfices particuliers. Les plus favorisés étaient les suivants:

Le *grand panetier*, qui avait pouvoir de « visiter, châtier et amender » les pâtissiers, meuniers et boulangers. Il pouvait, selon son bon plaisir, leur donner ou leur refuser des « lettres de maîtrise ». S'il en donnait, le bénéficiaire de ces lettres devait lui faire présent, le jour de la réception, d'un « plat » de son métier « ou soixante sols parisis » et autres droits. Nul ne pouvait construire un four sans sa permission, et cette permission n'était

1. Consulter, à cet égard, n'importe quelle *carte des environs de Paris.*

2. *Antiquités et recherches*, Jacques Doublet, liv. I, p. 421.

accordée que moyennant une rémunération déterminée.

Le religieux *cenier*, dont le service consistait à donner à souper aux moines, avait, pour cet objet, des *redevances considérables*, que Jacques Doublet ne précisa pas autrement. Il se borne à ajouter qu'« on l'appelait aussi le grand dîmier, parce qu'il touchait la dîme du blé et du vin de plusieurs terres et villages ».

Le *prévôt portier* exerçait une surveillance active sur tout ce qui entrait dans l'abbaye ou en sortait. Il constatait les contraventions et infligeait des amendes qu'il empochait. Son droit de police portait principalement sur les poids et mesures.

Le *courtillier*, sorte de seigneur « censier », avait un droit de moyenne et basse justice sur quelques rues et domaines appelés encore de la « courtille », en latin : *curticularius*. Il était tenu de fournir au couvent « herbes, choux, oignons, poireaux, navets, persil, et pitance le jour du vendredi saint, à savoir : de la poirée et des épinards cuits au sel et à l'eau. »

L'un des plus beaux bénéfices était celui du religieux *cuisinier*. Son revenu était d'autant plus considérable qu'il était obligé de pourvoir à la nourriture presque entière des pensionnaires de l'abbaye, le cenier, comme nous l'avons dit, n'ayant à sa charge que le souper. Son droit seigneurial de haute, moyenne et basse justice, s'étendait sur la rivière de la Seine, du port de « Sèvres » au port du « Pecq », et sur tous les petits affluents et courants d'eau. Il connaissait de tous les crimes et délits, avec le droit de corriger et punir. Il pouvait prendre des

arrêtés, faire des lois, décrets et ordonnances, accorder ou refuser la permission de pêcher à toutes sortes d'engins. Il avait droit d'épaves, d'aubaines, de confiscations, de ventes, défauts, saisines, amendes, atterrissements, morte-main, travers par eau et par terre, droit de bac, port, péage, botage, pontonage, etc., etc. Le sous-cuisinier avait le titre de garde-pêche. S'il arrivait que des pêcheurs prissent de « grands poissons de mer » ou même de simples « poissons de remarque » dans la rivière de Seine, ils étaient tenus, sous peine « de grosse amende », de les apporter à l'abbé.

Il y avait aussi un *grand amiral féodal*, sorte de divinité fluviale, aquatique et champêtre, régnant à la fois sur les eaux et sur les champs. Ce marin d'eau douce en capuchon, ce Faune chrétien, ce dieu Terme, présidait « au fauchage des prés, au curage et purgeage des petites rivières et ruisseaux »; il veillait, en même temps, à ce que nul n'empiétât « sur l'héritage de son voisin », non plus que sur les « routes et chaussées ». Toutes les terres « que couvraient la boue et la *purgation* des canaux et rivières étaient à lui ».

Le rôle du religieux *hôtelier* était autrement sérieux. Son office consistait à « héberger les pauvres, les passants, les pèlerins, à leur laver les pieds, les nourrir, substanter, alimenter et, au départ, à donner de l'argent à ceux qui étaient pauvres, pour leur permettre de poursuivre leur chemin ». — De grands revenus étaient affectés, dès le principe, à cette œuvre humanitaire. Malheureusement, tout dégénère en ce monde, même la bienfaisance, même la vertu. Cela ne dura pas. — « Ces sortes de choses, » écrivait Doublet au com-

mencement du dix-septième siècle, « ne s'observent plus... Il n'y a plus de charité, ni d'humanité, *Messieurs les abbés commandataires ont mis à leur crosse et manse les revenus de l'hostellerie* (1). »

Reste le *grand prévôt de la Garenne*. Celui-là percevait, dit Mme Félicien d'Ayzac, « une foule de droits, source de revenus considérables ». Chaque boucher devait lui donner, à Pâques fleuries, trois oboles, sans compter une obole par chaque bête abattue; les boulangers devaient verser dans ses mains un denier par jour et par fournée, indépendamment de « cinq sols annuels de crotage et de pour cuire ». — Puis « la dîme des vins, des agneaux, des cochons, des oysons, des grains, les droits de rouage, forage, etc., etc. (2) ». Et, enfin, les bénéfices bien autrement importants qu'il retirait « de l'honneste déduit et louable exercice de la chasse ».

C'est ici que fourmillent les abus les plus criants, les molestations, les avanies, les préjudices de toute sorte, à tel point qu'au seizième siècle, Charles IX, l'odieux auteur du massacre de la Saint-Barthélemy, dut rendre une ordonnance, que rapporte Doublet, et que nous ne pouvons résister à la tentation de placer presque entièrement sous les yeux du lecteur, tant elle est édifiante :

— « A Notre bien-aimé le capitaine de la Garenne de Saint-Denis, *en France*... Avons entendu que, au mépris des défenses de Notre cousin, le cardinal de Lorraine, abbé de Saint-Denis, et nonobstant

1. *Antiquités et recherches*, J. Doublet. — Paris (1625). T. I, p. 429.

2. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par Mme Félicien d'Ayzac. — Paris (1860), t. I, p. 240.

icelles, plusieurs des *manans* et habitants de Paris et des villages de Colombes, Nanterre, Puteaux, hameaux de Courbevoie, Gennevilliers et Asnières, assis et enclavés dans ladite Garenne — et autres — ne font aucune difficulté de chasser ordinairement avec arbalètes, arcs, chiens, etc., etc... Mandons, et très expressément enjoignons, par ces présentes, que, incontinent icelles, que, à cette fin, avons signées de Notre main, vous ayiez à faire publier, crier, proclamer...., que Nous avons, en confirmant et en approuvant les défenses déjà faites par Notre dit cousin, on vous fait et faisons de nouveau inhibitions et défenses sur certaines et grandes peines, à Nous à appliquer, d'amende arbitraire, punition corporelle, et d'encourir Notre indignation, à toutes personnes de quelque état et conditions qu'elles soient, sans nul excepter, même aux gentilshommes et autres habitants dudit Paris et autres, de porter ni avoir en leurs maisons des villages assis et enclavés dans ladite Garenne et ressort d'icelle, arbalestres, arcs, escopettes, haguebuses, collets, filets, tonnelles, bricolles, alliers, furets et autres engins à prendre lesdites bestes et gibiers, oyseaux ni chiens, qu'ils n'ayent un billot ou bâton pendu au col et au jarret de derrière couppé, lesquels ou autrement les y trouverez, après lesdites défenses, les y ferez tuer, ne avec iceux chasser, prendre, n'y tuer en my, ny au dedans ladite Garenne, ou ressort d'icelle, aucunes sortes et espèces dudit gibier.

« Et oultre ce, aux passeurs des ports et bacs de Nully (Neuilly) et Asnières, Argenteuil et Bezons, ports voisins et à l'entour d'icelle Garenne, de passer, souffrir, ny laisser passer, gens de Notre ville

de Paris et d'ailleurs ayant lévriers et chiens pour chasser en ladite Garenne... Défense semblablement à tous propriétaires et autres, qui ont terres en ladite Garenne, de ne planter dorénavant ne faire vignes et autres entreprises et labourages en la *Pelouze*, ny ès autres plaines vagues et courtes d'icelles, et parce que souvent il advient que Nos officiers de Notre vénerie, fauconnerie, archers de Nos toiles et autres de Notre suite, gens de guerre, de Nos ordonnances tant de pied que de cheval, *logent ès susdits villages* de Nanterre, Colombes, hameaux de Courbevoie, Puteaux, Gennevilliers et Asnières, enclavés dans ladite Garenne et du ressort d'icelle, et, ce faisant, à grand'peine se peuvent-ils obtenir, contre Notre volonté, d'y chasser. Pour, à ce pourvoir, et leur en ôter tous les moyens et occasions,... leur avons défendu et défendons, aux peines que dessus, de dorénavant aucunement loger, demeurer ny séjourner, prendre ou fourrager, en quelque sorte ou manière que ce soit, de chasser ou faire chasser, tendre collets ou brocelles, soit pour pleume ou pour poil... comme de Notre maison ni personnes... [1]. »

Cette ordonnance demeura sans effet; et, en cela, comme dans un grand nombre de choses, les charges, les vexations, les abus d'autorité se perpétuèrent jusqu'à la Révolution française.

Les cahiers de 1789 en font foi.

Les sept villages de la presqu'île de Gennevilliers firent écho au cri de détresse poussé par la nation entière et furent unanimes dans l'expression de

1. *Lettres patentes* du roi Charles IX en 1566, rapportées par J. Doublet, liv. III, ch. xxx, p. 1178 et 1179.

leur douleur. Leurs « plaintes, doléances et remontrances » embrassent quatre ordres de faits principaux : les tailles et corvées dont le poids était chaque jour plus écrasant ; l'inégalité des charges; les entraves de toute sorte apportées au travail et à l'industrie, et, enfin, le préjudice causé aux récoltes par l'existence des colombiers et des capitaineries.

Les impôts les plus lourds et les plus odieux étaient : la gabelle, la capitation, les corvées, la dîme, les aides, le droit de « trop bu » ou de gros manquant, le péage, le pontonage, etc., etc.

Gennevilliers payait un droit de bac annuel de sept cents livres et la totalité de ses impôts, qui, au commencement du règne de Louis XV, n'étaient que de *deux mille livres*, se chiffraient, en 1789, par *dix sept mille trois cents livres*.

Puteaux payait à la même époque dix mille deux cents livres de taille et trois mille livres de vingtième, indépendamment de *trois livres* par arpent pour la dîme.

Les habitants de Suresnes étaient encore les plus éprouvés. Tandis que le revenu de toutes leurs propriétés s'élevait à la modeste somme de vingt-cinq mille cinq cent soixante-cinq livres, les tailles de toute nature atteignaient le chiffre exhorbitant de vingt-quatre mille quatre cent onze livres seize sols, sans compter le droit sur les vins, qui était de vingt-neuf mille six cent seize livres un sol. — « Aussi, » ajoute le cahier de cette « paroisse », « le vingtième de la population était réduit à la mendicité. »

Les autres communes avaient des fardeaux analogues.

Une injustice, tout aussi révoltante, c'était l'iné-

galité des charges. Les impôts n'étaient pas payés également par tous les ordres. Les maisons bourgeoises, les parcs, les jardins, les bois d'agrément en étaient exemptés. La propriété du *Moulin-Joli* à Colombes, *le fief de la Garenne* appartenant alors au marquis de Tanlay, l'*île de Marente* qui dépendait de la communauté des habitants d'Argenteuil, rien de tout cela ne supportait un rouge liard de taille. — « Les plus pauvres, » dit le cahier de Colombes, « ont toutes les charges. Un malheureux logé dans un galetas paye pour ce galetas. Ceux qui sont splendidement logés ne payent rien à raison de leur logement. »

Des entraves inouïes venaient aggraver cette situation déjà si misérable et précaire. Les grains manquaient et ils étaient l'objet d'une spéculation criminelle. Les habitants ne pouvaient « vendre ni acheter librement de l'étranger du pain que pendant deux jours de la semaine ». Il leur était interdit de faire enclore leurs champs de murs sans la permission de la capitainerie. Ils ne pouvaient faucher leur foin, ni nettoyer, ni échardonner leurs récoltes sans l'agrément du seigneur. Lésés dans leurs intérêts, voulaient-ils en appeler à la justice? — Ils étaient exposés à parcourir quatre degrés de juridiction, dont le premier était la juridiction seigneuriale, le deuxième le bailliage de l'abbaye, le troisième le Châtelet, le quatrième le Parlement.

L'abus capital, le privilège le plus irritant, le plus inique, avait sa source dans l'institution des capitaineries. Sur ce point, il n'y a qu'une opinion et qu'un cri.

Les capitaineries, disent les cahiers de Puteaux, Suresnes et Gennevilliers, servent à la multiplica-

tion du gibier qui « ravage et détruit les récoltes ». Les habitants d'Asnières, « dont les terres se trouvaient dans les plaisirs du Roy » et ceux de Nanterre, dont les possessions étaient placées dans la dépendance « des abbés de Saint-Germain et du fermier général de la Reynière », faisaient entendre les mêmes doléances. — « Le gibier, » ajoutaient les habitants de Colombes, « détruit tous les ans trois cents arpens de légumes. Il détruit aussi les vignes et les jeunes arbres. Il mange le sarment jusqu'au cep et rend la taille difficile. Les faisans et les perdrix mangent le raisin quand il touche à la maturité. Tous les hivers trois cents familles sont à la mendicité. Les autres mangent à l'avance une récolte qu'ils ne sont pas assurés de faire. Et nul ne peut chasser le gibier dans son champ sans s'exposer à une forte amende. Le gibier seul a le droit de dévorer les récoltes, les propriétaires n'ont pas même celui de se plaindre. » — On lit, enfin, dans le cahier de Courbevoie : « Depuis douze ans, les habitants sèment deux fois les mêmes légumes et les mêmes graines. Ils ne peuvent conserver leurs vignes et leurs jeunes arbres pendant l'hiver qu'en les enveloppant de paille pour les garantir de la dent des lièvres qui foisonnent. Ils observent que leur territoire, placé dans la conservation de Monseigneur le comte d'Artois, ne sert pas au plaisir de ce prince, mais qu'il semble destiné *aux délassemens d'une comédienne.* »

Et les sept villages concluaient, en conséquence, à la suppression des capitaineries et à la destruction des colombiers ; à la suppression de la taille, de la gabelle, de la dîme, des corvées et de tous les impôts iniques ou vexatoires ; à l'établissement,

pour suppléer à ces divers impôts, d'une *taxe unique* sur tous les biens-fonds, comprenant « non seulement toutes les terres en rapport, les prairies, les étangs, mais encore toutes les maisons tant de ville que de campagne, les parcs et jardins, etc., sans exception, privilège ni faveur ». Les valeurs de portefeuille, détenues par de très riches particuliers, devaient être soumises à un droit proportionnel et représentatif de l'impôt foncier ou territorial. Il devait en être de même pour les « commerçants et industriels », très opulents pour la plupart, et qui allaient « rapidement à la fortune ».

A côté de ces revendications communes, — sauf la dernière qui appartenait en propre à Asnières,— chaque village avait des *desiderata* particuliers : Suresnes demandait à être « affranchi des entraves de la banalité »; Courbevoie réclamait la suppression des « lettres de cachet, de sauf-conduit et arrêts de surséance », ainsi que l'annulation des pensions accordées « aux histrions, aux maîtresses et aux espions des ministres »; Puteaux proposait de substituer une taxe *ad valorem* au droit uniforme qui frappait l'entrée des vins dans Paris; il émettait le vœu qu'un corps municipal fût élu « au suffrage des habitants », que son mandat fut « biennal » et qu'il eût dans ses attributions « la police municipale », le soin des « bonnes mœurs » et le droit de « juger les différends »; Puteaux, on le voit, était autonomiste, dès ce temps-là; il était aussi anticlérical, puisque son cahier demandait « la suppression du casuel pour l'administration des sacrements et fonctions ecclésiastiques ». Enfin, et pour finir, disons que Gennevilliers professait, sur ce dernier point, des opinions bien

plus radicales encore que Puteaux : les habitants de ce village auraient voulu que la paroisse fût déchargée du payement du vicaire auquel elle avait droit et que *les sacrements et toutes les fonctions de l'Église fussent gratuits.*

Nous bornons là cette modeste étude à laquelle nous donnons le nom, peut-être un peu prétentieux, d' « histoire ». D'autres, plus jeunes, viendront après nous et la compléteront. Ce que nous souhaitons, sans trop l'espérer, c'est que la critique lui soit légère, et qu'à défaut d'autre mérite, le lecteur veuille bien lui tenir compte du sentiment reconnaissant et patriotique qui l'a inspirée.

FIN

TABLEAU

par commune

De la population de la presqu'île de Gennevilliers

De 1709 à 1886

D'après les recensements officiels

ANNÉES DES recensements	ASNIÈRES	COLOMBES	COURBEVOIE	GENNEVILLIERS	NANTERRE	PUTEAUX	SURESNES	TOTAUX
	Feux	Feux		Feux	Feux	Feux	Feux	Feux
1709	81	520	Population confondue avec celle de Colombes	139	389	136	237	1.51[illegible]
1745	85	567	—	168	413	148	299	1.6[illegible]
	habit.	habit.		habit.	habit.	habit.	habit.	habit.
1801	326	2.372	—	977	2.080	1.100	1.349	8 2[illegible]
1817	382	1.672	1.337	1.017	1.952	1.171	1.309	8.84[illegible]
1831	514	1.643	1.923	1.106	2.500	2.018	1 441	11.14[illegible]
1836	556	1.557	2.488	1.099	2.590	2.704	2.765	12.7[illegible]
1841	702	1.548	2.763	1.115	2.792	2.916	1.953	13.7[illegible]
1846	925	1.658	3.768	1.154	2.842	3 959	2.159	16.46[illegible]
1851	1.186	1.649	4.302	1.116	2.770	4.346	2.032	17.40[illegible]
1856	1.822	1.906	5.548	1.168	2.919	5.403	3.216	20.9[illegible]
1861	3.213	2.805	10.553	1.630	3.549	7.613	4.546	33.[illegible]
1866	5 455	3.678	9.862	2.186	3.907	9.428	4.515	39.0[illegible]
1872	6.236	5.133	13.288	1.897	3.944	9.594	6.477	46.56[illegible]
1876	8.278	6.640	11.934	2.389	4.279	12.181	6.149	51.8[illegible]
1881	11.352	9.877	15.112	3.245	4.984	15.586	6.011	67.16[illegible]
1886	15.203	14.254	15.937	4.448	5.592	15.736	7.683	78.85[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie du Progrès. — Planteau, 7, rue du Bois, Asnières.

